

60 millions de consommateurs

INSTITUT NATIONAL DE LA CONSOMMATION

Étude



VÉLO CHEZ QUI ALLER LE FAIRE RÉPARER

Enquête

Alineurs dentaires



Ne vous faites pas piéger

Pratique

Bien choisir son thermostat programmable



Essai

TRACEURS GPS

Les meilleurs pour retrouver sa voiture, son chien, ses clés...



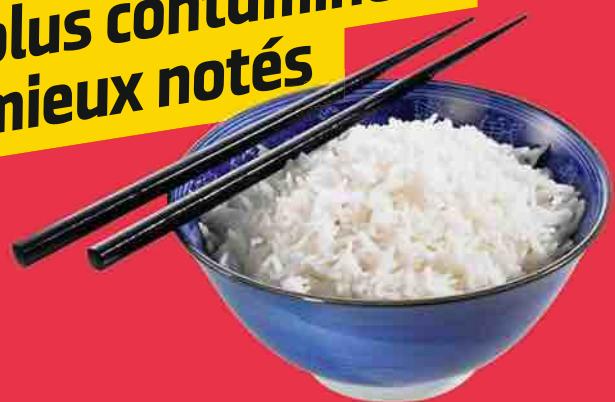
RIZ Sans pesticides, c'est mieux !



Essai

LONG GRAIN, BASMATI, THAÏ, CAMARGUE

- Les plus contaminés
- Les mieux notés



QUI SOMMES-NOUS ?

60 Millions de consommateurs et son site 60millions-mag.com sont édités par l'Institut national de la consommation (INC) ; établissement public à caractère industriel et commercial dont l'une des principales missions est de « regrouper, produire, analyser et diffuser des informations, études, enquêtes et essais » (art L. 822-2 du code de la consommation).



NOS VALEURS

INDÉPENDANCE

Nous n'acceptons aucune publicité et tous les produits testés sont achetés par nos soins, de manière anonyme, comme tout consommateur.

EXPERTISE

Nos journalistes-enquêteurs travaillent en étroite collaboration avec les ingénieurs, les juristes et les économistes de l'INC pour une information fouillée et experte.

PROXIMITÉ

Le réseau 60, c'est plusieurs milliers de contacts par mois : messages des lecteurs, des abonnés à notre page Facebook, à nos fils Twitter, les contributions au forum. Des échanges qui enrichissent nos contenus en continu.

Essais mode d'emploi

Tous les tests de produits réalisés par notre centre d'essais comparatifs répondent à des cahiers des charges complets, définis par les ingénieurs de l'INC, qui s'appuient sur la norme des essais comparatifs NF X 50-005. Ces essais ont pour but de comparer objectivement les produits (qui ont tous été achetés de manière anonyme) et, le cas échéant, de révéler les risques pour la santé ou la sécurité. Les informations publiées, en particulier essais comparatifs et études, ne peuvent faire l'objet d'aucune exploitation commerciale ou publicitaire. Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation de l'INC.



1



2



3

Examens en batterie pour le riz

- 1 Préparation en laboratoire des échantillons de riz (long grain, thaï, basmati) avant de passer aux analyses de pesticides.
- 2 Les analyses sont ensuite réalisées par chromatographie et spectrométrie de masse.
- 3 Pesée sur une balance de précision de la quantité nécessaire pour l'analyse. Chaque échantillon doit avoir exactement le même poids afin de permettre un comparatif sûr des mesures.



RETROUVEZ-NOUS en replay dans « William à midi » sur C8 du 13 décembre. Notre journaliste Patricia Chairopoulos y explique tout ce qu'il faut savoir sur les produits « traiteur frais » vendus en grandes surfaces. Des produits pour lesquels on peut avoir des surprises !

RETRAITÉS GRUGÉS

À lire sur notre site 60millions-mag.com, notre article consacré aux erreurs de calculs dans les pensions de retraite : un dossier sur 7 selon la Cour des comptes. Et l'on est sans doute assez loin de la réalité. Manque de trimestres, salaires de référence inexacts, périodes de chômage ou de maladie ou service militaire non pris en compte, revenus manquants... Le catalogue est épais, alors vigilance absolue !





J.DULEY

SYLVIE METZELARD
Rédactrice en chef

Osons un coco-riz-co !

Troisième féculent préféré des Français derrière les pommes de terre et les pâtes, le riz fait partie des « basiques » de nos placards. On en consomme environ six kilos par an et par personne, sans trop réfléchir à sa provenance et son mode de culture. Un peu comme si la blancheur de ces petits grains pouvait garantir leur innocuité. Pour autant, la plante cultivée en milieu humide est particulièrement sensible aux ravageurs et aux champignons. Et lorsqu'elle est cultivée de manière intensive, on ne lésine pas sur les pesticides et fongicides en tous genres. Et il y a toujours des risques d'en trouver ensuite des traces dans nos assiettes. Nous en avons déjà fait l'expérience, il y a trois ans, à l'occasion d'un test en laboratoire. Le constat est tristement semblable aujourd'hui. Sur quarante produits testés, quinze présentent des traces de neuf types de pesticides. Plus d'un sur trois, donc...



**Tout n'est pas pourri au royaume des rizières.
Les riz de Camargue, sont exemplaires en matière de pesticides.**



On aimeraît se passer tout particulièrement de certaines substances détectées, comme le tébuconazole ou la cyperméthrine que la France et l'Europe, via l'Anses et l'Echa, considèrent comme potentiellement cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques... Bien sûr, nous restons généralement dans les limites autorisées – du moins quand celles-ci existent, car cela n'est pas toujours le cas.

Dans les limites mais bien présentes aussi, les traces d'arsenic dans les riz thaï et long grain. Toutefois, tout n'est pas pourri au royaume des rizières, loin de là. Les riz de Camargue, notamment, sont exemplaires en matière de pesticides. L'occasion de pousser un petit cocorico bien mérité et d'encourager nos producteurs français qui se battent pour offrir de bons produits. •



RESTONS CONNECTÉS !



60millions-mag.com

- Pour puiser davantage d'infos conso au quotidien
- Un forum pour vous exprimer
- Les rappels de produits à connaître



/60millions deconsommateurs

Pour suivre, partager les travaux de «60», réagir à des infos insolites, partager une expérience...



@60millions

Le fil du consommateur averti.

@alerte_rappel60

Pour être prévenu tout de suite des gros rappels de produits.

60 millions
de consommateurs

MENSUEL ÉDITÉ PAR L'INSTITUT NATIONAL DE LA CONSOMMATION
(Établissement public à caractère industriel et commercial)
Le Polaris, 76, avenue Pierre Brossette,
92240 Malakoff
Tél. : 01 45 66 20 20
www.inc-conso.fr

Directeur de la publication :
Philippe Laval

Rédactrice en chef :
Sylvie Metzelard

Rédacteurs en chef adjoints :
Hervé Cabibbo (mensuel)
Sophie Coisne (hors-série)
Élodie Toustou (Web)

Directrice artistique :
Emmanuelle Mondor

Secrétaire générale de la rédaction :
Martine Féodor

Rédaction :
CHEFS DE RUBRIQUE :
Patricia Chairopoulos, Fanny Guibert,
Lionel Maugain, Amine Meslem
(hors-série), Adrian de San Isidoro,
Adélaïde Robert

SECRÉTARIAT DE RÉDACTION :
Bertrand Loiseaux et Mireille Fenwick
(premiers secrétaires de rédaction),
Cécile Demally

MAQUETTE : Valérie Lefevre
(première rédactrice graphiste)

RESPONSABLE PHOTO :
Céline Dercieux

SITE INTERNET :
www.60millions-mag.com

Matthieu Crocq (éditeur Web),
Laura Hendrikx (rééditrice),
Brigitte Glass (relations avec les internautes) redactionweb@inc60.fr

Diffusion :
William Térel (responsable),
Gilles Tailliander (adjoint),
Valérie Proust (assistante)

Relations presse :
Anne-Juliette Reissier-Algrain,
Tél. : 01 45 66 20 35

Chef adjoint du centre d'essais comparatifs : Antoine Haentjens

Cheffe du service juridique, économique et de la documentation :
Patricia Foucher

Contact dépositaires, diffuseurs et réassortis : Promévente,
Tél. : 01 42 36 80 84

Service abonnements : 60 Millions de consommateurs, CS90006,
59718 LILLE CEDEX 9. Tél. : 09 69 322 983

TARIFS DES ABONNEMENTS ANNUELS
11 numéros mensuels + Spécial Impôts :
49 € ; étranger : 62,50 €.
11 mensuels + Spécial Impôts +
7 hors-séries : 83 € ; étranger : 108 €

Photogravure : Key Graphic

Impression : groupe Maury
Imprimé sur papier : Leipa Lux



Origine du papier :
Schwedi/Oder, Allemagne
Taux de fibres recyclées : 100 % recyclées
Certification : PEFC
Eutrophisation : 0,08 kg/tonne

Distribué par : MLP

Dépot légal : janvier 2024
Commission paritaire : 0927 K 89330

ISSN : 1267-8066

Ce numéro comporte un encart d'abonnement sur une partie du tirage.



Carton rouge

Box et mobile Bouygues a la main lourde

Le constat

Bouygues a augmenté ses forfaits Bbox et mobile B&You. Jusqu'à 4 €.

Le problème

Ces hausses, présentées comme nécessaires, ne peuvent être refusées.

La conséquence

Les abonnés, ulcérés, doivent se résigner ou bien passer à la concurrence.

Globalement, l'inflation, aujourd'hui, elle est vaincue », déclarait le ministre de l'Économie, en novembre, sur France Inter. Une affirmation loin d'être vraie au royaume des télécoms. Orange, SFR ou encore Sosh ont en effet annoncé des hausses pour 2024. La palme des augmentations spectaculaires revenant, sans conteste, à Bouygues Telecom.

PARFOIS PLUS DE 20 % DE HAUSSE

« Bouygues m'a annoncé une hausse de 4 € du tarif de ma box, soit 14,5 % de plus, sans aucun enrichissement de l'offre et sans autre possibilité de refuser », raconte un client de l'opérateur. Selon les innombrables témoignages recueillis, l'augmentation des offres Bbox, fibre ou ADSL varie entre 1 et 4 € selon les lignes. Une hausse prévue pour janvier ou février qui dépasse parfois les 20 %.

En parallèle, une augmentation de 1 à 2 € est aussi prévue pour les détenteurs de forfaits téléphoniques B&You. Pour faire passer la pilule, Bouygues augmente, selon les cas, le nombre de données mobiles consommables ou rend compatibles certains forfaits avec la 5G. Pas sûr que ces mesures apaisent les clients déçus. Surtout ceux cumulant forfait box et mobile augmentés doublement.

Contacté, Bouygues n'explique pas pourquoi certains abonnés

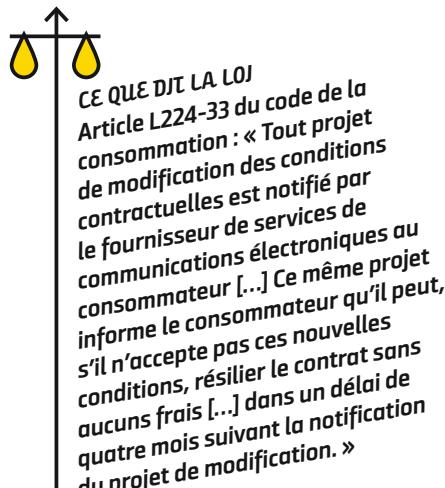
subissent une augmentation nettement plus importante que d'autres. Et n'indique pas combien de clients sont concernés. « Nous subissons comme beaucoup d'entreprises la hausse de nos coûts : logistique, transports, semi-conducteurs mais aussi énergie, dont la hausse des prix a un impact direct sur le fonctionnement des infrastructures télécoms, fixes en particulier, préfère éluder l'opérateur. En outre, nous faisons tout notre possible pour contenir ces augmentations. » Il faudra croire Bouygues sur parole...

VOUS POUVEZ RÉSILIER SANS FRAIS

Malheureusement, impossible de s'opposer à ces augmentations. Il est possible, en revanche, de résilier sans frais jusqu'à quatre mois après la notification de l'augmentation. Y compris avec un engagement,

« notamment lors de la modification unilatérale du contrat initiée par l'opérateur ou dans le cas de la survenue d'un motif légitime de résiliation », précise sur son site l'Autorité de régulation des communications électroniques (Arcep).

Pour résilier, détaillez dans un recommandé avec AR la raison pour laquelle vous rompez le contrat. Envoyez-le à : Service clients Bouygues Telecom Business, Distribution, TSA 59013, 60643 Chantilly Cedex. Après réception de la lettre, l'opérateur a dix jours pour s'exécuter. • ADRIAN DE SAN ISIDORO





SOMMAIRE

N° 599 / FÉVRIER 2024

DIRE / RÉAGIR / REVENIR

Le regard de «60» sur l'actualité de la consommation	p.6
Assurance maladie : Vers une discrète privatisation.....	p.6
Punaises de lit : Alerte sur un insecticide très毒ique.....	p.6
Lidl versus E. Leclerc : La guéguerre du moins cher	p.7

À la une

Basmati, thaï, long grain, de Camargue	
Du riz, oui, mais sans pesticides.....	p.8

ALIMENTATION & SANTÉ

Toutes les infos sur la nutrition, les problématiques de santé, la beauté	p.16
Enquête	
Alineurs dentaires : De fausses promesses sur un sourire	p.18
Pratique	
Myopie : La prévenir, la freiner, c'est possible.....	p.21
Enquête	
Éco-recharges : Ni écologiques ni économiques !	p.22
Enquête	
Additifs : Les émulsifiants sur la sellette.....	p.26

ÉQUIPEMENT & LOISIRS

Toutes les infos sur l'équipement de la maison, le high-tech, les transports et les loisirs	p.30
--	------

Essai	
Ateliers vélo : Les indépendants plébiscités.....	p.33
Zoom	
High-tech : Gare aux box de Pandore.....	p.38
Enquête	
Chiens, clés, vélos... Ces traceurs qui rassurent.....	p.39

ARGENT & LOGEMENT

Toutes les infos sur la gestion de vos dépenses, votre habitation et vos droits de consommateur	p.46
--	------

Enquête	
Copropriété : Les charges explosent, comment faire face ?	p.48
Enquête	
E-commerce : Temu, accrochez-vous pour la qualité !	p.52
Pratique	
Thermostats connectés : des aides pour s'équiper	p.56
Observatoire de l'inflation	
L'inadmissible hausse des tarifs bancaires	p.61

RÉSEAU 60	
Courriers, courriels,	
Vos coups de gueule, vos questions, nos réponses	p.62

La flèche de Madame 60	
Le produit préféré du Français de l'année	p.66
60 secondes pour retenir l'essentiel	

Retrouvez-nous chaque samedi dans "franceinfo: conso"

à 15h50, 17h50 et 21h20 sur **franceinfo:**

radio . web . tv canal 27

Vous voulez vous abonner : voir page 60

Vous recherchez un article ou un ancien numéro :
voir page 51
ou www.60millions-mag.com

Le programme des émissions Consomag diffusées sur France 2, France 3, France 4, France 5 et France Info : voir page 29

DIRE RÉAGIR REVENIR

LE REGARD DE «60» SUR L'ACTUALITÉ DE LA CONSOMMATION

par PATRICIA CHAIROPOULOS, LIONEL MAUGAIN, ADÉLAÏDE ROBERT ET ADRIAN DE SAN ISIDORO

Jouets, écouteurs...

1 sur 5 contaminé

Sur 2400 produits divers vendus dans l'Union européenne et contrôlés en 2022 par l'Agence européenne des produits chimiques, plus de 400 présentaient des anomalies. En particulier les appareils électriques (jouets, chargeurs, écouteurs, etc.), dont 52 % ont été jugés non conformes. En cause: la présence de métaux lourds (plomb dans les soudures) ou de cadmium, mais aussi de phtalates toxiques, dans les pièces en plastique souple. Ces derniers ont été retrouvés dans les équipements sportifs et les jouets, entre autres, catégories affichant un taux de 18 % et 16 % d'anomalies. •



Assurance maladie Vers une discrète privatisation



En 2024, les soins dentaires sont remboursés à 60 %, contre 70 % auparavant, soit 600 millions d'euros économisés pour la Sécurité sociale. En outre, 800 millions ont été transférés aux complémentaires santé, qui doivent donc faire face à 1,4 milliard de dépenses supplémentaires cette année. Conséquence: une hausse de 10 %, en moyenne, en 2024. « L'État engage sans le dire une privatisation larvée de notre protection sociale », fustige l'association Consommation, logement et cadre de vie (CLCV). Les cotisations pourraient augmenter de 40 % d'ici à 2028 ! Plus de trois millions de personnes sont déjà privées de mutuelle. « Cette charge induira une augmentation des non-recours aux soins des plus fragiles », redoute la CLCV. •

Punaises de lit

Alerte sur un insecticide très toxique

Pour faire face aux infestations de punaises de lit, les particuliers peuvent recourir eux-mêmes à des insecticides, même s'il est conseillé de passer par un professionnel. Or l'Agence de sécurité sanitaire (Anses) et les centres antipoison ont lancé une alerte sur le produit Sniper 1 000 EC DDVP (appelé aussi Shooter 1 000 EC DDVP): il contient du dichlorvos, un insecticide interdit en France depuis 2013. De janvier 2018 à juin 2023, ces organismes ont recensé 163 cas d'intoxications en lien avec cette substance active, potentiellement mortelle par inhalation et toxique par contact avec la peau ou par ingestion. Problème : l'achat de ce produit est toujours possible, commandé sur Internet (où il est parfois acheminé depuis l'étranger hors Union européenne), ou proposé illégalement sur des marchés, dans des bazars, notamment dans les arrondissements du nord de Paris et en Seine-Saint-Denis. Les Autorités sanitaires rappellent que, face à une infestation, la lutte mécanique et thermique est à privilégier en première intention. Si elle persiste, il faut contacter un professionnel spécialiste de la lutte antiparasitaire et possédant un certificat Certibiocide. •



Vil e-commerce

Stop aux clauses abusives !

Mentions incomplètes, possibilités de recours réduites ou exonération de responsabilité: les places de marché en ligne prévoient encore trop de conditions défavorables aux consommateurs dans leurs conditions générales. En attestent les conclusions de la Commission des clauses abusives (CCA): après examen de 64 contrats conclus lors d'un achat sur le web, cette institution indépendante a trouvé 69 clauses dont elle recommande la suppression. •



Lidl versus E.Leclerc La guéguerre du moins cher

Durant des semaines, les deux enseignes ont revendiqué la place de leader sur les prix bas. À coups de comparaisons fumeuses et d'affirmations contestables, les concurrents s'étripent... Y a-t-il un vainqueur ?

Spots à la radio, pleines pages de pub dans les journaux : depuis des mois, E.Leclerc et Lidl se livrent une bataille de communication assez épique. Objectif ? Revendiquer la couronne d'enseigne la moins chère. Au départ, E.Leclerc a publié les résultats de son comparateur, qui le consacre champion des prix bas, comme à chaque fois. Une posture qui ne convient plus à l'enseigne allemande, qui a répondu avec son propre comparateur. Diffusée en septembre, l'étude de Lidl montre que le discounter allemand devance E.Leclerc de 2 %.

MÉTHODOLOGIE LOUCHE...

Goûtant peu cette concurrence, E.Leclerc a voulu « vérifier la réalité des chiffres de son concurrent ». Nouvelle étude, qui conclut cette fois que E.Leclerc est le moins cher de 6 %, un écart encore jamais atteint auparavant. Les deux enseignes ont alors décidé de régler leurs comptes par spots radio. Lidl a raillé sur les ondes la méthodologie de E.Leclerc, qui consisterait à ne prendre en compte que certains produits à prix choc, prélevés dans

quelques magasins bien choisis. Les prix de Lidl sont, eux, les mêmes dans 1 600 points de vente, alors que dans la coopérative E.Leclerc, chaque magasin est indépendant et donc libre de ses prix. Qui sont plus ou moins chers selon les villes.

... ET COMBAT FUTILE

E.Leclerc a réagi très vite en pointant la différence entre ses premiers prix et ceux de la marque Lidl. Les pétales de céréales €co+ sont moins chers de 75 % que le paquet Choco Shells de Lidl, clame par exemple E.Leclerc. Comparer un premier prix et une marque de distributeur (MDD) de meilleure qualité, voilà qui n'est pas très correct. D'ailleurs Lidl a rétorqué par une nouvelle campagne. « On a de nouveau tout comparé de manière équitable, les MDD et les marques nationales, insiste le directeur de Lidl. Le résultat est le même, Lidl est le moins cher, n'en déplaise à certains. » Ce qui est surtout déplaisant, c'est que ces deux enseignes pourraient consacrer leur argent à entamer une baisse générale des prix... ce qui n'est le cas ni de l'une ni de l'autre. • L.M.

Ça vole en escadrille Et maintenant, la surchauffe

L'affaire des respirateurs Philips défectueux connaît un nouveau rebond. L'appareil de pression positive continue (PPC) DreamStation2, déployé en remplacement du DreamStation 1, rappelé en juin 2021, fait désormais l'objet d'un appel à la vigilance. L'Agence américaine du médicament (FDA) a reçu 270 signalements en lien avec un problème de surchauffe (brûlure, fumée, feu...). Seuls deux événements ont été signalés en France sur un parc de 77 250 appareils, précise son homologue français, l'ANSM. Mais, par sécurité, elle recommande aux patients de surveiller tout signe de surchauffe et de débrancher l'appareil en cas d'odeur inhabituelle ou de dysfonctionnement. En cas de problème, les patients doivent contacter leur médecin ou prestataire de santé à domicile et faire une déclaration sur <https://signalement.social-sante.gouv.fr>. •

En bonne voie La puff, c'est (bientôt) fini !

Début décembre, l'Assemblée nationale a voté à l'unanimité l'interdiction des puffs, ces cigarettes électroniques jetables aromatisées, critiquées pour leur impact écologique mais surtout à cause du risque de dépendance à la nicotine auquel elles exposent les jeunes. Si la proposition de loi a de fortes chances d'être adoptée au Sénat, il restera encore à obtenir l'aval de la Commission européenne pour que leur disparition soit effective en 2024. •



À LA une

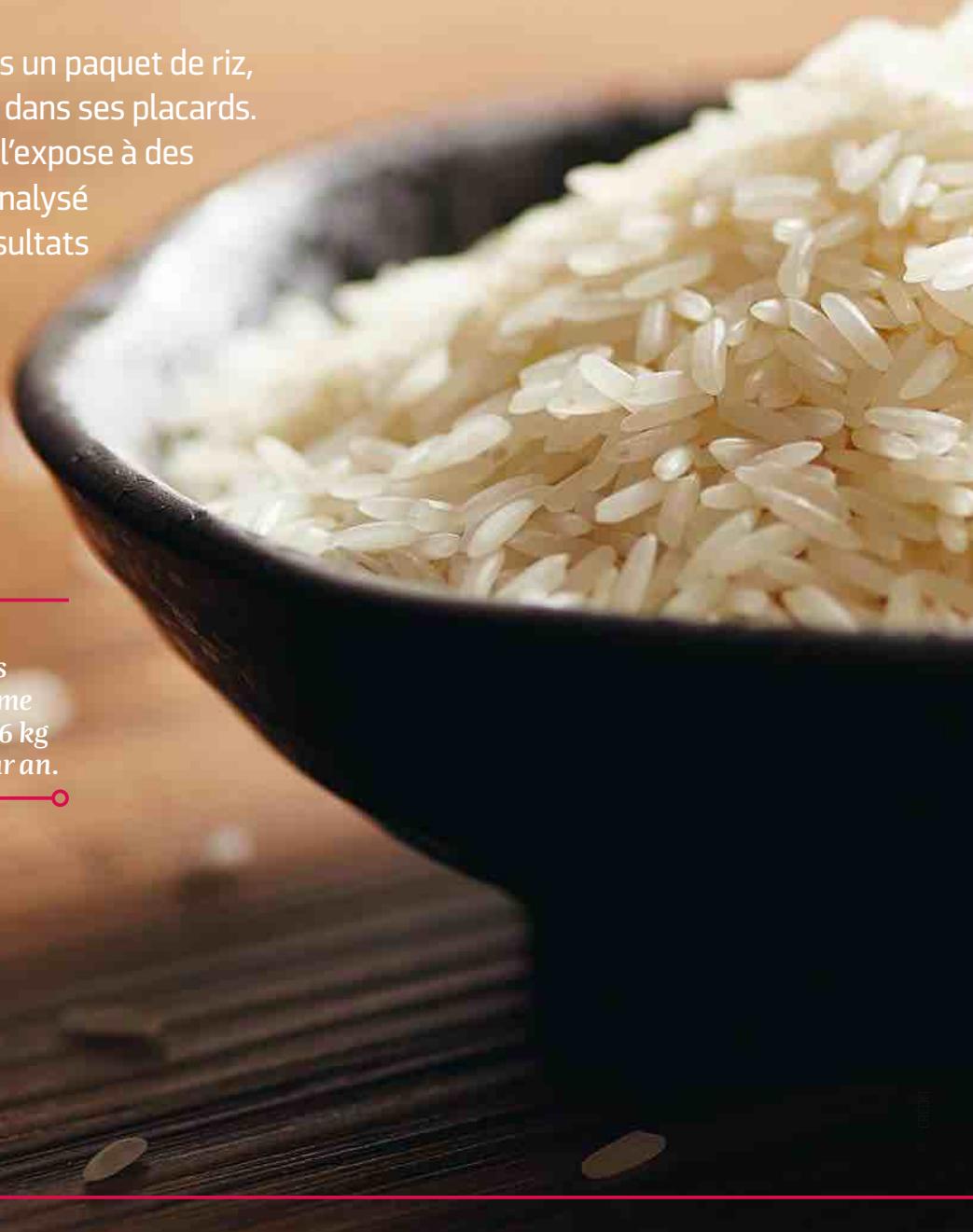
Basmati, th
et de Camar

Duriz, oui, mais

Chaque foyer compte au moins un paquet de riz, d'une ou de plusieurs variétés dans ses placards. Or la culture en mode intensif l'expose à des contaminations. Nous avons analysé 40 échantillons... avec des résultats très inégaux.

Bio ou conventionnel, le riz est essentiellement cultivé en Chine et en Inde, suivis par les pays d'Asie du Sud-Est ; ces zones du globe représentent à elles seules 75 % de la production mondiale. Il s'agit de la céréale la plus consommée au monde, jusqu'à 130 kg annuels environ par habitant en Chine. Bien plus modeste, la consommation des Français avoisine, elle, les 6 kg par personne et par an, vendu principalement sous trois grandes marques (Taureau Ailé, Ben's et Lustucru). Selon les dernières données de France Agrimer, nous nous fournissons d'abord... auprès de l'Italie (25 % de nos importations) ; pour le reste, notre riz vient surtout du Cambodge (15 %), de Thaïlande ...

Chaque Français consomme environ 6 kg de riz par an.



aï, long grain gue sans pesticides

Comment nous avons procédé

LES TESTS RÉALISÉS PAR LE CENTRE D'ESSAIS COMPARATIFS

- Nos analyses portent sur 40 références de riz vendues en grandes surfaces et magasins spécialisés (bio) et de différentes origines : 14 riz basmati, 10 riz thaï, 10 riz long grain et 6 riz de Camargue.

- Trois composants ont été recherchés et mesurés, à l'aune des teneurs maximales fixées par la réglementation européenne :

- Pesticides : 650 molécules - actives, métabolites et additives - par chromatographies gazeuse et liquide et spectrométrie de masse en tandem.

- Aflatoxines : 4 aflatoxines (B1, B2, G1, G2) par chromatographie liquide couplée à la spectrométrie de masse en tandem.

- Arsenic inorganique, soit la fraction de l'arsenic absorbée par la plante via son environnement, selon la même technique que pour les aflatoxines.

- De plus, nous avons calculé le Nutri-Score selon son nouvel algorithme (en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2024), en se basant sur les données nutritionnelles de l'étiquetage.

(12 %), du Pakistan (10 %), du Myanmar (5 %). Quant au riz de Camargue, qui bénéficie d'une Indication géographique protégée depuis 2000, il voit ses ventes augmenter avec l'attrait du local... tout en restant une consommation de niche, faibles volumes obligent.

► Son prix a-t-il augmenté, à l'instar de nombreux aliments de base ? « Globalement oui, mais cela dépend de la variété, indique Patricio Mendez del Villar, spécialiste du riz et économiste au Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad). La restriction de l'Inde sur ses exportations de riz blanc non basmati a fait grimper les prix sur le marché. Mais l'Europe n'est pas vraiment concernée, parce qu'elle importe surtout du riz basmati, dont le prix a même un peu baissé ces derniers mois. »



► En fait, on compte des milliers de variétés vendues à travers le monde, issues de deux espèces de riz (*Oryza sativa* de son nom scientifique) : l'indica et le japonica. La première, très largement produite en Asie du Sud-Est, regroupe notamment le riz long grain, le riz thaï (ou jasmin) et le basmati. Grand favori des Français, ce dernier correspond en réalité à plusieurs variétés cultivées en Inde et également au Pakistan.

UN ENJEU ENVIRONNEMENTAL

Quant au riz japonica, dont les cultures se situent surtout en Europe, Australie et Californie, elles se distinguent par des grains plutôt courts et ronds, absorbant beaucoup d'eau à la cuisson et libérant ainsi de l'amidon, ce qui les rend plus

✓ Les résultats de notre essai

- +++ Très bon 20 à 17
- ++ Bon 16,5 à 13
- + Acceptable 12,5 à 10
- Insuffisant 9,5 à 7
- /- Très insuffisant 6,5 à 0

Les pourcentages entre parenthèses expriment le poids de chaque critère dans la notation finale.



RIZ THAÏ

Autour du riz collection riz de terroirs

Thaï riz blanc bio

Thaïlande

Bio Equitable Planet-score A

500 g

3,15 €

6,30 €

• Origine

• Label ou allégation

• Conditionnement

• Prix indicatif

• Prix indicatif au kilo

NUTRI-SCORE 2024

B

Pesticides (70 %)

+++

Arsenic inorganique (20 %)

++

Aflatoxine (10 %)

+++

NOTE GLOBALE (100 %)

16,5/20

✓ Les résultats de notre essai

- +++ Très bon 20 à 17
- ++ Bon 16,5 à 13
- + Acceptable 12,5 à 10
- Insuffisant 9,5 à 7
- /- Très insuffisant 6,5 à 0

Les pourcentages entre parenthèses expriment le poids de chaque critère dans la notation finale.

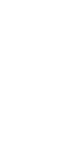


RIZ BASMATI

	Carrefour extra Basmati	Alter Eco Riz basmati bio	Taureau Aillé Le Basmati bio	Monoprix bio Riz basmati bio	Lustucru Basmati sélection 10 min	Auchan Riz Basmati	Jardin Bio Riz basmati équitable bio	Golden Sun (Lidl) Riz basmati bio
• Origine	-	Inde	Pakistan	Pakistan	Inde ou Pakistan	Inde ou Pakistan	-	-
• Label ou allégation	-	Bio Equitable (Fair for life)	Bio	Bio	-	-	Bio	1% for the Planet
• Conditionnement	1 kg	400 g	500 g	500 g	900 g	500 g	500 g	500 g
• Prix indicatif	2,79 €	3,40 €	3,60 €	1,75 €	4,55 €	1,82 €	3,40 €	1,50 €
• Prix indicatif au kilo	2,79 €	8,50 €	7,20 €	3,50 €	5,05 €	3,64 €	6,80 €	3 €
NUTRI-SCORE 2024	B	B	B	B	B	B	B	B
Pesticides (70 %)	+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++
Arsenic inorganique (20 %)	+++	++	++	++	++	++	++	++
Aflatoxine (10 %)	+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++
NOTE GLOBALE (100 %)	18/20	17,5/20	17/20	17/20	17/20	17/20	17/20	17/20

(*) Un produit avec au moins une molécule à risque ou interdite d'usage en Europe ne peut pas avoir une mention positive sur « Pesticides »

								
La Vie Claire Riz thaï blanc bio	Monoprix Riz thaï long grain	Taureau Ailé Le Thaï bio	U bio Riz thaï bio	Eco + (E. Leclerc) Riz thaï long	Marque Repère Biovillage (E. Leclerc) Riz thaï long grain bio	Lustucru Thaï sélection 10 min (5 sachets)	Carrefour extra Riz thaï	Saint Eloi (Intermarché) Thaï
Thaïlande	-	Thaïlande	Thaïlande	Thaïlande	Thaïlande	Thaïlande	-	Thaïlande
Bio	-	Bio	Bio	-	Bio	-	-	-
500 g	1 kg	500 g	500 g	1 kg	500 g	450 g	500 g	500 g
3,50 €	1,85 €	3,30 €	2,60 €	1,74 €	2,35 €	2,95 €	2 €	1,95 €
7 €	1,85 €	6,60 €	5,20 €	1,74 €	4,70 €	6,55 €	4 €	3,90 €
B	B	B	B	B	B	B	B	B
16,5/20	16,5/20	16/20	16/20	16/20	16/20	15,5/20	13,5/20	13,5/20

						
Taureau Ailé Le Basmati du Penjab	Marque Repère Comptoir du grain (E.Leclerc)	Bon-Ri (Aldi) Riz basmati	Saint Elio (Intermarché) Basmati	Ben's Riz basmati	Vivien Paille Basmati	U Basmati origine Penjab
Inde ou Pakistan	Pakistan	-	Inde ou Pakistan	Inde ou Pakistan	-	Inde ou Pakistan
-	-	-	-	-	-	-
500 g	500 g	1 kg	500 g	220 g	1 kg	500 g
3 €	1,50 €	1,44 €	1,60 €	1,49 €	3,85 €	2,86 €
6 €	3 €	1,44 €	3,20 €	6,80 €	3,85 €	5,70 €
B	B	B	B	B	B	B
12/20	12/20	11,5/20	9/20	8/20	8/20	8/20

collants. On trouve, par exemple, l'arborio et le carnaroli (pour le risotto), le bomba (pour la paella) ou encore le riz de Camargue.

Mais quelle que soit la nature du grain, on a affaire à une culture irriguée ou, plus rarement, alimentée par les pluies. Sachant qu'il faut plusieurs centaines de litres d'eau pour faire pousser 1 kg de riz et, de plus, que les rizières rejettent de grandes quantités de méthane, sa production pose un véritable enjeu environnemental.

LES MÉFAITS DE LA RIZICULTURE

« Mais si l'on veut changer les façons de cultiver cette plante, en utilisant moins d'eau, cela demande une vraie révolution dans les modes de culture, explique Stéphane Boulakia, spécialiste en agroécologie au Cirad. L'une des stratégies est de décompacter les sols pour

Les résultats de notre essai

- +++ Très bon 20 à 17
- ++ Bon 16,5 à 13
- + Acceptable 12,5 à 10
- Insuffisant 9,5 à 7
- /- Très insuffisant 6,5 à 0

Les pourcentages entre parenthèses expriment le poids de chaque critère dans la notation finale.



RIZ DE CAMARGUE

Nos régions ont du talent (E.Leclerc)

Riz de Camargue IGP Grain long

Bongran

Riz de Camargue IGP long semi-complet bio

Itinéraire de nos régions

(Intermarché)
Riz de Camargue IGP Qualité supérieure

Priméal

Riz de Camargue IGP long demi-complet

Carrefour bio

IGP riz de Camargue semi complet

Taureau Aillé

Riz Méditerranée de Camargue IGP

• Origine	France	France	France	France	France	France
• Label ou allégation	-	Bio	-	-	Bio	-
• Conditionnement	500 g	1 kg	1 kg	1 kg	500 g	1 kg
• Prix indicatif	1,90 €	5,50 €	3,14 €	5,02 €	2,25 €	2,59 €
• Prix indicatif au kilo	3,80 €	5,50 €	3,14 €	5,02 €	4,50 €	2,59 €

NUTRI-SCORE 2024

	B	B	B	B	B	B
--	---	---	---	---	---	---

Pesticides (70 %)	+++	+++	+++	+++	+++	+++
-------------------	-----	-----	-----	-----	-----	-----

Arsenic inorganique (20 %)	+++	++	+	+	-	-
----------------------------	-----	----	---	---	---	---

Aflatoxine (10 %)	+++	+++	+++	+++	+++	+++
-------------------	-----	-----	-----	-----	-----	-----

NOTE GLOBALE (100 %)	17,5/20	16,5/20	16/20	16/20	15,5/20	15,5/20
----------------------	---------	---------	-------	-------	---------	---------

(*) Un produit avec au moins une molécule à risque ou interdite d'usage en Europe ne peut pas avoir une mention positive sur « Pesticides »

les rendre plus perméables à l'eau et jouer avec des variétés de riz développant des racines.» Autre écueil de la riziculture, du moins lorsqu'elle est intensive, c'est l'usage systématique de pesticides pour lutter contre les ravageurs et champignons, auxquels cette plante est sensible.

NEUF PESTICIDES DÉTECTÉS

► En 2021, nous avions réalisé une série d'analyses sur une vingtaine de riz, bio et conventionnel, et montré la présence de nombreux résidus chimiques, plus particulièrement dans les produits "premier prix". Est-ce le cas encore aujourd'hui ? Pour le savoir, nous avons passé au crible 40 références de riz des quatre variétés les plus consommées en France : basmati, thaï, long grain et de Camargue.

► Sans réelle surprise, nous avons retrouvé des résidus de pesticides dans quinze produits, soit plus du tiers de notre panel. Au total, neuf substances différentes ont été détectées. Bonne nouvelle : aucune ne dépasse sa limite maximale de résidus... quand elle existe. En effet, la Commission européenne fixe un seuil à ne pas dépasser, la « limite maximale réglementaire » (LMR) expri-

mée en mg de résidu par kg d'aliment. Ce seuil est calculé pour chaque substance phytosanitaire et en fonction de la culture concernée (fruit, légume ou céréale).

LE RIZ BASMATI NON BIO, LE PLUS CONTAMINÉ

Or, parmi les molécules recherchées dans cet essai, le butoxyde de pipéronyle n'a pas de LMR du fait de sa fonction de « synergisant » et non de pesticide. Il sert à « booster » l'efficacité d'un composé actif et, donc, d'en limiter l'usage. Aucune étude n'a, jusqu'ici, démontré de risque réel à son usage... mais celui-ci est croissant : témoign sa présence dans 13 références du panel.

► Les riz basmati, excepté les bio, sont les plus contaminés. Un constat

BON À SAVOIR

Comment bien conserver le riz cuit ? La question se pose car laissé à température ambiante quelques heures, une bactérie, *bacillus cereus*, peut se développer et provoquer des désagréments intestinaux. D'où l'importance de placer le riz cuit au réfrigérateur rapidement, puis de le réchauffer à une température au-dessus de 60 °C.

RIZ LONG GRAIN									
Riz du monde	Lustucru	Marque repère Comptoir du grain (E. Leclerc)	Ben's Original	Golden Sun (Lidl)	Top Budget (Intermarché)	Carrefour Classic	U	Pouce (Auchan)	
Riz long parfumé Jasmine rice qualité supérieure	Riz long incollable sélection tradition	Riz long grain incollable qualité supérieure	Riz long grain Grande sélection incollable	Riz long blanc incollable	Riz long	Riz long grain Incollable	Riz long grain	Riz long blanc	
Cambodge	-	Italie	UE /non UE	-	-	-	-	Diverse	
1 kg 3,37 € 3,37 €	900 g 2,85 € 3,15 €	500 g 1,50 € 3,00 €	500 g 1,85 € 3,70 €	1 kg 1,69 € 1,69 €	1 kg 1,20 € 1,20 €	500 g 1,50 € 3,00 €	1 kg 1,33 € 1,33 €	1 kg 1,17 € 1,17 €	
B +++ ++ +++	B +++ ++ +++	B +++ - +++	B ++ + +++	B ++ - +++	B + ++ +++	B + ++ +++	B + ++ +++	B - (*) + +++	
16,5/20	16,5/20	15/20	13,5/20	12,5/20	12/20	11,5/20	11/20	6,5/20	

qui n'étonne pas Delphine Marie-Vivien, chercheuse au Cirad : « Pour l'Inde, principal pays producteur avec le Pakistan, le riz basmati représente un produit très rémunérateur. Il y a quinze ans, les producteurs ont ajouté des variétés plus productives et poussé vers une riziculture plus intensive et utilisatrice de pesticides. »

DES MOLÉCULES CONSIDÉRÉES À RISQUE

En queue de classement, quatre références pèchent par le nombre de résidus retrouvés (deux ou trois) et, surtout, par la nocivité potentielle de ces molécules. Deux d'entre elles sont considérées à risque pour la santé humaine : le tébuconazole, un fongicide et régulateur de croissance des plantes, et la cyperméthrine, un puissant insecticide qui, sur le riz, sert à lutter contre les insectes piquant la

tige et suçant la sève. Le problème ? L'Agence de sécurité sanitaire française (Anses) et l'Agence européenne des produits chimiques (Echa) les ont classés l'un et l'autre « potentiellement cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction » ou CMR. Nous avons retrouvé du tébuconazole dans trois produits (Ben's, Vivien Paille et Saint

Eloi) et de la cyperméthrine dans les références Vivien Paille et U.

L'ÉTRANGE STATUT DE L'ISOPROTHIOLANE

Ce n'est pas tout. Un autre pesticide, l'isoprothiolane, identifié dans trois produits (Bon-ri, Saint Eloi et Ben's), relève d'une étrange réglementation : interdit d'usage dans l'Union européenne, mais dont les résidus sont autorisés dans les produits alimentaires. Autrement dit, on protège les agriculteurs et la végétation de notre continent, mais pas ceux des autres zones du globe, où ces substances continuent d'être utilisées...



3 questions à



BERNARD MAZEL
Président du
Syndicat des
riziculteurs de France

Que représente le riz en France ?

BERNARD MAZEL. En France, le riz, c'est principalement celui de Camargue, cultivé dans les deux départements du delta du Rhône (Bouches-du-Rhône et Gard), et une petite culture à Narbonne (Aude). La surface a légèrement augmenté en Camargue depuis quelques années et couvre 12 000 hectares pour une production de 70 000 tonnes par an. Rappelons qu'après le plan Marshall, la France était souveraine pour le riz, avec une culture atteignant 35 000 hectares en Camargue.

Avec l'attrait pour les produits locaux, les ventes ont-elles augmenté ?

B. M. : Oui. Mais il faudrait 20 000 hectares supplémentaires pour répondre à la demande. Le principal obstacle pour les riziculteurs tient à l'insuffisance des solutions phytosanitaires, notamment pour le désherbage. En France, très peu de substances sont autorisées, à quoi s'ajoute une résistance des plantes. Certes, la riziculture bio, qui représente un quart des surfaces, a développé d'autres solutions mais ce marché s'écroule, notamment parce que le prix reste élevé : environ de 6 à 8 € le kilo de riz bio contre de 2 à 3 € pour le riz conventionnel.

Quelles sont les caractéristiques du riz de Camargue IGP ?

B. M. : Obtenu en 2000, le cahier des charges IGP est revu chaque année. Il valide notamment les variétés autorisées à la culture, sachant qu'il en existe plus de 40 en Camargue, comme le riz noir, rouge, parfumé, étuvé, etc. Le consommateur a ainsi désormais la certitude que tous les paquets de riz faisant mention de l'origine « Camargue », respectent ce cahier des charges et répondent bien aux critères de provenance et de qualité exigés.

➤ **Autre famille épingle sur les pesticides**, quatre riz long grain sur neuf présentent des résidus. Carton rouge pour le riz Pouce d'Auchan ! Il compte quatre molécules différentes dont deux présentent des risques pour l'homme et l'environnement (quinclorac et cyperméthrine). Ce lot, analysé par notre laboratoire, provient du Myanmar. Difficile, toutefois, d'attribuer la contamination à un pays plutôt qu'à un autre, d'autant que l'enseigne nous a précisé que ce riz, selon les lots, pouvait provenir de huit pays différents (européens, asiatiques ou d'Amérique du Sud). Dommage que la mention de l'origine soit facultative sur les produits bruts préemballés. Pour la traçabilité, on repassera !

DEUX RÉFÉRENCES SANS PESTICIDES

➤ **À l'inverse, satisfecit pour les riz de Camargue et les riz thaï**, indemnes, ou presque, de contamination chimique. « Ce n'est pas très étonnant, observe l'experte. Les variétés de riz thaï, ou parfumé, sont traditionnelles, avec des potentiels de productivité limités, donc généralement cultivées selon des modes peu intensifs. »

Seul l'arsenic inorganique, naturellement présent dans les sols, pose problème pour la santé humaine ; pour cela, il ne doit pas dépasser une valeur seuil de 0,15 mg/kg pour les riz usinés (blancs) et non étuvés, et de 0,25 mg/kg pour les riz étuvés (incolables) et décortiqués, comme le riz semi-complet. D'après un rapport publié en 2021 par l'Agence européenne de sécurité des aliments (Efsa), le riz figure parmi les principaux aliments vecteurs de ce métal lourd, devant les autres céréales et l'eau potable. Tout simplement parce que cette plante absorbe l'arsenic du sol et de l'eau d'irrigation, parfois fortement polluée à cause du manque de moyens de traitement.

➤ **Résultat : la quasi-totalité de nos**



Les riz de Camargue sont quasi exempts de contamination chimique

échantillons en contiennent, à l'exception de trois riz basmati (Ben's, Vivien Paille et Carrefour extra). Cette famille s'en sort d'ailleurs très bien sur ce critère, les valeurs étant largement en deçà de la limite réglementaire.

➤ **On ne peut pas en dire autant des riz thaï**, affichant en moyenne deux fois plus d'arsenic que les basmati :

À retenir

➤ **Un gros tiers de nos références, surtout parmi les variétés basmati et long grain, contiennent des résidus de pesticides, dont deux sont interdits d'usage en Europe.**

➤ **Une partie des riz affiche toutefois de très bonnes notes, en particulier les riz basmati bio et les riz de Camargue, exempts de pesticides.**

➤ **Les autres contaminants comme l'arsenic sont omniprésents mais à de très faibles teneurs, et de ce fait sans risque pour la santé.**



fois plus d'arsenic que les basmati : huit références sur dix oscillent entre 0,10 mg et 0,13 mg/kg, sans toutefois dépasser le seuil critique. Difficile d'expliquer cette différence, mises à part la qualité des eaux de la région et la variété du riz.

L'ARSENIC, OMNIPRÉSENT MAIS DANS LES NORMES

► Mais ce sont surtout les riz de Camargue, et plus encore les riz **long grain** qui s'avèrent – relativement – chargés en arsenic. Si toutes les teneurs restent dans les clous, nous avons attribué un mauvais point au riz long grain incolable Marque Repère, flirtant avec la non-conformité.

► Autre catégorie de substances problématiques, les aflatoxines ont été recherchées et quantifiées dans les quarante références. Il s'agit de toxines produites par des moisissures, en particulier dans les régions chaudes et humides, par

exemple si le stockage des grains est fait dans de mauvaises conditions. Elles sont reconnues cancérogènes et génotoxiques (capables d'induire des

Les contrôles peuvent aboutir à des rappels de produits.

anomalies congénitales chez les enfants). D'où, comme pour l'arsenic et certains pesticides, des valeurs réglementaires extrêmement strictes. Leur dépassement entraîne systématiquement le rappel des lots concernés.

► À noter que le riz fait régulièrement l'objet de rappels, le plus souvent à cause de substances toxiques interdites ou dépassant la valeur seuil, de la présence de germes pathogènes ou, plus rarement, d'insectes. C'est ce qui s'est passé il y a quelques mois pour un lot du riz basmati Carrefour extra, sachant que le lot incriminé ne correspond pas à celui de nos tests.

Rien de cela dans notre panel. Bien qu'un quart des produits contiennent des traces d'aflatoxines, principalement dans les riz basmati, on a affaire à de très faibles quantités, de l'ordre de quelques pourcents de la limite réglementaire. Il n'y a donc aucun risque pour la santé.●

PATRICIA CHAIROPOULOS
Ingénieur : XAVIER LEFEBVRE



- Riz thaï - 16,5/20**
Monoprix - 1 kg - 1,85 €/kg
Riz basmati - 18/20
Carrefour extra - 1 kg - 2,79 €/kg
Riz de Camargue - 17,5/20
Nos régions ont du talent - 500 g - 3,80 €/kg
Riz long grain - 16,5/20
Riz du monde - long parfumé Jasmine rice - 1 kg - 3,37 €/kg

Le choix de
60

Notre sélection compte quatre références sans aucun résidu de pesticides. Si certaines d'entre elles, comme le riz long grain ou le riz thaï, contiennent des traces d'arsenic inorganique, cette contamination reste dans des limites plus que raisonnables et sans danger pour la santé. Dommage que l'origine du riz ne soit pas toujours indiquée sur les emballages.

ALIMENTATION & SANTÉ

CONSEILS • NOUVEAUTÉS • QUESTIONS D'EXPERT
par PATRICIA CHAIROPOULOS ET ADÉLAÏDE ROBERT, AVEC MAGALI REINERT



+10 %

C'est la hausse des cotisations des complémentaires santé qu'anticipe l'association Consommation, logement et cadre de vie (CLCV) pour 2024.
Son calcul est basé sur un transfert de charges d'environ 1,4 milliard d'euros prévu dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale vers les complémentaires.

McDonald's indifférent au bien-être des poulets

L'association L214 a publié le nouveau classement de quinze grandes chaînes de restauration sur leur politique d'approvisionnement en viande de poulet. Elles ont été évaluées selon le référentiel de bien-être animal European Chicken Commitment (ECC). Il intègre, notamment, la méthode d'abattage ou le nombre d'animaux par mètre carré. Bons derniers du tableau, Autogrill, O'Tacos, Starbucks et McDonald's ne se

sont toujours pas engagés à respecter les critères de l'ECC, à l'inverse de leurs concurrents Burger King, Subway, Quick et KFC. Les enseignes engagées doivent aussi publier, chaque année, leurs avancées réelles sur ces pratiques. Mauvais point pour la chaîne de boulangeries Paul, l'association L214 jugeant qu'elle n'a « fait quasiment aucun progrès depuis la publication de son engagement, il y a déjà trois ans. » ●

ALLERGIES

Attention à la chlorhexidine

Urticaire, gonflement du visage, difficultés respiratoires, voire choc anaphylactique : les cas d'allergies graves à la chlorhexidine augmentent, met en garde l'Agence nationale de sécurité des produits de santé (ANSM). Cet antiseptique est présent dans de très nombreux produits : savons et sprays désinfectants, dentifrices, bains de bouches... mais aussi cosmétiques, en tant que conservateur ou agent antimicrobien. Nous y sommes de plus en plus exposés, ce qui favorise le risque de sensibilisation et donc de réactions allergiques. Elles ne sont pas toutes graves et immédiates : la chlorhexidine peut donner lieu à une "simple" dermatite allergique. ●



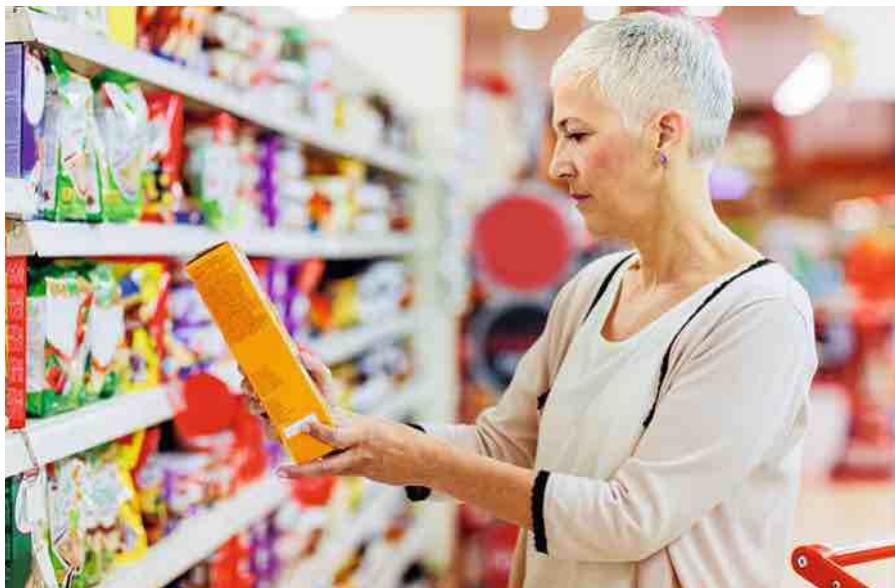
Question santé ?

La réponse de l'expert
Nathalie de Lorme Rollin
Chirurgien-dentiste
à Montpellier



Faut-il se rincer la bouche après s'être brossé les dents ?

PAS TOUJOURS. Dans le cas d'un dentifrice riche en fluor, recommandé de manière thérapeutique pour les personnes ayant des risques importants de caries, mieux vaut éviter de se rincer la bouche après le brossage. Cela permet de garder le fluor plus longtemps au contact des dents. Et cette présence prolongée du fluor sera plus efficace pour renforcer l'émail dentaire. Dans le cas des brossages quotidiens d'hygiène buccale, sans problèmes dentaires particuliers, ce n'est pas non plus nécessaire. Mais se rincer la bouche est plus agréable pour éliminer la pâte dentifrice en excès. Et comme certains dentifrices contiennent parfois des produits non recommandés pour l'organisme comme le dioxyde de titane [interdit dans l'alimentation, NDLR], mieux vaut donc les éliminer lors du rinçage que les ingérer. ●



Le Nutri-Score serre la vis

Depuis le temps que l'on en parlait, c'est enfin fait ! Ce score nutritionnel aux cinq lettres (de A à E) et couleurs (du vert au rouge) se durcit pour être mieux adapté aux recommandations nutritionnelles de santé.

Depuis le 1^{er} janvier, le nouveau Nutri-Score commence à apparaître (une option toujours facultative) sur les étiquettes. Son algorithme a été revu par le comité scientifique international chargé d'évaluer son efficacité.

➤ Plus sévère sur le sucre et le sel

➤ Avec cette nouvelle version, les produits sucrés sortent plus sévèrement notés ; ainsi, les céréales du petit déjeuner qui se trouvaient en A passent désormais en C (et les plus sucrées en D ou E). Même sévérité accrue pour les aliments industriels très salés comme les pizzas surgelées ou encore pour les produits à base de viande rouge, dont les études ont montré qu'ils augmentent les risques de cancer colorectal.

À l'inverse, le Nutri-Score valorise davantage les aliments complets riches en fibres, les poissons gras comme le hareng ainsi que les matières grasses reconnues bénéfiques pour la santé telles que les huiles d'olive et de colza ; les autres

huiles se voient plus ou moins mal notées selon leur teneur en graisses saturées. Autre « promotion », les fromages les moins gras et salés type emmental progressent avec un C, alors que les autres restent en D ou E.

Fini les sodas light affichant un Nutri-Score B. Le comité scientifique a abaissé la note des boissons contenant des édulcorants, tout comme de celles présentant une quantité de sucre supérieure à 2 g/100 ml, désormais notées D ou E.

➤ Une note sur les boissons lactées

➤ Par ailleurs, le Nutri-Score innove en intégrant les boissons lactées dans son algorithme. Au grand dam de la filière, le consommateur verra une différence de note entre les laits écrémés et demi-écrémés (qui passent en B) et le lait entier, plus gras et de ce fait sanctionné par une note C. Mais les industriels ayant deux ans pour s'adapter, rien n'indique que le produit acheté porte l'ancien ou le nouveau Nutri-Score ! • P.C.

Coup de pression sur les microbrasseurs

Dans une enquête sur les microbrasseurs, la Répression des fraudes démontre que six établissements sur dix présentent au moins une anomalie, notamment sur la mention valorisante « artisanale » non justifiée ou sur le titre alcoométrique volumique, différent de celui indiqué sur l'étiquette. Ces non-conformités résultent d'une méconnaissance de la réglementation par des microbrasseurs nouvellement installés. •



À nouveau des tests sur l'animal ?

C'est l'histoire de deux règlements européens qui s'affrontent. Le règlement cosmétique, qui interdit tous les tests sur l'animal. Et celui sur les substances chimiques, qui les requiert. Le fabricant Symrise s'est fondé sur le premier pour refuser de tester deux filtres solaires, exclusivement utilisés en cosmétique. Mais la Cour de justice de l'Union européenne lui a donné tort, fin novembre, faisant bondir les associations de défense des animaux, reparties aussitôt au combat, pétition à l'appui. •



Aligneurs dentaires De fausses promesses sur un sourire

Enquête

Les aligneurs dentaires (ou gouttières d'alignement) promus sur les réseaux sociaux ont la côte. Sans nier leur possible intérêt, des chirurgiens-dentistes pointent leur danger en l'absence d'encadrement médical.

De Dr Smile à Invisalign en passant par Spark, Joovence, Smilers ou Aligneurs français, les gouttières « invisibles » qui promettent un sourire aux dents bien alignées séduisent. Leur principe ? Faire progressivement bouger les dents en portant des gouttières au moins 20 heures sur 24, en les changeant au fur et à mesure du traitement, comme on le fait avec des bagues en resserrant le fil ou en variant la position du bracket sur les dents. Mais là, bye-bye le « chemin de fer », place à la discrédition ! Et le succès est au rendez-vous. D'ailleurs, une usine capable de produire 15 000 aligneurs transparents par jour a été inaugurée en juin 2023 dans le sud de la France !

Dans les cabinets dentaires, leur efficacité n'est pas mise en doute : ils sont utilisés par des chirurgiens-dentistes spécialistes orthodontistes comme omnipraticiens pour résoudre des malpositions comme des chevauchements et écarts interdentaires mais aussi – contrairement aux aligneurs vendus en ligne – pour des problèmes d'occlusion (fer-

meture de la mâchoire) ou de rotation de canines et prémolaires. « Il n'y a pas de mauvaises techniques, il y a de mauvais praticiens et de mauvaises indications », commente le Dr Gérard Motto, président du Syndicat français des spécialistes en orthodontie (SFSO).

LEUR COMPOSITION PEUT POSER PROBLÈME

Utilisés avec un bon encadrement médical, leur efficacité n'est pas mise en doute. Seul reproche : nul ne sait de quoi ils sont constitués. Certaines marques insistent sur le « sans bisphénol A » mais sans préciser la nature de la résine, si des produits fixateurs ont été utilisés ou s'ils ont été stérilisés. Or, en 2017, une étude avait examiné 173 événements indésirables survenus avec des aligneurs

BON À SAVOIR

Les aligneurs dentaires entraînent souvent une perte de poids car il est impossible de manger quand on est équipé. Fini le grignotage ! Revers de la médaille : un léger zozotement, pas toujours évident à assumer.



Invisalign et signalés à l'agence américaine du médicament, la Food and Drug Administration (FDA). Le lien avec les polyuréthanes contenus dans les gouttières avait été évoqué sans être affirmé et, depuis, les connaissances ne se sont pas tellement améliorées... Là où les critiques fusent de la part des professionnels de santé, c'est lorsqu'il est question des traitements par correspondance promus par les youtubeurs, tiktokeurs et autres instagrameurs sur les réseaux sociaux. Le pire ? Le traitement 100 % à distance, de l'empreinte dentaire réalisée à l'aide d'un kit à domicile, au diagnostic et au plan de traitement en

Réaliser sa propre empreinte présente de gros risques.

ligne jusqu'à réception des aligneurs par courrier. Des entreprises comme Alignae, Evolusmile, Bee Correct... se passent ainsi de visite chez le chirurgien-dentiste. « Six ans d'études pour apprendre à faire une empreinte... mais là le patient se débrouille avec un kit dont la poudre, si elle est inhalée, peut avoir un risque vital pour le patient », s'alarme le Dr David Couchat, membre de la Fédération française d'orthodontie (FFO).

PASSER À CÔTÉ DES CONTRE-INDICATIONS

La prise de risque est alors maximale. « L'empreinte seule ne permet pas de repérer toutes les conditions susceptibles de compromettre le bon déroulement du traitement : le kyste dentaire, l'affaiblissement de la gencive

(maladie parodontale), une dent dévitalisée... », explique le Dr Nathalie Delphin, du Syndicat des femmes chirurgiens-dentistes (SFCD). Commencer le traitement sans ce bilan, c'est s'exposer au risque d'accélérer la poussée du kyste, de déchausser ou nécroser des dents, etc.

Dans d'autres cas, comme avec Dr Smile, le système est mixte. Un chirurgien-dentiste partenaire de la marque – un partenariat qui, au passage, peut être contraire au code de déontologie de la profession – réalise les clichés (radios, scans...) et l'empreinte nécessaires à la fabrication des gouttières. Mais il ne réalise pas de bilan, ne fait pas le diagnostic, ne décide pas du plan de traitement. « Après cette étape, le chirurgien-dentiste ne revoit plus le patient. Il s'agit donc pratiquement d'une vente directe, ce qui est en contradiction avec les règles de la profession », souligne le Dr Geneviève Wagner, vice-présidente en charge des affaires juridiques du Conseil national de l'ordre des chirurgiens-dentistes. Pour autant, en cas d'incident, c'est bien sa responsabilité qui est engagée. « Avec l'empreinte, le chirurgien-dentiste initie l'acte orthodontique. Il devient prescripteur. Les contrats de certaines marques d'aligneurs le stipulent mais souvent à l'insu de ceux qui le signent », regrette le Dr Delphin.

PRIORISER L'ESTHÉTIQUE AUX DÉPENS DE LA SANTÉ

Le patient, lui, est amené à considérer qu'il bénéficie bien d'un diagnostic. Il lui est précisé que si sa condition ne relève pas d'une prise en charge par aligneurs, il sera remboursé des premiers frais engagés. Mais il suffit que certains défauts mineurs comme des chevauchements puissent être améliorés pour lancer le traitement. Résultat, les orthodontistes constatent, effarés, des photos avant et après avec des dents certes bien alignées, mais avec des bâncas





non traitées. « L'esthétique ne doit être que la conséquence heureuse et favorable d'un traitement orthodontique mécaniquement bien conduit », informe le Dr Couchat. Ce n'est pas une fin en soi.

Mais, d'après une récente enquête FFO/Ipsos, 77 % des Français interrogés jugent que le traitement orthodontique a, avant tout, une fonction esthétique et non la vocation d'améliorer des fonctions vitales comme la mastication ou la déglutition.

DE POSSIBLES INFECTIONS ET PERTES DE DENTS

Le traitement peut également échouer. Par exemple, le patient ne peut pas passer à la gouttière suivante parce qu'une de ses dents n'a pas eu la place de bouger comme prévu. « L'empreinte ne rend pas visible le besoin de limer une dent (stripping) pour lui permettre de se repositionner comme il faut », explique le Dr Delphin. Si l'entreprise a déjà fabriqué la vingtaine de gouttières prévues par le plan de traitement et fait preuve de malhonnêteté, elle ne recalibrera pas son plan de traitement, contrairement à l'orthodontiste qui, lui, l'adapte à chaque visite de suivi. Or l'échec peut entraîner un chevauchement, qui gênera le brossage et favori-

Sans aucun suivi médical, l'efficacité est souvent de courte durée.

sera l'entartrage, et de là le déchaussement. Inversement, le patient peut passer trop vite à la gouttière suivante. « Il peut vouloir un résultat plus rapide mais en déplaçant trop vite ou trop fort une dent, comme la malléabilité osseuse est plus faible à l'âge adulte, le risque est de la nécroser, et devoir la dévitaliser ; ou la fracturer, et devoir l'extraire », explique le Dr Delphin. Enfin, l'efficacité est de courte durée si le traitement ne prévoit pas de phase de contention. « Elle est absolument nécessaire mais loin d'être systématique avec ces offres en ligne », souligne le Dr Couchat. Résultat, en trois mois, tout peut être à refaire.

UN PRIX ATTRACTIF ? EN APPARENCE SEULEMENT

Et si l'on regarde l'aspect financier, le compte n'y est pas. Car, même si les facilités de paiement en plusieurs fois à raison de 35 à 50 € par mois peuvent donner l'illusion d'un traitement abordable, le coût reste élevé : environ 3000 € pour un cas simple. Et sans aucune prise en charge de l'Assurance maladie pour les traitements lancés après 16 ans. « Celle-ci n'a pas évolué depuis 1988, en dehors de la condition d'âge, qui est passée de 12 ans à 16 ans. Mais certaines complémentaires remboursent parfois une partie du traitement

adulte, comme la MGEN », précise le Dr Gérard Motto. Par comparaison, le traitement multi-attache (par bagues) réalisé chez un orthodontiste est de 774 € par semestre en moyenne (plutôt 1 000 € en région parisienne), soit, 2 322 € pour un traitement orthodontique adulte d'une durée d'un an et demi maximum.

Pourtant, rien ne semble ternir l'engouement vis-à-vis des aligneurs par correspondance. Les influenceurs jugent le plus souvent l'efficacité du traitement sur des critères uniquement esthétiques et à court terme. Qu'une malocclusion perdure, que tout soit à refaire au bout de trois mois : cela est moins susceptible d'apparaître car la promotion des aligneurs n'est pas désintéressée.

UNE RÉMUNÉRATION EN TROMPE-L'ŒIL

Nombreux sont les tiktoker à prétendre ne pas être sponsorisés et avoir payé de leur poche le traitement. Mais beaucoup affichent à l'écran un code promotionnel qui leur permettra de toucher une prime au parrainage. Sans compter qu'en cas de problème, les entreprises peuvent conditionner le paiement de dommages et intérêts au silence des patients. Cerise sur le gâteau, les aligneurs bénéficient souvent de la publicité faite par les centres qui les pratiquent, bien qu'elle soit illégale. Une dernière raison explique aussi le succès de ces aligneurs par correspondance : la rareté des orthodontistes disponibles. « 80 % des orthodontistes sont débordés, admet le Dr Motto. On se bat pour former plus de spécialistes mais on a 53 internes pour toute la France, c'est ridicule. » Alors que la société incite de plus en plus d'adultes à vouloir un sourire parfait, l'offre s'est adaptée à la demande en proposant des traitements à domicile qui, en l'absence d'encadrement et de contrôle, s'est rapidement développée. •

ADÉLAÏDE ROBERT

Agir tôt chez l'enfant

- **Les dents bougent toute la vie et un traitement orthodontique à l'adolescence n'empêche pas d'avoir à réintervenir plus tard au cours de sa vie.**
- **Plus on intervient tôt, moins lourds sont les traitements. Le plus important ? Pas de tétingue après 3 ans, arrêter de sucer son pouce à 5-6 ans et manger dur pour mastiquer fort car c'est en mastiquant que l'os de la mâchoire opère sa croissance...**
- **Faire un bilan dès 6-7 ans, pour mettre en place les traitements dès 8-9 ans. Il est conseillé, par exemple, d'élargir le palais quand il est possible de laisser la place aux dents plutôt que de faire de la place, des années plus tard, en les arrachant !**

Myopie La prévenir, la freiner : c'est possible

Pratique

Les chiffres donnent le vertige : 2,6 milliards de myopes dans le monde en 2020, 5 milliards annoncés en 2050. Mais la bonne nouvelle, c'est que l'on peut prévenir la myopie.

Ce sont les pays asiatiques qui, les premiers, ont vu le nombre d'enfants myopes exploser. Rapidement, deux responsables ont été découverts : une exposition insuffisante à la lumière naturelle et une vision de près trop prolongée. Les gènes, eux, ne seraient responsables que de 10 % des cas de myopie.

ALTERNER VISION DE PRÈS ET VISION DE LOIN

Il est ainsi recommandé aux enfants de passer plus de 2 heures par jour à jouer à l'extérieur, car la lumière du jour augmente la sécrétion de dopamine dans la rétine, ce qui inhibe l'allongement du globe oculaire, responsable de la myopie. Il est aussi conseillé de travailler dans de bonnes conditions d'éclairage, de diminuer le temps passé sur écran et d'alterner la vision de près et de loin (regarder au loin 20 secondes toutes les 20 minutes). Ces habitudes préviennent la myopie et permettent de la freiner. « On ne peut pas guérir de la myopie, mais on peut en ralentir la progression », explique le Pr Claude Speeg-Schatz, ophtalmologue aux Hôpitaux universitaires de Strasbourg. Quatre méthodes contribuent à limiter la perte de dioptries. D'abord, la correction optimale de la myopie.

« La stratégie de sous-correction a été un échec, rappelle la spécialiste. Il faut bien corriger et, pour cela, il faut choisir une monture qui englobe le sourcil ! Petits, les enfants utilisent les deux tiers supérieurs

de leurs verres. » Ensuite, dès 4 ans, il est possible d'utiliser des verres freinateurs spéciaux (comme les verres Stellest d'Essilor, Miyosmart d'Hoya, etc.) qui ont la caractéristique de corriger l'erreur de réfraction au centre et, en périphérie, de focaliser l'image en avant de la rétine, ce qui réduit l'allongement de l'œil. « Cela ralentit la progression d'environ 60 % si l'enfant porte 12 heures par jour », précise le professeur. Efficaces, ces verres sont plus coûteux et non remboursés : le reste à charge est de 50 € par verre. Le même principe existe avec les lentilles de contact (MiSight 1 Day) pour les 8-12 ans.

EN COMPLÉMENT, COLLYRE OU LENTILLE

Peut s'ajouter à cela un traitement par atropine à 0,05 % (ou 0,01 % en cas d'intolérance), à raison d'une goutte de ce collyre chaque soir dans chaque œil. Elle ralentit également la croissance de la longueur axiale du globe. Enfin, il est possible

Des verres innovants pour limiter l'évolution de la myopie.

de porter, la nuit, une lentille dite orthokératologique, qui va presser la partie centrale de la cornée. « Cela baisse de 30 % la longueur axiale mais de manière mécanique, l'effet ne dure qu'une journée. » Et les ophtalmologues préfèrent ne la proposer qu'à partir de l'adolescence..

ADÉLAÏDE ROBERT



Écorecharges Ni écologiques ni économiques !

Enquête

Dans écorecharge, on comprend qu'il s'agit d'écologie bien sûr, mais aussi d'économies. Parfois à tort. Nous avons épingle des produits beaucoup plus chers en version recharge que dans le contenant d'origine. Un comble !

Alertés par des consommateurs attentifs qui avaient repéré partout en France des lessives ou gels douche vendus plus cher en version recharge, «60» a voulu en avoir le cœur net. Après enquête, il s'avère, en effet, que dans certains super et hypermarchés les écarts sont éloquents.

MOINS DE MATIÈRE, MOINS LOURDES, ET POURTANT...

Nous avons trouvé, par exemple, chez Auchan Bagnolet en Seine-Saint-Denis, le Nesquik "Réveille le lait" à 1,60 € de plus au kilo en version recharge qu'en boîte. Même chose pour le gel douche "Nourishing" de Sanex, repéré à 1,72 € de plus pour la recharge. Pire encore, nous avons épingle des recharges de gels douche Le Petit Marseillais systématiquement plus chères que les flacons dans plusieurs enseignes, en magasin et sur Internet. La palme revenant à la recharge "feuilles d'olivier bio" vendue 4,72 € de plus au litre!

Et cela concerne tous les rayons : une recharge de liquide vaisselle

Brioche presque 1 € de plus au litre dans un magasin ; une recharge d'adoucissant concentré L'Arbre vert, parfum "muguet/jasmin", 0,10 € de plus au litre dans un autre. Comment expliquer de tels écarts ? Dans l'esprit du consommateur, la recharge demande moins de matière, pèse moins lourd lors du transport... Elle devrait coûter systématiquement moins cher. Or ce n'est pas le cas. Certaines recharges seraient-elles plus onéreuses à produire ? Géraldine Séjourné, directrice marketing et communication chez L'Arbre vert explique que « le

coût des recharges de lessives est légèrement moins onéreux, compte tenu des volumes atteints. Mais ce n'est pas le cas de toutes les recharges, la recharge douche, par exemple. » La marque, l'une des seules

à avoir répondu à nos questions sur le sujet des prix, défend une stratégie pro-recharges et précise : « Nous proposons de positionner nos recharges en moyenne 10 à 20 % moins cher que le flacon équivalent, selon les produits. »

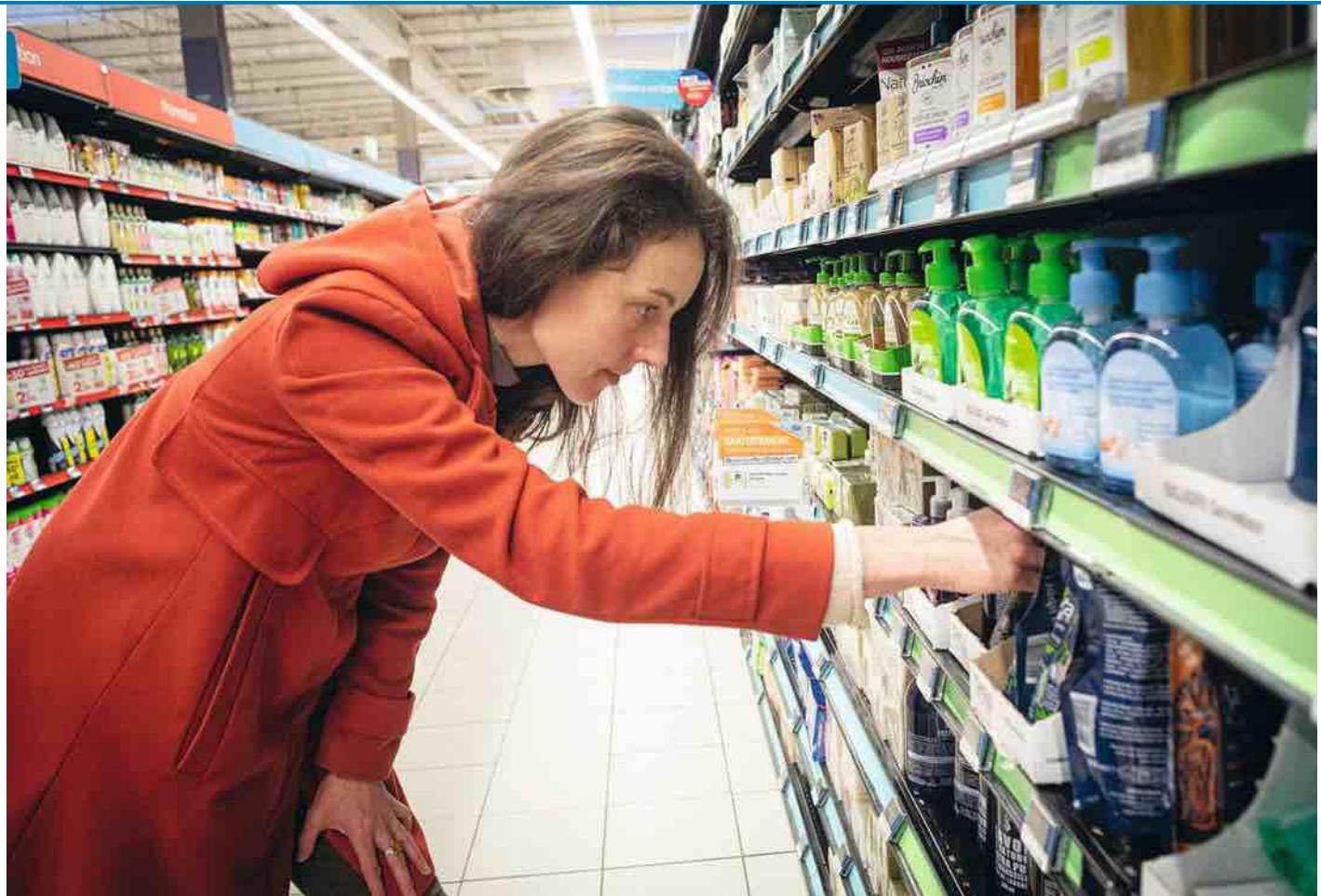
Toutefois « les prix sont recommandés aux enseignes qui sont seules décisionnaires des prix qu'elles pratiquent en magasin ».

Interrogé, Carrefour nous a répondu : « Afin d'encourager nos clients à privilégier ce type de produits, notre politique est d'avoir un prix au litre des éco-recharges inférieur à leur équivalent en bidon, qu'il s'agisse des produits de marques nationales ou des produits à marque Carrefour. » Pourtant, on trouve la recharge de lessive Skip 7 centimes de plus au lavage sur le drive Carrefour Montreuil (Seine-Saint-Denis).

LES PRIX DIFFÉRENT SELON LES DISTRIBUTEURS

Il ressort de notre enquête que les distributeurs n'ont pas tous la même politique tarifaire en matière de recharges : pour un même produit, on trouve des tarifs bien différents d'un distributeur à l'autre, d'un département à l'autre !

Par exemple, la recharge de chicroée soluble originale Ricoré coûte 0,22 € de plus au kilo que la boîte au drive Super U de Montreuil. Mais



les drives de Monoprix et Carrefour (Montreuil/Bagnolet) ainsi que le E.Leclerc et l'Intermarché de Vichy (Allier) la positionnent quelques centimes moins cher que la boîte... Incompréhensible !

S'ARMER DE PATIENCE POUR COMPARER

S'il faut ouvrir l'œil en magasin pour être sûr de faire une économie avec la recharge, il faudrait aussi s'armer d'une calculatrice, car la comparaison est souvent bien plus complexe qu'il n'y paraît. En effet, la recharge ne fait pas forcément le même poids que le bidon et ne permet pas toujours le même nombre de lavages... Ainsi pour Skip, sur le drive du Carrefour de Montreuil, il faut ramener les prix au nombre de lavages pour déterminer l'intérêt économique de chaque format : la recharge permet 30 lavages et coûte 0,28 € au

lavage, quand le bidon permet 51 lavages, et revient à 0,21 € par lavage. La recharge n'est donc pas avantageuse dans ce cas. Mais elle l'est, en revanche,

par rapport au bidon 56 lavages ! Car dans ce format, chaque lavage revient à 0,33 €. Idem pour le bidon 37 lavages, à 0,38 € par lavage. Un véritable casse-tête que personne n'a le loisir de résoudre au moment de faire ses courses.

Parfois, la recharge semble plus intéressante que la boîte, mais attention à ne pas se fier aux apparences : au E.Leclerc de Vichy, Nesquik "Réveille le lait" coûte 4,62 € en boîte et 4,52 € en version recharge. Économique ? Pas du tout ! Car la recharge ne fait que 800 g et la boîte 1 kg. Résultat : la recharge coûte 1,03 € de plus au kilo ! Quelques rayons plus loin, on

Ne vous fiez pas à l'emballage, regardez le prix au kilo.

se demande comment comparer les deux versions du gel douche Sanex "Hydratant Zéro %" alors que l'un est en 475 ml (flacon) et l'autre en 500 ml (recharge) ? Au litre, la recharge coûte pourtant 1,66 € de plus, mieux vaut vérifier ! Interrogée, l'enseigne E.Leclerc a indiqué ne pas souhaiter répondre à nos questions sur les recharges.

DES ÉCARTS AU SEIN D'UNE MÊME GAMME

Piégé(e)s également, nous avons trouvé des références d'une même gamme de produits et de même marque dont les recharges sont plus ou moins chères que les bidons selon les parfums : au E.Leclerc de Vichy, la recharge gel lavant mains Le Chat est ainsi plus onéreuse au litre que le flacon en version "douceur pure" mais moins chère en version "antibactérien" ; les recharges

de la marque Cadum sont toutes moins chères que les bidons sauf une, la crème de douche surgras "beurre de karité". Au Lidl, la recharge de cette référence est également à 0,67 € de plus au litre.

Mais où est le bidon ? C'est bel et bien la question que l'on se pose devant un certain nombre de produits... qui ne sont proposés qu'en version recharge ! Ainsi, à l'Intermarché de Vichy, on trouve les berlingots Soupline adoucissant "Moments magiques câlin d'amour" et "Grand air" mais on cherche encore les bidons correspondants. Seuls sont vendus en bidon les parfums "Fleurs blanches", "Notes de roses" ou encore "Fleurs de lin". Le savon liquide Le Petit Olivier est proposé en version flacon poussoir 300 ml parfum "verveine citron" et la recharge en poche de 500 ml dans un parfum différent.

LE JEU EN VAUT-IL LA CHANDELLE ?

Au Lidl tout proche, c'est la crème de douche Argan L'Arbre vert qui est vendue uniquement en recharge. Quelques kilomètres plus loin, au E.Leclerc, aucun bidon ne correspond aux écorecharges Rainett proposées. Ce n'est pas le même parfum. Pour la marque You, dans le même magasin, il n'y a tout simplement pas de bidon ! Le vendeur, auquel nous avons fait part de notre étonnement, se montre surpris à son tour : « En effet, ce n'est pas très cohérent... », nous dit-il, sans trouver de solution au problème.

Acheter une recharge au bon prix et dans le parfum adéquat s'avère donc compliqué... Alors, le jeu en vaut-il la chandelle ? L'effort consenti par le consommateur a-t-il un impact positif sur l'environnement ? « 97 % d'emballage en moins » pour le café soluble Maxwell qua-

Certains produits ne sont proposés qu'en version recharge !

Zoom Quelques exemples épingleés

Lessive liquide Skip Active Clean

7 centimes de plus au lavage

0,21 € le lavage avec le bidon (1,4 l) et 51 lavages,
0,28 € le lavage avec la recharge (500 ml)
et 30 lavages.

(Repéré sur Carrefour drive Montreuil)



Chocolat en poudre

« Réveille le lait » de Nesquik

1,60 € de plus au kg

La boîte (1 kg) coûte 4,79 €
et la recharge (800 g) 5,11 €, soit 6,39 € au kg
(Repéré sur Auchan drive Bagnolet)

lité filtre... ; -80 % de plastique pour le liquide vaisselle et mains savon noir & algues marines Briochin. Devant ces chiffres, mis en avant sur les emballages, on est en droit de se demander si cette surenchère de réduction du plastique n'est pas un énième phénomène de greenwashing. Comment ces calculs sont-ils faits ?

UNE ÉCONOMIE DE PLASTIQUE INDÉNIABLE

« Il n'existe pas d'état des lieux de ces recharges en France, dont la responsabilité de s'assurer du développement de solutions ayant un intérêt environnemental par rapport à des solutions équivalentes à usage unique revient uniquement au fabricant », précise Elisa Jemet, experte à l'Agence de la transition écologique (Ademe). Diffi-

cile donc de vérifier ces calculs. Chez Rainett, on nous explique que « les recharges contiennent plus ou moins le double de la capacité de la bouteille initiale. On compare donc le poids de l'emballage plastique d'une recharge à celui de deux flacons. Par exemple, sur notre offre de liquide vaisselle : une recharge d'un litre par rapport à deux flacons 500 ml permet une économie de 56 % de plastique. »

Géraldine Gauvin, responsable éco conception chez Citeo, entreprise à mission sans but lucratif créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages, confirme « une économie de plastique indéniable. Par exemple, un bidon de lessive pèse environ une centaine de grammes quand une poche souple n'en

en magasin

Liquide vaisselle mains "savon noir & algues marines" de Briochin

0,98 € de plus au litre

Le bidon (500 ml) coûte 6,58 € le litre et la recharge (450 ml), 7,56 € le litre
(Repéré au E.Leclerc Vichy)



Gel douche "feuille d'olivier" Le Petit Marseillais

4,72 € de plus au litre

Le bidon (250 ml) coûte 7,60 le litre et la recharge (250 ml), 12,32 € le litre
(Repéré au E.Leclerc Vichy)

pèse qu'une vingtaine. Le poids de l'emballage est donc réduit par cinq. C'est cinq fois moins de matière à extraire, à produire et à gérer en fin de vie. »

Opérant des calculs sur la totalité du cycle de vie des recharges versus des bidons, Citeo a déterminé que l'impact environnemental était positif dès que deux recharges avaient été utilisées, à la place de deux bidons.

LE RECYCLABLE NE FAIT PAS TOUJOURS LE RECYCLÉ

Quid de leur recyclabilité réelle, également largement mise en avant sur le packaging ? On peut désormais placer les recharges dans les poubelles jaunes, mais elles ne sont recyclables que si elles sont faites d'un seul matériau. Les recharges composées de plusieurs matériaux « sont écartées en centre de tri pour être valorisées énergétiquement », répond Citeo,

autrement dit incinérées et utilisées pour le chauffage urbain ! Chez Rainett, « l'intégralité des éléments de l'emballage (bouchon, bec verseur, film souple) sont fabriqués en polyéthylène (PE) », nous assure la marque. Un seul matériau donc.

Mais attention, alerte Marine Bonavita, chargée de projet chez

BON À SAVOIR

Sur l'emballage des nouvelles recharges en forme de brique de lait Le Petit Marseillais, on voit une amande ou une goutte de lait appétissante : le risque de confusion avec une brique de lait végétal est réel pour les jeunes enfants. En outre, ces briques sont, selon Citeo, « moins optimisées que les formats souples, les plus économies en matière d'emballages ».

Zero Waste France, « le fait que les recharges soient potentiellement recyclables ne veut pas du tout dire qu'elles seront systématiquement recyclées ». Et en effet, « les emballages en polyéthylène souple sont recyclés s'ils sont bien déposés dans le bac de tri et s'ils sont orientés dans un centre de tri adapté, qui a la compétence pour recycler ce type de matériaux », précise Citeo.

UN INTÉRÊT ÉCONOMIQUE POUR LES INDUSTRIELS

Ces recharges ont aussi, on le sait peu, un intérêt économique direct pour les industriels : « La contribution à Citeo pour gérer l'emballage en fin de vie dépend du poids de l'emballage mis sur le marché : plus un emballage est léger, moins l'industriel paye ! En plus, lorsqu'ils proposent des recharges, ils obtiennent un bonus de 8 % sur la contribution totale », détaille Géraldine Gauvin.

Mais, pour ce faire, les industriels doivent respecter certains critères, dont trois nous semblent problématiques à l'issue de notre enquête.

La recharge et son flacon doivent

être simultanément disponibles en rayon : c'est loin d'être systématiquement le cas...

La recharge doit être recyclable : quid des recharges formées de plusieurs matériaux ?

Enfin, le système de recharge doit présenter une réduction de poids d'au moins 33 % par rapport à l'emballage d'origine, dont l'industriel seul effectue le calcul...

L'intérêt des recharges réside donc, pour l'heure, dans un moindre prix (quand c'est le cas), et dans l'amorçage d'une chaîne de recyclage plus vertueuse. Mais la vraie solution, en termes environnementaux, serait de généraliser le vrac. Un autre défi, loin d'être proposé partout. •

CÉCILE BLAIZE
ET LAURE MARESCAUX

Additifs Les émulsifiants sur la sellette

Enquête

Des études scientifiques attirent l'attention sur certains émulsifiants. Des risques de maladies cardio-vasculaires et digestives associés à leur consommation ont été identifiés. Nous avons enquêté.



Souvent ajoutés aux pains et aux gâteaux de supermarché, aux barres chocolées, à la margarine, aux glaces et même aux laits infantiles, ils se cachent partout ou presque dans l'alimentation ultratransformée. Ils, ce sont les quelque 330 additifs autorisés en Europe, répartis en 27 familles selon leurs usages (conservateurs, épaississants, colorants...). Une étude parue en octobre 2021 dans la revue *Scientific Reports* indiquait que les Français ingèrent 155 mg d'additifs par jour et par kilo de poids corporel, soit plus de 9 g par jour pour une personne de 60 kg.

Et, parmi ces substances, une famille fait l'objet de nombreuses recherches : les émulsifiants, discrets et devenus quasi incontournables. Sur les étiquettes, vous déchiffrez péniblement leurs noms savants en tout petits caractères (celluloses, mono- et diglycérides d'acides gras, lécithines, amidons

modifiés, carraghénanes, phosphates, gommes et autres pectines) ou leurs sigles opaques (E339, E472...). Utilisés pour lier les composants et améliorer la texture des produits, ils peuvent agir aussi sur leur goût et leur durée de conservation. Sont-ils pour autant inoffensifs ?

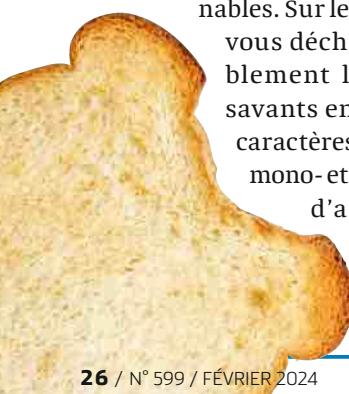
Ils font actuellement l'objet de nombreuses recherches.

CINQ ÉMULSIFIANTS CONCERNÉS

Certains additifs présentent des risques, selon les résultats de plusieurs études récentes. La dernière en date, parue en septembre 2023 dans le *British Medical Journal*, a été réalisée par une équipe française, coordonnée par Mathilde Touvier, qui dirige l'Eren (équipe Inserm de recherche en épidémiologie nutritionnelle), et Bernard Srour, de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae). Les chercheurs ont comparé

l'évolution des données de santé sur sept ans de 95 442 adultes (âge moyen 43 ans, 75 % de femmes) avec celle de leur consommation quotidienne en émulsifiants. Les participants, sans antécédents de pathologies cardio-vasculaires, appartiennent à la cohorte NutriNet-Santé lancée en 2009 pour étudier les liens entre nutrition et santé. Résultat, pour cinq émulsifiants, une consommation moyenne journalière accrue (spécifique à chacun) était associée à une augmentation non négligeable du risque d'être atteint d'une maladie cardio-vasculaire (infarctus, coronaropathie, AVC, etc.). C'est notamment le cas pour deux celluloses très répandues, le E460 (cellulose microcristalline) et le E466 (carboxyméthylcellulose ou CMC).

Pour le E466, épaississant, gélifiant et stabilisant, que les industriels utilisent, entre autres, dans le beurre allégé, les pains de mie et les glaces, ce risque de maladies cardio-



vasculaires grimpait de 3 %, en ajoutant, par exemple, une part de gâteau industriel dans son assiette.

C'est pire pour le E460, un additif souvent intégré aux sauces et desserts pour la rondeur en bouche qu'il procure : le fait d'en ingérer un « surplus », via une crème dessert supplémentaire par jour, était corrélé à une augmentation de 7 % du risque de maladies coronariennes.

Même type de lien avec le phosphate trisodique (E339) qui sert, notamment, d'épaississant et de stabilisant dans de nombreux produits laitiers, dont le lait infantile, et avec les mono- et diglycérides d'acides gras (E471-E472). On peut aussi citer l'ester lactique (E472b), présent dans des crèmes chantilly et des gâteaux secs, impliqué dans les maladies cérébro-vasculaires.

DES CORRÉLATIONS AVEC UN RISQUE DE CANCER

Bien que modérés, ces niveaux de risque représentent des milliers de cas en France... du moins si l'on se base sur les participants de l'étude, majoritairement des femmes, en moyenne plus soucieuses de leur santé. Mais les effets pourraient être plus élevés à l'échelle de la population générale française et européenne. La même équipe, dans un travail non encore publié, a par ailleurs trouvé des corrélations entre certains émulsifiants et risque de cancer.

« Nos études sont observationnelles, explique Mathilde Touvier. Il faut les confirmer avec d'autres populations et les compléter par des données expérimentales pour établir des liens de cause à effet entre consommation d'additifs et maladies. » Des liens de causalité : c'est ce qui a, par exemple, permis d'interdire dans l'alimentation en France en 2020, puis en Europe en 2022, un colorant blanc très répandu,

le dioxyde de titane (E171), en partie sous forme nanométrique. Une étude expérimentale de l'Inrae, publiée en 2017, avait montré un risque de lésions colorectales précancéreuses chez le rat. En 2023, la Turquie l'a interdit à son tour. Or un émulsifiant pointé dans la récente étude de Mathilde Touvier, le E466, a déjà fait l'objet d'études expérimentales, notamment par l'équipe de Benoît Chassaing à l'institut Cochin. Il avait montré, en 2015, que la consommation de deux émulsifiants, le E466 et le E433 (ou polysorbate 80), très utilisé dans les glaces et les sauces, favorise le développement de maladies inflammatoires chroniques de l'intestin chez des souris génétiquement prédisposées. Et chez les animaux « normaux », la consommation de ces

Discrets, ils sont partout dans les produits industriels

composés favorise la prise de poids, l'augmentation de la masse grasse et le diabète de type 2. « Ils ont des effets délétères sur la flore intestinale, ce qui conduit à l'inflammation de l'intestin. Toutes les études en cours laissent à penser que la majorité des émulsifiants, sauf certains comme les lécithines de tournesol et de soja, ont aussi ce type d'effets », commente Benoît Chassaing.

UN POSSIBLE « EFFET COCKTAIL »

Encore faut-il prouver le même impact chez l'homme. Benoît Chassaing s'y est employé avec l'analyse de microbites prélevés chez des volontaires. Fin 2021, son équipe publiait une étude montrant que la consommation d'E466 pendant seulement quinze jours par des sujets sains altérait leur microbiote (diminution de bactéries bénéfiques) sans toutefois provoquer d'inflammation et appauvrisait leur matière fécale. Chez certains, les bactéries du microbiote s'étaient même rapprochées de la paroi intestinale, comme dans les maladies inflammatoires et le diabète de type 2. Enfin, ils pouvaient avoir des douleurs abdominales et des ballonnements.

« Ce résultat confirme les données issues des études chez la souris. Elles suggèrent que la consommation à long terme du E466 pourrait favoriser un dérèglement métabolique et les maladies inflammatoires chroniques de l'intestin. Celles-ci affectent près de 12 millions de personnes dans le monde », relève le chercheur. Cela étant, « certaines personnes réagissent à cet émulsifiant, mais d'autres pas. Chaque microbiote répond différemment. Nous essayons de comprendre pourquoi afin de pouvoir, un jour, personnaliser l'alimentation ».

Les émulsifiants ne sont pas les seuls additifs à perturber le fonctionnement intestinal. C'est également le



cas de plusieurs édulcorants et colorants très utilisés, comme le rouge allura AC (E129).

Problème, les aliments ultratransformés contiennent souvent plusieurs additifs, parfois jusqu'à dix, d'où un possible « effet cocktail » encore à l'étude. « Actuellement, nous travaillons avec l'Eren pour identifier les cocktails vraiment présents dans l'alimentation de la population française. Ensuite, nous analyserons leur impact sur le microbiote intestinal chez la souris et chez l'homme », explique Benoît Chassaing. Dans l'attente des résultats, on suppose toutefois que les risques pour la santé liés à l'alimentation ultratransformée sont augmentés par cet effet cocktail.

REVOIR LA DOSE JOURNALIÈRE ACCEPTABLE

À court terme, bannir tous les émulsifiants ne paraît pas envisageable, d'autant qu'ils ne sont pas tous négatifs. Certains ont des qualités antioxydantes, par exemple dans

les laits infantiles.

« Mais il s'agit d'intensifier les travaux épidémiologiques et expérimentaux pour prouver la dangerosité de certains d'entre eux et convaincre l'Autorité européenne de sécurité alimentaire (Efsa) de revoir leur dose journalière acceptable (DJA) », insiste Mathilde Touvier. La DJA, c'est la quantité journalière d'un additif qu'une personne peut absorber durant sa vie, sans dommage pour sa santé. Seule l'Efsa peut la réévaluer. Mais l'Agence se base parfois seulement sur des tests d'industriels...



Nitrites de sodium : interdits aux animaux, pas aux humains !

Selon un règlement paru au *Journal officiel de l'Union européenne* (UE), depuis juin 2023, les nitrites de sodium (E420) sont interdits dans les aliments pour chiens et chats dans les pays de l'UE. Mais ils restent autorisés dans l'alimentation

la charcuterie et le jambon blanc, même si les doses maximales ont été revues à la baisse. Pourtant, l'effet des nitrites de sodium a été peu étudié chez l'animal alors que, chez l'homme, une association entre leur consommation et un risque humaine, notamment dans



montrée. Pourquoi donc un tel écart ? En fait, les industriels n'ont pas renouvelé leur demande d'agrément pour les nitrites dans les boulettes pour chiens et chats. Pour la charcuterie, ils n'ont pas renoncé à en incorporer.

omettant les données issues de travaux indépendants. Ce qui est plus que regrettable.

L'EXEMPLE DE L'ASPARTAME

Pour parvenir à convaincre l'Efsa, le chemin peut être long. Pour preuve, les derniers rebondissements autour de l'aspartame (E951). Cet édulcorant, censé apporter le goût du sucre sans les calories, consommé depuis

L'Efsa se base parfois seulement sur des tests d'industriels.

quarante ans au travers de milliers de produits, a été déclaré « cancérogène possible » en juillet 2023 par le Centre international de recherche sur le cancer (Circ), une agence de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Possible, mais non certain, au même titre que l'alcool ou le tabac : le niveau des preuves apportées n'étant pas considéré comme suffisant. Les

BON À SAVOIR

Les fournisseurs doivent indiquer si un additif avec au moins 10 % de particules de taille inférieure à 100 nm (nanomètres) est présent dans un produit alimentaire. Les risques de pénétrer dans les organes sont plus grands à cette échelle. Mais, sous la pression des industriels, la Commission européenne tente régulièrement de remonter ce seuil à 50 %.

experts ont pourtant examiné pas moins de 1 300 études scientifiques pour parvenir à cette conclusion en demi-teinte.

Parmi elles, plusieurs études épidémiologiques, dont trois réalisées par l'équipe de Mathilde Touvier en 2022 et 2023 : elles montraient que les plus gros consommateurs d'édulcorants (l'aspartame, l'acésulfame-K et, à un moindre degré, le sucralose) présentent un risque accru de cancer, de maladies cardio-vasculaires et de diabète de type 2.

RÉDUIRE LES ALIMENTS ULTRATRANSFORMÉS

Dans ce contexte, faut-il arrêter de consommer de l'aspartame ? En diminuer les doses ? Selon le comité d'experts des additifs alimentaires de l'OMS, le Jecfa, la quantité à ne pas dépasser serait de 2 800 mg par jour, ce qui correspond à la bagatelle de 9 à 14 canettes de soda light quotidiennes ! Des chiffres qui interrogent la chercheuse : « Nous observons des associations avec un risque de cancer à partir de 55 à 60 mg/jour, soit 40 fois moins que le seuil du Jecfa. » De nouvelles études sont donc nécessaires pour trancher. En attendant, le plus sage est sans doute d'appliquer le principe de précaution : réduire le plus possible sa consommation d'aliments ultratransformés. •

MARIE-LAURE THÉODULE



LES NOUVEAUX RENDEZ-VOUS DU MOIS

- **2** Lundi au vendredi à **10 h 30**
Samedi à **10 h 40**
- **3** Lundi au vendredi à **10 h 45**
Samedi à **11 h 15**
- **4** Lundi, mardi, jeudi,
vendredi, samedi
et dimanche à **19 h 45**
- **5** Lundi, mardi,
mercredi, jeudi
et vendredi à **14 h 30**

franceinfo:

Lundi, mardi, mercredi,
jeudi et vendredi
à 13 h 00 et 18 h 00
Samedi et dimanche
à 13 h 00 et 20 h 00

En replay sur **france.tv**



Près de 500
émissions ConsoMag
à revoir sur le site

www.inc-conso.fr



LES RÈGLES DE SÉCURITÉ SUR LES PISTES DE SKI

Avec le ministère des Sports des Jeux olympiques et des Jeux paralympiques
Première diffusion le lundi 5 février

FRAUDE AUX FAUX CONSEILLERS BANCAIRES

Avec l'Association de défense,
d'éducation et d'information
du consommateur (Adeic)
Première diffusion le mardi 6 février

LES ARRÊTS À LA DEMANDE DANS LES BUS

Avec la Fédération nationale
des associations d'usagers
des transports (Fnaut)
Première diffusion le mercredi 7 février

L'ÉTIQUETAGE DU MIEL AUJOURD'HUI ET DEMAIN

Avec FoodWatch
Première diffusion le jeudi 8 février

LE CVS, CONSEIL DE LA VIE SOCIALE MODE D'EMPLOI

Avec l'Association pour l'information
et la défense des consommateurs
salariés-CGT (Indecosa-CGT)
Première diffusion le vendredi 9 février

TÉLÉPHONIE FIXE : FIN DU RÉSEAU CUIVRE

Avec l'Union fédérale
des consommateurs-Que choisir
Première diffusion le samedi 10 février

FAIRE RÉPARER SES ÉQUIPEMENTS

VA DEVENIR DE MOINS EN MOINS COÛTEUX

Avec l'Union nationale
des associations familiales (Unaf)
Première diffusion le lundi 12 février

LOCATION DE VÉLO ÉLECTRIQUE

Avec l'Association de défense,
d'éducation et d'information
du consommateur (Adeic)
Première diffusion le mardi 13 février

LOGEMENT : LA RESTITUTION DU DÉPÔT DE GARANTIE

Avec l'Association Force ouvrière
consommateurs (Afoc)
Première diffusion le jeudi 15 février

EXERCER SES DROITS SUR SES DONNÉES PERSONNELLES

Avec l'Association Léo-Lagrange
pour la défense des consommateurs
(ALLDC)

Première diffusion le lundi 19 février



Lucie Martinez
La présentatrice
de ConsoMag vous
donne rendez-vous
sur France Télévisions
et sur les réseaux sociaux.
Pour intervenir dans ConsoMag,
rejoignez-nous sur les réseaux.

ÉQUIPEMENT & LOISIRS

CONSEILS • NOUVEAUTÉS • QUESTIONS DE DROIT
par PHILIPPE FONTAINE AVEC HERVÉ CABIBBO

DURABILITÉ

Profitez du bonus réparation

83 % des Français veulent réparer leurs vêtements ou leurs chaussures. C'est pour les encourager que le gouvernement a instauré le bonus réparation sur le textile et les chaussures. Ainsi, 8 € sont déduits de la pose d'un patin de soulier, 7 € pour rapiécer un trou ou une déchirure, et jusqu'à 25 € pour refaire une doublure complexe. Dans tous les cas, le prix de l'intervention devra être d'au moins 12 €, et le bonus ne peut dépasser 60 % du total. 600 réparateurs sont déjà agréés (cherchez le logo Refashion). Une première liste est disponible sur media-kit.org/reparateurs-refashion. Attention, ce bonus ne concerne pas les retouches, et certains produits ne sont pas éligibles (lingerie, vêtements en cuir, chaussures de ski...). ●



Question de droit ?



La réponse de la juriste
Françoise Hébert-Wimart
Juriste à l'Institut national de la consommation

A-t-on les mêmes droits en achetant une voiture en ligne que dans un garage ?

OUI. Outre les garanties légales de conformité et des vices cachés, vous bénéficierez, en plus, d'un droit de rétractation dans les 14 jours suivant la livraison, si le vendeur est un professionnel. Ça, c'est en théorie. En pratique, toutefois, redoublez de vigilance. Si vous achetez 100 % en ligne, ne vous arrêtez pas au seul critère du prix. Vérifiez également que le droit de rétractation s'applique bien et que vous aurez un interlocuteur en cas de problème. Aurez-vous accès à un service après-vente proche de votre domicile ? À défaut, où devrez-vous ramener votre voiture ? En France ? À l'étranger ? Gardez également à l'esprit que l'achat d'un véhicule d'occasion ne se conçoit pas sans un essai préalable, incompatible dans les faits avec un modèle de vente en ligne ! ●

26 millions d'euros

C'est l'amende record infligée par l'Arcep à Orange. L'opérateur s'était engagé à déployer la fibre avant fin 2020 dans 3 600 communes françaises moyennement denses. Malheureusement, l'objectif n'a pas été atteint malgré un allongement du délai.



Places de marché, attention danger !

Les « places de marché », par exemple sur le site de Darty, de Boulanger ou d'Amazon, hébergent aussi des commerçants extra-européens. Or, les produits proposés ne respectent pas toujours les normes européennes, en termes de sécurité ou de conformité. C'est ce que révèle la Répression des fraudes (DGCCRF) après avoir contrôlé, en 2022, 11 places généralistes parmi les

plus populaires. Sur les 155 produits testés, 56 % présentaient une anomalie, jugée dangereuse dans 30 % des cas. Les colles et les produits phytopharmaceutiques (herbicides et insecticides, notamment) sont les plus préoccupants, la dangerosité atteignant 65 % et 60 % des produits non conformes, suivis par les jouets, 50 %, et les cosmétiques, 14 %. ●



Le Net moins hégémonique

Le 6 mars, le Digital Market Act, texte européen qui impose aux géants davantage de concurrence, de transparence et d'équité, entrera en vigueur. Ce qui devrait instaurer quelques changements pour les consommateurs.

Les Gafam (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft) et TikTok vont devoir se plier à une vingtaine d'obligations destinées à réduire leur hégémonie. Et ce, à compter du 6 mars, date programmée de la fin du déploiement du Digital Market Act (DMA) ou Règlement sur les marchés numériques, entamé en mai 2023. Porté par l'Union européenne, le DMA a été conçu pour protéger les consommateurs et les petits commerçants face à ces "contrôleurs d'accès" qui ont la mainmise sur les services les plus importants d'Internet : moteurs de recherche, réseaux sociaux, plateformes de e-commerce.

➤ Les consommateurs seront les premiers bénéficiaires

Il y a donc du changement dans l'air. Pour commencer, les fonctionnalités de base des services de messagerie instantanée devront être interopérables : un abonné WhatsApp devra pouvoir communiquer avec un interlocuteur utilisant Signal ou la messagerie Google. Cette interopérabilité concerne aussi les boutiques d'applications pour smartphones. Apple, par exemple, ne pourra plus imposer l'usage exclusif de l'Apple Store sur ses appareils.

Côté concurrence, une meilleure visibilité des petites entreprises sera garantie. Ainsi, lors d'une recherche d'un bien de consommation, par exemple sur Google, ce ne sont plus les liens menant vers des sites partenaires ou affiliés qui devront s'afficher en premier, mais des résultats neutres et pertinents.

➤ De fortes amendes prévues en cas d'infraction

Autre obligation, Microsoft, Google ou Apple ne pourront plus imposer leur navigateur pour smartphone ou ordinateur. L'utilisateur devra aussi être en mesure de supprimer les applications jusqu'à interdites de désinstallation, ou de se désabonner d'un service pré-installé. Enfin, les conditions d'acquisition et d'utilisation des données personnelles devront être précisées. Évidemment, certaines de ces plateformes tentent d'obtenir une dérogation. Quoi qu'il en soit, comme pour le DSA, autre texte européen imposé en 2023 aux géants du Net (voir n°596, p. 33), de fortes amendes sont prévues en cas d'infraction : 10 % du chiffre d'affaires mondial et jusqu'à 20 % en cas de récidive. • P.F.

Vos points de conduite

Depuis le 1^{er} janvier, les excès de vitesse de moins de 5 km/h ne sont plus sanctionnés par une perte de 1 point sur le permis de conduire (décret publié au *Journal officiel* le 8 décembre 2023). Attention, l'amende reste fixée à 68 € (45 € si paiement sous 15 jours). Pour rappel, 1 point perdu lors d'un excès de vitesse, de 5 à 20 km/h, est récupérable au bout de six mois. Sur mespoints.permisdeconduire.gouv.fr, vous pouvez consulter votre solde. •



Fini, chiots et chatons en animalerie

Et ce, depuis le 1^{er} janvier. La mesure, annoncée depuis 2021, a favorisé le développement de ce commerce sur Internet, Leboncoin par exemple. Attention, l'activité est réservée aux éleveurs soumis à un ensemble d'obligations, notamment sanitaires. Si vous êtes un particulier, vous n'êtes autorisé à vendre un animal qu'à condition qu'il soit adulte. Mais vous serez considéré comme un éleveur si vous détenez sa mère. •



DES ASSOCIATIONS POUR VOUS DÉFENDRE

15

associations de consommateurs, régies par la loi de 1901, sont officiellement agréées pour représenter les consommateurs et défendre leurs intérêts. La plupart de leurs structures locales tiennent des permanences pour aider à résoudre les problèmes de consommation.

Pour le traitement de vos dossiers, une contribution à la vie de l'association pourra vous être demandée sous forme d'adhésion. Renseignez-vous au préalable. Pour connaître les coordonnées des associations les plus proches de chez vous, interrogez les mouvements nationaux ou le Centre technique régional de la consommation (CTRC) dont vous dépendez. Vous pouvez aussi consulter le site inc-conso.fr, rubrique Associations de consommateurs et trouver la plus proche de chez vous.

Les associations nationales

Membres du Conseil national de la consommation

Adeic (Association de défense, d'éducation et d'information du consommateur)
27, rue des Tanneries, 75013 Paris
TÉL.: 01 44 53 73 93
E-MAIL : contact@adeic.fr
INTERNET : www.adeic.fr

Afoc (Association Force ouvrière consommateurs)
141, av. du Maine, 75014 Paris
TÉL.: 01 40 52 85 85
E-MAIL : afoc@afoc.net
INTERNET : www.afoc.net

ALLDC (Association Léo-Lagrange pour la défense des consommateurs)
150, rue des Poissonniers,
75883 Paris Cedex 18
TÉL. : 01 53 09 00 29
E-MAIL : consom@leolagrange.org
INTERNET : www.leolagrange-conso.org

CGL (Confédération générale du logement)
29, rue des Cascades,
75020 Paris
TÉL.: 01 40 54 60 80
E-MAIL: info@lacgl.fr
INTERNET: www.lacgl.fr

CLCV (Consommation, logement et cadre de vie)
59, bd Exelmans, 75016 Paris
TÉL.: 01 56 54 32 10
E-MAIL: [clc@clc.v.org](mailto:clcv@clc.v.org)
INTERNET: www.clcv.org

Cnafal (Conseil national des associations familiales laïques)
19, rue Robert-Schuman,
94270 Le Kremlin-Bicêtre
TÉL.: 09 71 16 59 05
E-MAIL: cnafal@cnafal.net
INTERNET: www.cnafal.org

CNAFC (Confédération nationale des associations familiales catholiques)
28, pl. Saint-Georges, 75009 Paris
TÉL.: 01 48 78 82 74
E-MAIL: cnafc-conso@afc-france.org
INTERNET: www.afc-france.org

CNL (Confédération nationale du logement)
8, rue Mériel, BP 119,
93104 Montreuil Cedex
TÉL.: 01 48 57 04 64
E-MAIL: cnl@lacnl.com
INTERNET: www.lacnl.com

CSF (Confédération syndicale des familles)
53, rue Riquet, 75019 Paris
TÉL.: 01 44 89 86 80
E-MAIL: contact@la-csf.org
INTERNET: www.la-csf.org

Familles de France

28, pl. Saint-Georges, 75009 Paris
TÉL.: 01 44 53 45 90
E-MAIL: conso@familles-de-france.org
INTERNET: www.familles-de-france.org

Familles Rurales

7, cité d'Antin, 75009 Paris
TÉL.: 01 44 91 88 88
E-MAIL: infos@famillesrurales.org
INTERNET: www.famillesrurales.org

Fnaut (Fédération nationale des associations d'usagers des transports)

32, rue Raymond-Losserand,
75014 Paris. TÉL.: 01 43 35 02 83
E-MAIL: contact@fnaut.fr
INTERNET: www.fnaut.fr

Indecosa-CGT (Association pour l'information et la défense des consommateurs salariés-CGT)
263, rue de Paris, 93516 Montreuil Cedex. TÉL.: 01 55 82 84 05
E-MAIL: indecosa@cgt.fr
INTERNET: www.indecosa.fr

UFC-Que Choisir
(Union fédérale des consommateurs-Que Choisir)
233, bd Voltaire, 75011 Paris
TÉL.: 01 43 48 55 48
INTERNET: www.quechoisir.org

Unaf (Union nationale des associations familiales)
28, pl. Saint-Georges, 75009 Paris
TÉL.: 01 49 95 36 00
INTERNET: www.unaf.fr

Les centres techniques régionaux de la consommation

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
CTRC Auvergne-Rhône-Alpes (Aura)
17, rue Richepin,
63000 Clermont-Ferrand
TÉL.: 04 73 90 58 00
E-MAIL: u.r.o.c@wanadoo.fr

BOURGOGNE-FRANCHE-COMté
Union des CTRC Bourgogne-Franche-Comté
2 rue des Correurs, Boîte NN7,
21000 Dijon
Dijon : TÉL.: 03 80 74 42 02
E-MAIL: contact@ctrc-bourgogne.fr
Besançon : TÉL.: 03 81 83 46 85
E-MAIL: ctrc.fc@wanadoo.fr

BRETAGNE
Maison de la consommation et de l'environnement
48, boulevard Magenta, 3
5200 Rennes
TÉL.: 02 99 30 35 50
INTERNET: www.mce-info.org

CENTRE-VAL DE LOIRE
CTRC Centre-Val de Loire

10, allée Jean Amrouche,
41000 Blois
TÉL.: 02 54 43 98 60
E-MAIL: ctrc.centre@wanadoo.fr

GRAND EST
Chambre de la Consommation d'Alsace et du Grand Est
7, rue de la brigade d'Alsace Lorraine,
BP 6, 67064 Strasbourg cedex
TÉL.: 03 88 15 42 42
E-MAIL: contact@cca.asso.fr
INTERNET: www.cca.asso.fr

HAUTS-DE-FRANCE
CTRC Hauts-de-France
6, bis, rue Dormagen,
59350 Saint André-lez-Lille
TÉL.: 03 20 42 26 60. E-MAIL:
uroc-hautsdefrance@orange.fr
INTERNET: www.uroc-hautsdefrance.fr

NORMANDIE
CTRC Normandie
7 rue Daniel Huet, 14000 Caen
TÉL.: 02 31 85 36 12
E-MAIL: ctrcc@consonormandie.net
INTERNET: www.consonormandie.fr

NOUVELLE AQUITAINE
Siège social/accueil Union
Union des CTRC/ALPC en Nouvelle Aquitaine

Maison départementale des sports et de la vie associative,
153, rue David Johnston
33000 Bordeaux
TÉL.: 07 87 97 09 43
E-MAIL: accueil-unionctrce.alpc@outlook.fr
INTERNET: <https://www.unionctrcalpc.fr/>
TWITTER: @CtrcALPC

FACEBOOK: Union des CTRC en Nouvelle Aquitaine

Antenne Aquitaine-Bordeaux
153, rue David Johnston
33000 Bordeaux
E-MAIL: alpc.aquitaine@outlook.com

Antenne Aquitaine-Dax
33, avenue Saint-Vincent-de-Paul
40100 Dax
E-MAIL: alpc.sudaquitaine@outlook.com

Antenne Limousin
Rue Marcel Deprez, Parc d'activité
IMHOTEP, Lot 5, bureau 4
87000 Limoges

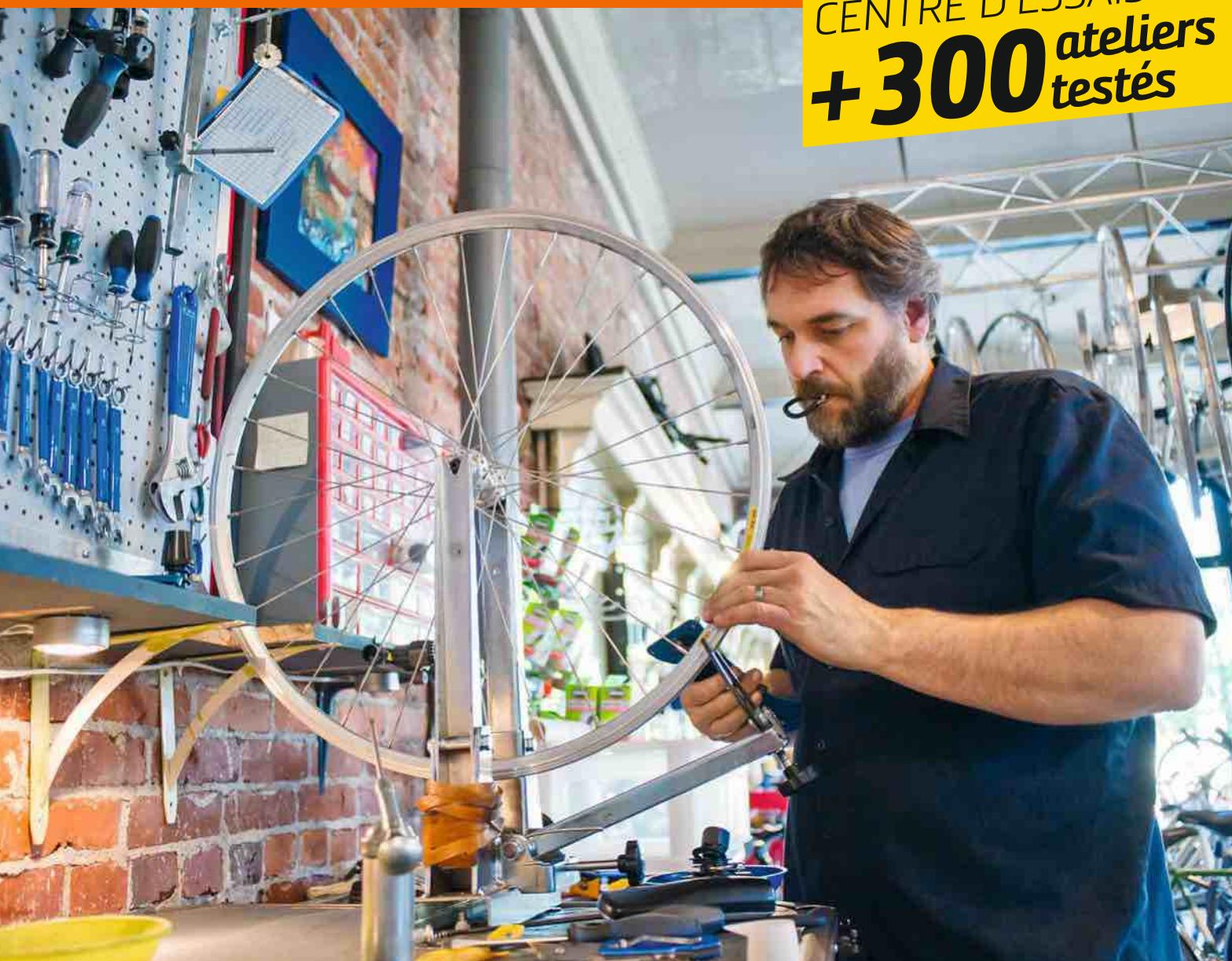
E-MAIL: ctrcc.alpc@outlook.com
Antenne Poitou-Charentes/Vendée
11, place des Templiers,
86000 Poitiers
E-MAIL: ctrcc.poitoucharentes@wanadoo.fr

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
CTRC Provence-Alpes-Côte d'Azur
23, rue du Coq,
13001 Marseille
TÉL.: 04 91 50 27 94
E-MAIL: contact@ctrcc-paca.org
INTERNET: www.ctrcc-paca.org

Pour les départements d'outre-mer, référez-vous aux sites des associations nationales.

Ateliers vélo Les indépendants plébiscités !

CENTRE D'ESSAIS
+300 ateliers testés





Tous les ateliers de réparation vélo se valent-ils ? Non, comme le révèle notre enquête de satisfaction menée auprès de 2000 cyclistes. D'un professionnel à l'autre, les tarifs sont très changeants. Et les délais d'attente avant la prise en charge sont parfois trop longs.



Au premier coup de pédale, quelque chose cloche : votre vélo gémit, les pneus sont affaissés ou les freins grippés. Après une ou plusieurs tentatives pour résoudre l'anomalie, le problème persiste : il est temps de l'apporter auprès d'un réparateur professionnel ! Et c'est une chance, ils sont de plus en plus nombreux : entre 2018 et 2021, leur nombre a doublé. Début 2022, la Chambre des métiers et de l'artisanat en dénombrait 4 500.

► **Parmi ces réparateurs professionnels, on trouve une kyrielle d'acteurs indépendants :** de petites

Les délais de prise en charge et les prix varient nettement.

structures aux noms évocateurs tels « La Roue Libre », « Montcycle », « Répar' vélo », ainsi que des mastodontes comme Decathlon ou Intersport et leurs centaines de points de réparation dispersés sur tout le territoire.

► **Mais d'un atelier à l'autre, les prestations ne se valent pas.** Les délais de prise en charge et les prix, peuvent nettement varier. Sans parler de la réparation, trop souvent mal effectuée dans certains magasins ! Pour vous aider à choisir le meilleur réparateur, «60» a adressé un

questionnaire de satisfaction à 2 000 personnes passées chez l'un d'entre eux. À l'arrivée, nous avons évalué quatre grandes enseignes, mais aussi les ateliers indépendants (lire méthodologie ci-dessous).

ENTRE 7 ET 27 MINUTES D'ATTENTE SUR PLACE

► **Première surprise de ce classement : les ateliers indépendants raflent les lauriers, coiffant Decathlon** au classement général. Les clients de ces magasins de proximité louent très souvent la maîtrise technique, le professionnalisme et la rapidité de leurs réparateurs. Une promptitude visible dès la prise de rendez-vous : en moyenne, les sondés qui se déplacent en boutique patientent seulement sept minutes, avant d'être pris en charge par un technicien. Cette durée, qui s'allonge chez Intersport (8 minutes) et Culture Vélo (10 minutes), est doublée chez Decathlon (14 minutes). Le bonnet d'âne revenant sans conteste à Bike+, réparateur que l'on trouve dans les magasins Go Sport, et ses 27 minutes au compteur !

► **Si vous devez prendre rendez-vous par téléphone,** il va falloir patienter entre quatre jours et demi

Comment nous avons procédé

LES TESTS RÉALISÉS PAR NOTRE CENTRE D'ESSAIS COMPARATIFS

- Plus de 2000 personnes ayant effectué une réparation dans un atelier professionnel entre janvier et août 2023 sur leur cycle (principalement des VTT, vélo de ville, vélo tout chemin, vélo électrique et vélo de route) ont répondu à notre enquête de satisfaction comportant 40 questions.

- Quatre réseaux de réparation (Bike+, Culture Vélo, Decathlon et Intersport), mais aussi les ateliers indépendants, de petites structures rassemblées sous la même bannière dans notre classement, ont été évalués via un questionnaire. Seules les enseignes affichant plus

- de 60 réponses ont intégré notre comparatif.
- Pour noter la réparation, trois critères ont été traités : la prise de rdv, la qualité de la réparation et la fourchette tarifaire. Une note de satisfaction et de recommandation donnée par les répondants complète les résultats finaux.

(ateliers indépendants) et plus de six jours (Intersport) avant d'être reçu en magasin. Heureusement, dans 99 % des cas, les techniciens honorent leur rendez-vous en temps et en heure. Il n'en reste pas moins qu'en cas d'urgence, mieux vaut se rendre sur place pour éviter une trop longue attente.

BON À SAVOIR

Vous avez besoin de réparer votre vélo électrique ? Passez par un réparateur labellisé QualiRépar, pour bénéficier d'une remise de 15 € au titre du bonus réparation. La réduction est directement appliquée sur la facture. Rendez-vous sur le site annuaire-qualirepar.ecosystem.eco pour trouver le professionnel labellisé le plus proche.

DES PROBLÈMES APRÈS UNE RÉPARATION

> Dans les ateliers, l'entretien courant, qui n'inclut aucune réparation, est l'opération la plus fréquente. « Pour réduire le plus possible les risques de dysfonctionnement et d'accident, il faut faire réviser son vélo au moins deux fois par an si on roule ponctuellement et tous les deux mois si on l'utilise quotidiennement », conseille

Ambre Arnold, coordinatrice technique du projet SoliCycle, réseau d'ateliers solidaires. Les freins, la selle et les pédales sont resserrés, la chaîne et les dérailleurs lubrifiés et les pneus regonflés. Dans 70 % des cas, l'entretien donne lieu à des réparations : les changements de freins, de chambre à air et de chaîne sont les plus courants.

> D'après nos volontaires sondés, en ce qui concerne la seule partie réparation, Decathlon, Intersport et les ateliers indépendants sont les professionnels qui donnent le plus satisfaction. Ces derniers se démarquent légèrement de la concurrence avec le plus faible taux de problèmes techniques rencontrés après intervention (5 %). « Ces résultats ne m'étonnent pas vraiment », commente Angèle Radjagobal, chargée des questions de sécurité auprès

de la Fédération des usagers de la bicyclette (FUB). « Le plus souvent, les réparateurs indépendants sont des passionnés de vélo très compétents. » Ambre Arnold abonde : « Ils parviennent à répa-

✓ Les résultats de notre essai

	Ateliers indépendants	DECATHLON	INTER SPORT	CULTURE VÉLO	Bike+*
La prise de rendez-vous (20 %)					
Délais d'attente	++	+	+	+	-
Retard	+++	+++	+++	++	++
La réparation (50 %)					
Proposition pièces d'occasion	--	-	-	+	++
Délai de réparation	++	++	++	+	+
Qualité	++	++	++	-	-
Les tarifs (20 %)					
Prix	++	+++	+++	++	+++
Remise d'un devis	--	+	-	+	++
Satisfaction et recommandation (10 %)					
Satisfaction prise de rdv	+++	+++	+++	++	++
Satisfaction réparation	+++	+++	+++	+++	+++
Satisfaction prix	+++	++	++	++	++
Appréciation globale	+++	+++	++	+++	++
Recommandation	+++	+	+	+	-
NOTE GLOBALE (100 %)		13,5/20	13/20	12,5/20	12,5/20
--- Très bon 20 à 17 -- Bon 16,5 à 13 - Acceptable 12,5 à 10 - Insuffisant 9,5 à 7 --- Très insuffisant 6,5 à 0					

Les pourcentages entre parenthèses expriment le poids de chaque critère dans la notation finale. * Marque de Go Sport

rer la plupart des vélos, notamment les plus anciens, qui constituent l'essentiel du parc existant et qui n'est pas toujours bien pris en charge par les grandes enseignes.»

► Le taux de problèmes techniques rencontrés après réparation

atteint 7 % chez Decathlon, et passe à 8 % chez Intersport. Derrière – et même très loin derrière –, viennent Culture Vélo et Bike+, qui affichent respectivement un taux très élevé de 20 et 29 %. Dans ces deux cas, c'est donc au moins une personne sur cinq qui doit revenir à l'atelier, pour obtenir une réparation satisfaisante – un second passage généralement offert, encore heureux !

LES COMPOSANTS D'OCCASION TROP RARES

► Outre la perte de temps, ces mauvaises réparations peuvent créer un risque d'accident.

En particulier si les freins lâchent sur la chaussée à la sortie de l'atelier... « Dans certaines grandes enseignes, on a dû for-

mer rapidement des réparateurs pour faire face à la demande, très forte depuis quelques années », explique Ambre Arnold.

Résultat, les clients tombent parfois sur des techniciens inexpérimentés, qui bâclent l'opération. »

► Dans près de 75 % des cas, la réparation du vélo est effectuée sur place le jour même

chez Decathlon, Intersport et dans les ateliers indépendants. Chiffre qui tombe à 67 et 58 % pour Culture Vélo et Bike+. Certains sondés, moins chanceux, ont dû patienter plusieurs jours, voire plus d'une semaine avant de récupérer leur vélo remis en état. Ce qui arrive lorsque le vélo est envoyé dans un autre centre de réparation, faute d'outils ou de personnel qualifié présent sur place.

► Hélas, les enseignes de réparation proposent encore trop rarement des pièces détachées d'oc-



casion. Entre les mois de mai et de septembre 2023, à peine 23 % des clients passés par les ateliers indépendants se sont vu proposer des pièces de rechange. C'est bien moins que chez Intersport (43 %), Decathlon (46 %), Culture Vélo (52 %) et surtout Bike+ (81 %), exemplaire sur ce point. « À ce jour, il n'existe pas encore de filières industrielles permettant la mise à disposition de pièces détachées d'occasion,

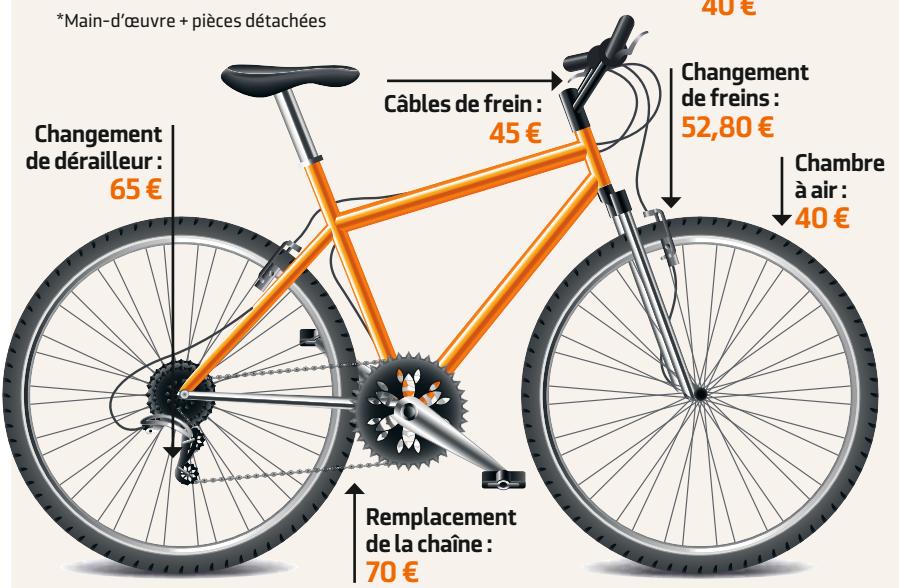
déplore la communication de Decathlon. Toutefois, notre volonté est, bien entendu, de pouvoir proposer des pièces d'occasion. » Espérons qu'elle se concrétise rapidement : depuis le 19 avril, pour

limiter l'empreinte carbone des cyclistes, un décret oblige les réparateurs de vélo à mettre à disposition des composants de seconde main. Pièces, qui, en plus d'être bénéfiques pour la planète, coûtent en moyenne 20 % moins cher que des articles neufs, selon les prix renseignés par nos répondants. Une réduction bonne à prendre pour faire baisser le prix de la facture, parfois salée.

Prix médians déclarés des réparations*

Ces estimations se fondent sur les déclarations de nos sondés, surtout possesseurs de vélos tout-terrain, vélos de ville, vélos tout chemin et électriques.

*Main-d'œuvre + pièces détachées



LE PRIX DES CHAÎNES PEUT VITE GRIMPER

► Et justement, à propos de facture, 10 % des sondés ont ainsi payé plus de 100 €, coûts de la main-d'œuvre et du changement de la pièce cumulés, pour remettre leur cycle en état. Dans le détail, les clients de Culture Vélo sont un quart à avoir réglé une facture aussi chère. Cette part baissant à 18 % chez les ateliers indépendants et à moins de 9 % chez Bike+, Decathlon et Intersport, qui proposent les tarifs les plus accessibles. En moyenne, toute enseigne confondue et quel que soit le type de réparation effectuée, la facture s'élève à 55 €.

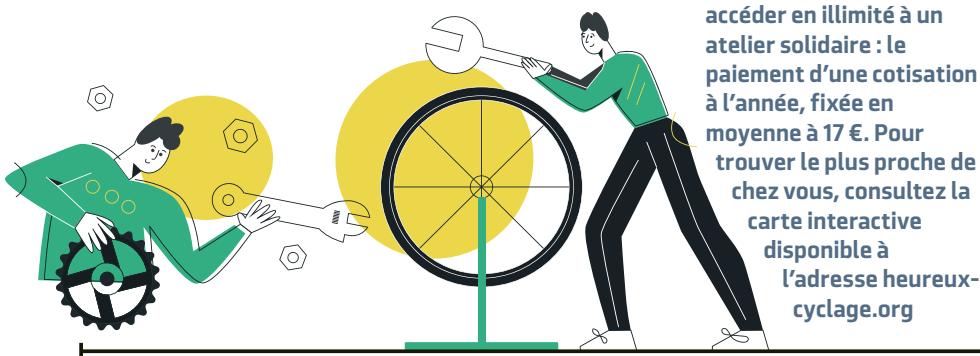
Apprendre à réparer soi-même

• Si vous n'avez pas peur de mettre les mains dans le cambouis, des ateliers solidaires existent pour vous aider à remettre vous-même votre vélo en bon état. « Sur place, ces associations à but non lucratif mettent à disposition tous les outils nécessaires

à la réparation », explique Pierre-Éric Letellier, chargé de plaidoyer du réseau L'Heureux Cyclage, qui regroupe plus de 450 ateliers en France. « Bénévoles et salariés montrent, par ailleurs, aux cyclistes comment procéder à chaque réparation, pour leur

permettre, à terme, de devenir un peu plus autonomes avec leur vélo. »

• En général, les pièces de rechange disponibles sont issues d'anciens cycles et proposées pour quelques euros ou à l'estimation du client. De quoi réaliser des économies bienvenues. Seule contrepartie pour accéder en illimité à un atelier solidaire : le paiement d'une cotisation à l'année, fixée en moyenne à 17 €. Pour trouver le plus proche de chez vous, consultez la carte interactive disponible à l'adresse heureux-cyclage.org



► Selon le type de vélo utilisé, la facture a tendance à s'alourdir : en moyenne, près de 60 % des vélos de route détenus par nos sondés ont coûté plus de 50 € à réparer, contre 44 % pour les possesseurs d'un vélo de ville. Évidemment, le standing d'un vélo a aussi un impact sur les prix des pièces détachées. « Les premiers prix pour une chaîne commencent à une dizaine d'euros et peuvent dépasser allégrement les 100 € », illustre un responsable de Bike+. Une donnée qui a son importance : sur les sites marchands de la plupart des réparateurs, les tarifs indiqués n'incluent que la main-d'œuvre, à laquelle s'ajoute le prix des pièces à commander.

DES FORFAITS OBSCURS, DES DEVIS ABSENTS

► C'est aussi vrai pour les « packs service » d'Intersport. Des forfaits d'entretien, valables un ou deux ans, que l'on peut souscrire si on achète un vélo commercialisé par l'enseigne. Leurs tarifs varient entre 10

et 60 € selon le cycle choisi (enfant, loisir, sport ou électrique). Problème : la limite de ces formules n'est pas claire. Sur son site, Intersport indique à la fois que ses packs sont utilisables une fois par an... mais que le remplacement des chambres à air, et le réglage des freins et de la transmission peuvent être réalisés en illi-

À retenir

- Les réparations effectuées par les ateliers indépendants sont les plus fiables. Ils sont talonnés par Decathlon et Intersport.
- A contrario, Culture Vélo et Bike+ affichent un taux de problèmes rencontrés après une réparation de 20 et 29 %. C'est beaucoup trop.
- Decathlon et Intersport proposent les tarifs de réparation les plus accessibles de notre classement.
- Trop peu de pièces d'occasion sont encore proposées. Il s'agit pourtant d'une obligation légale.
- La remise d'un devis n'est pas systématique, notamment chez Intersport et surtout dans les ateliers indépendants.

mité. Incompréhensible ! « C'est vrai que la formule n'est pas bien expliquée sur le site, concède un responsable d'un rayon cycles d'Intersport. Dans les faits, cette offre donne bien le droit à une réparation illimitée en cas de crevaison, et au réglage illimité des freins et de la transmission. » Davantage de précisions dans les conditions générales de vente (CGV) d'Intersport seraient les bienvenues.

► Autre piste d'amélioration à suivre notamment chez Intersport et plus encore du côté des ateliers indépendants : remettre plus systématiquement un devis avant de facturer. 47 % de nos répondants passés par Intersport ont ainsi été placés devant le fait accompli de la note à régler. Un chiffre qui bondit à 57 % chez les ateliers indépendants, de loin les moins transparents de notre classement. Bike+, meilleur élève sur ce critère, remet, quant à lui, un devis dans sept cas sur dix.

CONSEILS D'ENTRETIEN POUR LIMITER LA CASSE

► Pour éviter de devoir changer ces pièces trop souvent et limiter le prix de la facture en atelier, pensez à gonfler vos pneus au moins toutes les trois semaines. Une opération qui préservera vos roues et limitera les vibrations susceptibles d'endommager les autres éléments du cycle. Nettoyez et lubrifiez votre chaîne en déposant un produit adapté sur les maillons métalliques. Faites tourner le pédalier afin d'actionner toute la transmission et changez les vitesses en même temps pour que la chaîne remonte sur tous les pignons. « Assurez-vous que le guidon soit bien droit, recommande enfin Ambre Arnold, de SoliCycle. S'il est dévié, même légèrement, cela peut gêner la conduite et augmenter les risques d'accident. En cas de choc, allez faire réviser votre vélo, pour vérifier que tout est en ordre. »●

ADRIAN DE SAN ISIDORO
Ingénierie d'études : SOPHIE RÉMOND

High-tech Gare aux box de Pandore !

Zoom

Pour accéder aux services de streaming vidéo Netflix, Amazon Prime, Disney+ et presque tous les autres, il existe des petits boîtiers Android à brancher sur le téléviseur. Attention, les moins chers peuvent s'avérer dangereux.

Les commerces en ligne spécialisés high-tech, comme Boulanger, Darty ou LDLC, ont en rayon des petits boîtiers multimédias qui « offrent » une connexion aux téléviseurs non connectés. Ces box Android, ainsi dénommées puisqu'elles sont pourvues des systèmes d'exploitation Android (les mêmes que ceux des smartphones), permettent d'accéder aux plateformes de vidéo à la demande Netflix, Amazon Prime ou encore Disney+.

DES LOGICIELS MALVEILLANTS CACHÉS

Elles autorisent aussi l'accès aux applications de replay des chaînes de télévision (France TV, Arte...) et à des jeux vidéo. Une solution pratique pour ceux qui disposent d'un téléviseur un peu ancien ou dont la box Internet de leur opérateur est un peu juste en matière de services. Les prix de ces appareils s'échelonnent d'une trentaine d'euros à plus de 200 € pour les modèles les plus élaborés. Tentant. Mais certains modèles à petits prix s'appliquent à vous dissimuler leur véritable activité.

De nombreux appareils proposés auprès de grandes enseignes sur Internet cachent en effet un logiciel malveillant invisible aux yeux de l'utilisateur. C'est ce qu'a révélé une étude de Human Security, une



entreprise américaine spécialisée en cybersécurité. Ses analystes ont ainsi découvert que plus de 200 modèles de box TV Android embarquaient un virus installé dans leur puce dès la sortie d'usine, impossible à déloger même après une réinitialisation du boîtier. Le but : utiliser à votre insu votre compte d'utilisateur pour générer des revenus publicitaires... mais aussi permettre à des pirates d'utiliser votre connexion Internet pour mener des actions illicites. Dans un tel cas, si jamais les autorités remontent le trafic, c'est chez

vous qu'elles viendront sonner ! Les chercheurs de Human Security ont déjà confirmé la présence de ce logiciel malveillant dans sept boîtiers TV Android aux noms exotiques (T95, T95Z, T95MAX, X88, Q9, X12PLUS et MXQ Pro 5G) mais il y en a probablement d'autres.

DES PARTENAIRES DE GOOGLE À PRIVILÉGIER

Pour éviter tout problème, mieux vaut privilégier les modèles de marques connues. Google, qui développe le système Android, énumère sur son site, à l'adresse bit.ly/boxTVAndroid, ses partenaires de confiance comme Xiaomi, Grundig, Thomson, Hisense ou encore Nvidia. En bas de la page, cliquez sur l'onglet Voir les partenaires Android TV internationaux, pour dérouler la liste complète. Certes, vous dépensez un peu plus de 30 € pour une telle box mais serez assuré de disposer d'un appareil sain. • FABRICE BROCHAIN

BON À SAVOIR

Pour vérifier que votre box Android n'est pas contaminée, ouvrez la boutique d'applications PlayStore sur la box. Sélectionnez l'icône de votre profil et choisissez PlayProtect. Une coche verte doit alors apparaître pour indiquer que l'appareil bénéficie de la certification de Google, unique moyen pour qu'aucun fichier malsain ne soit téléchargé à votre insu.

>>>

Chiens, clés, vélos... .

Ces traceurs qui rassurent

CENTRE D'ESSAIS
17 produits
testés





Facilité d'emploi, rapidité et précision de la localisation, richesse de l'application associée, nous avons testé trois catégories de traceurs conçus pour surveiller ou retrouver aisément les objets et les êtres chers.

Les clés sont égarées, la voiture est mal garée, le chien a décampé. Qui n'a pas pesté en cherchant durant des heures un objet ou son animal domestique ? Les traceurs sont conçus pour éviter ces éprouvantes errances. Ils se répartissent en trois familles : les traceurs d'objets s'accrochent au trousseau de clés ou se glissent dans le porte-

feuille. Les traceurs pour chiens et chats s'attachent au collier de l'animal, tandis que ceux de véhicules et de personnes, plus volumineux, se cachent dans la voiture ou un cartable. Précisons que l'usage de ces derniers est réglementé. Il est illégal de les utiliser pour suivre quelqu'un, y compris s'il s'agit de son conjoint (article 226-1 3° du code pénal). En revanche, dans un cadre

✓ Les résultats de notre essai

- +++ Très bon 20 à 17
- ++ Bon 16,5 à 13
- + Acceptable 12,5 à 10
- Insuffisant 9,5 à 7
- Très insuffisant 6,5 à 0

Les pourcentages entre parenthèses expriment le poids de chaque critère dans la notation finale.



TRACEURS D'OBJETS

	Apple AirTag	Samsung Galaxy SmartTag2	Chipolo One Spot	Orbit Orbit key	Filo Filo Tag
• Prix indicatif	39 €	40 €	34 €	29 €	25 €
Caractéristiques					
• Dimensions (L x l x h en mm)	32 x 32 x 8	53 x 29 x 8	38 x 38 x 7	35 x 36 x 10	45 x 26 x 7
• Poids	12 g	14 g	8 g	10 g	9 g
• Trou d'accroche pour porte-clés	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
• Smartphones et tablettes compatibles	iOS	Samsung Galaxy	iOS ⁽²⁾	iOS/Android ⁽³⁾	iOS/Android
• Technologies utilisées pour la localisation ⁽¹⁾	Localiser/BT LE/UWB	SmartThings Find/BT LE/UWB	Localiser/BT LE	Orbit Net/BT LE	BT LE
• Création d'une zone sécurisée	Oui	Non	Non	Oui	Non
• Sonnerie/lumière intégrée	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Oui	Oui/Non
• Déclenchement sonnerie smartphone	Non	Oui	Non	Oui	Oui
• Assistants vocaux compatibles	Siri	Bixby	Aucun	Alexa	Aucun
• Indice de protection	IP67	IP67	IPX5	IPX6	Non précisé
Performances					
• Installation et mise en service	+++	+++	+++	+++	++
• Facilité de localisation à distance	+++	+++	+++	+	+
• Facilité de localisation à proximité	+++	+++	+	+	+
• Précision de la localisation en Bluetooth	+	+++	+++	+	+++
• Niveau sonore de la sonnerie	+	+	++	+	++
• Ergonomie de l'application	++	++	++	++	+
• Richesse des fonctionnalités	++	++	+	++	+
• Information sur le niveau de charge	+++	+++	+++	+++	+++
NOTE GLOBALE	16/20	16/20	15/20	13,5/20	13,5/20

(1) BT LE = Bluetooth à basse consommation, UWB = Ultra Wideband. (2) Existe aussi pour Android et iOS. (3) Existe aussi pour iOS uniquement.

professionnel, et à condition que le salarié en soit informé, l'usage reste possible s'il est justifié pour des raisons de service. Mais l'employé ne peut être pisté en dehors de son temps de travail. L'utilisation par des parents d'un tel dispositif pour surveiller leurs enfants peut se faire au nom de l'autorité parentale, à condition de respecter leur vie privée. À méditer. Enfin, pour les malades, l'utilisation est illégale, en



Tile	Gigaset
Pro	Keeper
35 €	24 €
59 x 34 x 8	38 x 38 x 9
17 g	13 g
Oui	Oui
iOS/Android	iOS/Android
Réseau Tile/BT LE	BT LE
Non	Non
Oui/Non	Oui/Oui
Oui	Oui
Assistant Google, Siri, Alexa	Aucun
IP67	IPX7
11/20	9,5/20

PHOTOS PRODUITS : F.PONCELET/660



Comment nous avons procédé

LES TESTS RÉALISÉS PAR NOTRE CENTRE D'ESSAIS COMPARATIFS

- **À l'aide d'un simulateur de constellation GPS Spectracom Pendulum GSG-545, nous avons évalué la vitesse d'acquisition de la position géographique (Fix). Puis, nous avons mesuré la précision de géolocalisation, en position fixe et en mouvement, ainsi que la vitesse de transmission des notifications (push),**

lors du franchissement d'une zone de sécurité. Pour l'Invoxia, nous avons réalisé les tests en situation réelle, compte tenu de l'incompatibilité de ce traceur avec notre simulateur.

- **Nous avons évalué la facilité de mise en œuvre des appareils, et l'ergonomie de l'application associée.** Nous avons jugé la

richesse et la pertinence des fonctions essentielles, telles que le suivi de déplacements, la création des zones de sécurité, le partage de la localisation avec un tiers ou la gestion des historiques des parcours. • **Enfin, l'autonomie en fonction des différents modes de tracking, ainsi que le temps de recharge, ont été évalués.**

théorie. Mais le dispositif reste utile pour assister les personnes atteintes d'Alzheimer, par exemple.

LES TRACEURS D'OBJETS

► **Où ai-je encore laissé mes clés ? Faites-les sonner !** Les traceurs Bluetooth, dont le poids n'atteint pas 20 grammes, sont d'abord conçus pour cet usage. Dès lors qu'ils sont associés aux clés, par l'intermédiaire d'un porte-clés notamment.

► **Le choix du modèle dépend du téléphone que vous utilisez.**

L'AirTag d'Apple et le Chipolo One Spot ne fonctionnent qu'avec les iPhone et iPad ; le SmartTag2 n'est compatible qu'avec les téléphones et tablettes Samsung. Pour localiser l'objet sur lequel vous l'avez accroché, il suffit d'activer l'alarme depuis l'application. Les traceurs intègrent la technologie de localisation Bluetooth LE (voir encadré p. 45) qui assure une portée d'émission jusqu'à plus de 100 mètres en extérieur. En intérieur, le bilan est mitigé.

► **Les AirTag, Keeper et Orbit ont connu quelques ratés** dans notre

logement test comprenant plusieurs étages. Il faut parfois se déplacer un peu pour établir la communication, et entendre la sonnerie du traceur. Et toutes ne sont pas aussi bruyantes. Mesurées à 65 dBA, celles des Chipolo et Filo sont nettement audibles d'un étage à l'autre. À l'opposé, les AirTag et Gigaset obligent à tendre l'oreille.

► **Inversement, on peut utiliser ces traceurs munis d'un bouton, à l'exception** des AirTag et Chipolo, pour faire sonner son téléphone, puisqu'il arrive aussi d'égarer celui-ci. L'AirTag se rattrape grâce à sa compatibilité avec la fonction « Localiser » d'Apple. Exploitant la technologie de communication Ultra Wideband (voir

encadré p. 45), elle guide l'utilisateur en affichant sur le téléphone, sa distance et la direction à suivre pour le rejoindre. Mais, surtout, la fonction « Localiser » permet de retrouver l'Airtag où qu'il soit. Il suffit pour cela d'activer le mode « Perdu » sur son téléphone. Si un iPhone passe à proximité, il envoie instantanément sa localisation sur l'iCloud de l'AirTag.

Le parc de téléphones d'Apple étant immense, l'idée est plutôt maligne.

Faire sonner ses clés ou localiser son téléphone sans stress...



Précisons que le SmartTag2 de Samsung offre un service de localisation comparable, dénommé Smart-Things Find. Orbit et Tile aussi, mais le réseau est bien plus restreint puisqu'il ne comprend que les smartphones sur lesquels les utilisateurs ont installé leur application.

LES TRACEURS DE VÉHICULES ET PERSONNES

► « Un voleur de voiture coincé par un traceur GPS », titrait Le Républicain Lorrain, en décembre dernier. Ces appareils séduisent un nombre croissant d'utilisateurs, soucieux de protéger leur véhicule mais aussi un ordinateur ou un bagage durant leurs déplacements. Mais ils gagnent aussi en popularité auprès des parents qui souhaitent garder un œil sur leur enfant, notamment lorsqu'il se rend à l'école ou chez des copains.

► Parmi ces appareils, certains sont spécifiquement adaptés à la surveillance d'une voiture ou d'une moto, en raison de leur taille et de leur poids élevés. Mais les modèles Invoxia, Geotraceur et, dans

une moindre mesure, PAJ, peuvent convenir à la surveillance des personnes. Ils se logent assez facilement dans un sac ou une sacoche d'ordinateur, par exemple.

► Ces appareils intègrent une puce GPS qui détermine leur position. Celle-ci est transmise au smartphone à une fréquence donnée, selon le paramétrage, via le réseau GSM, ou par LoRa ou Sigfox pour le traceur Invoxia. Un abonnement à ces réseaux est donc indispensable ; chaque appareil présente une offre d'abonnement au mois, à l'année, voire plus. Winnes ne propose pas d'abonnement alors qu'il est option-

BON À SAVOIR

Les traceurs de véhicules et personnes et les traceurs d'animaux partagent la même technologie, basée sur la géolocalisation par GPS et la transmission de la position par réseau mobile. En d'autres termes, rien n'empêche de glisser un traceur pour chats, bien plus léger, dans le cartable d'un enfant pour suivre ses déplacements et s'assurer qu'il ne quitte pas la zone de contrôle assignée.

nel pour Trackwaze. Il suffit de doter ces deux derniers traceurs d'une carte SIM avec un petit abonnement ; comme celle de Free à 2 €/mois.

► Mais le paramétrage est loin d'être simple, même avec la documentation. Si vous n'êtes pas à l'aise avec la technologie, mieux vaut choisir l'offre de PAJ ou Geotraceur, voire d'Invoxia, qui propose aussi un abonnement inclus, et profiter d'un traceur opérationnel dès le déballage.

► Les appareils sont associés à une application gratuite. L'application sert, bien entendu, à suivre la position du traceur sur la carte. Celle du PAJ est de loin la plus performante. L'ergonomie est excellente, les cartes sont précises et très lisibles, et l'interface est conviviale. L'application du Geotraceur est également satisfaisante. Sans être décevantes, les autres sont moins agréables à l'usage.

► Parmi les fonctions proposées, l'une des plus utiles est la création de zone, ou « geofencing », en anglais. Elle consiste à déterminer une zone géographique que le véhicule ou la personne ne doit pas franchir, sous peine de déclencher

Une fonction très utile : la création de zone de contrôle.

l'alerte sur le téléphone. Certaines applications, comme celle de PAJ, permettent de délimiter très précisément cette zone de contrôle tandis qu'à l'opposé, le

Trackwaze se limite à une zone circulaire dont on définit la largeur. Une interface web est également proposée, sauf pour l'Invoxia.

► Le tracé est réalisé par l'assemblage des points GPS envoyés à intervalles réguliers via le réseau. Très précis sur le PAJ ou le Geotraceur, il est trop approximatif sur l'Invoxia, où l'itinéraire traverse carrément les immeubles. La faute à un taux de rafraîchissement trop faible, de l'ordre d'un point toutes les quatre minutes. Si l'on souhaite un parcours très précis sur les traceurs qui le

Les résultats de notre essai

- +++ Très bon 20 à 17
- ++ Bon 16,5 à 13
- + Acceptable 12,5 à 10
- Insuffisant 9,5 à 7
- /- Très insuffisant 6,5 à 0

Les pourcentages entre parenthèses expriment le poids de chaque critère dans la notation finale.



TRACEURS DE VÉHICULES ET DE PERSONNES

	PAJ Allround finder 4G	Geotraceur Locbox nano	Winnes TK905B-4G	Trackwaze Track my car batterie autonome	Invoxia Tracker GPS classic
• Prix indicatif	70 €	295 €	37 €	90 €	79 €
Caractéristiques					
• Poids du traceur	167 g	69 g	245 g	157 g	28 g
• Dimensions du traceur (L x l x h en mm)	106 x 63 x 23	70 x 60 x 19	94 x 75 x 36	93 x 49 x 30	106 x 27 x 10
• Abonnement nécessaire*	Oui (1 an = 60 €)	Oui (1 an = 173 €)	Non	Non	Oui (1 an = 30 €)
• Technologies utilisées pour la géolocalisation	GPS	GPS	GSM/GPS	GSM/GPS/Wifi	GPS/BT LE/Wifi
• Réseau utilisé	GSM 2G et 4G	GSM 2G et 4G	GSM 2G et 4G	GSM 2G et 4G	LoRa et Sigfox
• Mise à jour de position en temps réel (durée minimale)	30 s	10 s	10 s	10 s	2 à 4 min
• Partage de la géolocalisation	Oui	Oui	Oui	Non	Non
• Capacité de la batterie	5 000 mAh	1 700 mAh	10 000 mAh	5 000 mAh	300 mAh
• Indice de protection	IP64	IP65	IP65	IP65	IP33
Performances (50 %)					
• Rapidité de connexion	+++	+	+++	++	Non testée
• Vitesse de localisation	+	+	+++	+++	Non testée
• Précision de la localisation en direct	+++	++	++	++	-
• Notification de sortie de zone	+++	+++	+++	++	+
• Autonomie	+	+	+++	-	++
• Vitesse de recharge	10 h 08	2 h 31	7 h 05	12 h 10	Non testée
Commodité d'emploi (50 %)					
• Installation et mise en service	++	+++	+	+	++
• Ergonomie de l'application	+++	+	+	++	++
• Facilité de localisation à distance	+++	+++	+++	+++	-
• Facilité de localisation à proximité	++	++	-	-	++
• Facilité de création de zone	+++	++	+	+	++
• Facilité de partage de la géolocalisation	+++	+++	+++	-	-
• Historique des trajets	+++	++	+	+	++
• Ergonomie du portail web	+++	++	+	+	Non applicable
• Richesse des fonctionnalités	+++	+++	+	+	+
NOTE GLOBALE (100 %)	16,5/20	15/20	14,5/20	12,5/20	12/20

* D'autres formules d'abonnement existent.

Les résultats de notre essai

- +++ Très bon 20 à 17
- ++ Bon 16,5 à 13
- + Acceptable 12,5 à 10
- Insuffisant 9,5 à 7
- /- Très insuffisant 6,5 à 0

Les pourcentages entre parenthèses expriment le poids de chaque critère dans la notation finale.



TRACEURS POUR CHIENS ET CHATS

	Tactive DOG 4 pour chiens ⁽¹⁾	Weenect XS pour chiens ⁽¹⁾	Kippy EVO pour chiens ⁽¹⁾	Girafus Pro-Track-tor pour chiens et chats	Invoxia Pet tracker pour chiens et chats
• Prix indicatif	50 €	50 €	50 €	86 €	119 € ⁽³⁾
Caractéristiques					
• Poids (traceur + coque)	40 g	41 g	55 g	12 g	19 g
• Abonnement nécessaire	Oui, 84 € ⁽²⁾	Oui, 70 € ⁽²⁾	Oui, 70 € ⁽²⁾	Non	Oui, 30 € ⁽⁴⁾
• Technologies utilisées pour la géolocalisation	GPS/BT LE/Wifi	GPS/Wifi	GSM/GPS/Wifi	Radiofréquence	GPS/BT LE/Wifi
• Réseau utilisé	GSM 2G et 4G	GSM 2G et 4G	GSM 2G	Non concerné	Lora et Sigfox
• Suivi de parcours sur carte	Oui	Oui	Oui	Non	Oui
• Mise à jour de position en temps réel (durée minimale)	2 à 3 s	30 s	Non précisé	Non concerné	2 à 4 min
• Définition d'une zone de sécurité	Oui	Oui	Oui	Non	Oui
• Sonnerie/lumière intégrées	Oui/Oui	Oui/Oui	Non/Oui	Oui/Oui	Non/Oui
• Traceur d'activité	Oui	Oui	Oui	Non	Oui
• Indice de protection	IPX7	IP68	IP67	Non précisé	IP67
Performances (50 %)					
• Précision de la localisation en direct	++	+	++	Non concerné	-
• Notification de sortie de zone	+	+	-	Non concerné	-
• Autonomie	+	++	+	+++	+++
• Information sur le niveau de charge	+++	+++	+++	+	+++
• Vitesse de recharge	1 h 50	2 h 35	2 h 25	2 h 25	Non testée
Commodité d'emploi (50 %)					
• Installation et mise en service	++	++	++	+++	++
• Ergonomie de l'application	+++	+++	++	Non concerné	++
• Facilité de localisation à distance	+++	+++	++	+	-
• Facilité de localisation à proximité	+++	+++	+	+++	++
• Facilité de création de zones de sécurité	+++	+	+	Non concerné	++
• Gestion de l'historique des parcours	+++	+	+	Non concerné	++
• Ergonomie du portail web	++	+++	Non concerné	Non concerné	Non concerné
• Richesse des fonctionnalités	+++	++	++	+	++
NOTE GLOBALE (100 %)	16,5/20	15/20	13,5/20	13/20	13/20

(1) Existe pour chats. (2) Abonnement pour 1 an. D'autres formules d'abonnement existent. (3) Avec trois ans d'abonnement. (4) Après trois ans d'abonnement.

permettent, il faut régler l'appareil pour qu'il envoie plus régulièrement sa position. Il est même possible de suivre l'appareil quasiment en temps réel (toutes les dix secondes). Mais cela impacte fortement l'autonomie de la batterie. Or tous



les appareils ne sont pas logés à la même enseigne. Avec notre protocole d'évaluation de l'autonomie, qui dépend essentiellement du déplacement journalier du traceur, de la durée de suivi en temps réel et des paramètres de réglage du

tracking, nos résultats diffèrent de ceux annoncés par les fabricants.

LES TRACEURS POUR CHIENS ET CHATS

► Ces appareils utilisent la même technologie de localisation que les traceurs de voitures et personnes. Ils nécessitent donc un abonnement à un réseau de communication. Seul le Girafus fait exception. Il communique uniquement par radiofréquence avec un récepteur associé, qui indique la direction de l'animal et sa distance approximative.

► La portée annoncée est de 500 mètres. Mais en ville, elle n'excède pas 250 mètres d'après nos tests. Tous les traceurs sont fournis avec un système permettant de les fixer au collier de l'animal. Certaines marques comme Tractive proposent deux versions, un pour le chien et un pour le chat (plus léger). Pour Weenect, seul le packaging diffère, les traceurs sont strictement identiques.

► Ces appareils communiquent avec le smartphone grâce à une

16/20
Samsung Galaxy - SmartTag2 - 40 €
Très précis et simple à paramétrier, ce traceur pour smartphones Galaxy est compatible avec la technologie SmartThings Find, et il peut faire sonner le téléphone. Les possesseurs d'iPhone se tourneront plutôt vers l'AirTag.

16,5/20
PAJ - Allround finder 4G - 70 €
Sans conteste, le produit le plus abouti de notre sélection : application exhaustive, précision du suivi et de la localisation, rien ne manque.

16,5/20
Tractive - DOG 4 - 50 €
Couplé à une application très riche, ce modèle assure un bon suivi des déplacements grâce à une collecte de la position toutes les deux ou trois secondes.

Les protocoles de communication sans fil

- **Bluetooth LE (Low Energy)** : ce protocole est employé dans les objets connectés, car il consomme jusqu'à dix fois moins d'énergie que le Bluetooth, tout en offrant une autonomie de plusieurs mois avec une pile.
- **UWB** : la technologie Ultra Wideband, employée par Apple et Samsung permet la localisation d'objets avec une précision de quelques centimètres.
- **Réseaux GSM** : réseaux de téléphonie mobile. Les cartes SIM intégrées aux traceurs exploitent les anciens réseaux 2G (même si elles fonctionnent en 4 ou 5G), car l'envoi des coordonnées GPS nécessite peu de bande passante. En outre, ces réseaux couvrent tout le territoire.
- **LoRa et Sigfox** : ces réseaux servent à la communication des objets connectés. Ils couvrent 98 et 95 % de la population française, mais de nombreuses zones blanches subsistent sur le territoire.

application qui permet de suivre les déplacements de l'animal et de définir des zones de sécurité. L'application du Tractive est la plus séduisante. Non seulement elle permet un réglage très fin des zones de contrôle, mais elle affiche un tracé précis (à quelques erreurs près) des mouvements de l'animal. En outre, elle conserve l'historique des déplacements, permettant de comprendre les habitudes de votre petit compagnon.

► **L'application permet parfois de régler la fréquence de transmission de la localisation.** Les traceurs Kippy et Tractive n'offrent pas cette option, mais leur suivi se révèle plus précis. L'Invoxia ne propose pas de rafraîchissement inférieur à deux minutes, ce qui s'avère trop élevé pour réagir rapidement si l'animal franchit la zone de contrôle.

► **Bien qu'efficace pour la localisation en temps réel**, le Kippy peine aussi à donner l'alerte en cas de passage de cette barrière virtuelle. Évidemment, plus la transmission

de points de localisation est importante, et plus la batterie est sollicitée. Notre estimation de l'autonomie est toujours en deçà de la promesse des fabricants. Notons enfin qu'à l'exception du Girafus, tous les traceurs proposent un suivi des activités de l'animal, où figurent notamment les distances parcourues, le sommeil ou encore les calories dépensées.●

PHILIPPE FONTAINE

Ingénieur : THIERRY MARTIN

À retenir

► Proposés à un prix raisonnable, les traceurs d'Apple et de Samsung sont les plus sécurisants pour retrouver un objet égaré à quelques mètres ou bien au-delà de la portée du Bluetooth.

► L'autonomie d'un traceur GPS se réduit drastiquement à mesure que la fréquence d'envoi des points de localisation augmente.

► Les zones de contrôle sont précieuses pour alerter le propriétaire en cas de franchissement non autorisé par le traceur.

ARGENT & LOGEMENT

CONSEILS • NOUVEAUTÉS • QUESTIONS DE DROIT
par FRANÇOISE PAOLETTI avec LAURENCE OLLIVIER

Électricité : le bouclier tarifaire reconduit

À partir du 1^{er} février, les ménages disposant d'un contrat individuel au tarif réglementé ou en offre de marché indexé sur le tarif réglementé ne pourront pas être augmentés de plus de 10 %. Si vous consommez 7 700 kWh/an, la facture annuelle moyenne pourrait ainsi augmenter de 178 €. Ceux ayant signé un contrat à un prix librement fixé par leur fournisseur pourront, eux, voir leur tarif grimper au-delà de ce plafond.

Seuls ceux bénéficiant d'une offre à prix fixe ne subiront pas cette hausse.●



CRÉDIT IMMOBILIER

Coup de pouce pour les emprunteurs

Les conditions d'octroi des crédits immobiliers ont été assouplies. Tout d'abord, pour abaisser la mensualité de remboursement et ne pas dépasser l'endettement maximal de 35 %, la durée des prêts peut être allongée à 27 ans si l'emprunteur s'engage à réaliser des travaux de rénovation. Et à condition que ceux-ci représentent au moins 10 % du prix. Ensuite, les crédits relais prêtant 80 % maximum de la valeur du bien à vendre sont exclus du calcul déterminant le taux d'endettement. Soit la grande majorité d'entre eux puisqu'aujourd'hui la quotité moyenne du prêt relais est de 70 %.●

Le PTZ prolongé et remanié

Le prêt à taux zéro (PTZ) est reconduit pour quatre années supplémentaires, jusqu'au 31 décembre 2027. Les bénéficiaires ne seront toutefois pas forcément les mêmes puisque ce prêt version 2024 est réservé à l'achat d'appartements neufs obligatoirement situés dans des zones tendues, ou de logements anciens nécessitant des travaux. L'achat d'une maison individuelle n'est plus éligible au PTZ. L'éco-PTZ, prêt également sans intérêts à rembourser, et destiné à financer des travaux de rénovation énergétique, est reconduit, lui aussi, jusqu'en 2027.●

4 400

C'est le nombre de clients de la BNP qui se verront proposer l'annulation de leurs prêts immobilier Helvet Immo (indexé sur le franc suisse) souscrits entre 2008 et 2009. Une victoire pour la CLCV à l'issue de diverses actions. Cette « solution amiable » pourrait coûter à la banque, selon des sources non officielles, entre 400 et 600 millions d'euros.

Une avance travaux pour copropriétés en difficulté

L'Agence nationale de l'habitat (Anah) sera plus généreuse en 2024. Ainsi, l'avance dédiée aux copropriétés en difficulté (nécessitant des travaux de rénovation énergétique) est triplée, avec un nouveau plafond de MaPrimeRénov' Copropriétés à 900 000 €. Par ailleurs, alors qu'il n'existe pas de possibilité d'avance sur subvention pour les particuliers, celle-ci est créée pour les propriétaires modestes (seuils fixés dans le cadre de MaPrimeRénov') réalisant des travaux de rénovation énergétique ou d'adaptation du logement à la perte d'autonomie.●





par
Corinne
Lamoussiére-
Pouvreau
Juriste à l'INC*

Changer de banque en toute connaissance de cause

➤ Est-il facile de quitter sa banque ?

Oui. Votre établissement d'accueil peut s'occuper de la bascule de tous vos virements (salaires, pensions de retraite, allocations...) et prélèvements (énergie, eau, téléphone, assurance...) de votre ancien compte vers le nouveau. Il vous suffit de demander à bénéficier du « service d'aide à la mobilité bancaire » et de signer un mandat en ce sens. C'est gratuit et plutôt rapide (22 jours maximum).

➤ Peut-on transférer ses placements ?

Non, pour le livret A, le livret de développement durable et solidaire (LDDS), le livret jeune et l'assurance-vie. En revanche, il est possible de transférer un livret d'épargne populaire (LEP), un PEA (plan d'épargne actions), un PER (plan d'épargne retraite) ou un compte titres. Certains établissements traînent malgré tout les pieds ! Renseignez-vous sur les conditions applicables. D'importants frais peuvent être facturés. Transférer un plan épargne logement (PEL) ou un compte épargne logement (CEL), n'est pas un droit. L'accord des deux établissements est nécessaire.

➤ Et si l'on détient encore des produits dans son ex-banque ?

Comme vous ne pouvez transférer ni prêt immobilier ni prêt à la consommation, pas plus qu'un contrat d'assurance-vie, vous devrez arbitrer entre rompre tout lien avec votre ex-banquier et clôturer vos contrats en cours ou fermer votre compte et maintenir crédits et assurance-vie. Cette dernière option, compte tenu de la remontée des taux des prêts, paraît la plus avisée. De même pour l'assurance-vie puisqu'en fermant votre contrat, vous perdrez l'antériorité fiscale, voire les atouts des versements effectués avant vos 70 ans. Une rupture à mûrement réfléchir, donc.●

*Institut national de la consommation

➡ Lire la fiche *Changer de banque : les démarches à effectuer*, sur le site de l'INC : inc-conso.fr



INONDATIONS

Le CatNat, pour vous aider

Si un arrêté « Catastrophe naturelle » est publié, les sinistrés peuvent désormais bénéficier de la prise en charge des frais de relogement d'urgence pendant six mois (80 €/jour maximum) si leur résidence principale n'est plus habitable pour des raisons de sécurité ou d'insalubrité. La loi prévoyait le début de ce droit au 1^{er} janvier 2024. Mais il a été avancé au 1^{er} novembre 2023 avec effet rétroactif pour concerner les sinistrés des inondations de l'automne dans les Hauts-de-France, et notamment dans le département du Pas-de-Calais. Attention ! Sans arrêté « CatNat », ces nouveaux droits ne sont pas accordés. Exemple : ces arrêtés n'ayant pas été pris après le passage de la tempête Ciara en Bretagne, les sinistrés ne peuvent y prétendre. L'État a toutefois indiqué que des aides ont été accordées aux départements touchés.●

Tableau de bord

L'IMMOBILIER, ÇA BAISSE MAIS PAS PARTOUT

-0,2 % C'est, en moyenne, la baisse du prix du mètre carré en novembre 2023.

Cette tendance s'accélère même sur certains segments du marché avec un rythme mensuel de baisse parmi les plus importants de l'année. Ainsi, avec -0,6 % en l'espace d'un mois, Paris a connu son troisième plus fort recul de 2023. Et en un an, les prix de l'immobilier des villes du Top 10 (hors Paris) ont perdu -2,4 % en moyenne. Du jamais vu depuis 2009 ! ●

Prix du m² au 1^{er} décembre et pourcentage de baisse en novembre

• Bordeaux	4 544 €	+ 0,3 %
• Lille	3 714 €	+ 0,1 %
• Lyon	4 758 €	- 1,1 %
• Marseille	3 528 €	- 0,4 %
• Montpellier	3 584 €	+ 0,5 %
• Nantes	3 552 €	- 0,4 %
• Nice	5 081 €	- 0,7 %
• Rennes	3 989 €	- 0,7 %
• Strasbourg	3 871 €	- 0,8 %
• Toulouse	3 587 €	+ 0,3 %

Copropriété Les charges explosent, comment faire face ?

Enquête

Les copropriétaires le redoutaient et la cruelle réalité est bien là : les appels de fonds augmentent chaque trimestre. Quels sont les moyens pour contrôler et, si possible, réduire la douloureuse ?

De plus en plus d'immeubles se retrouvent en grande difficulté. Les charges trimestrielles ne rentrent plus dans les caisses de la copropriété. Le registre national d'immatriculation des copropriétés est formel : 130 000 copropriétés ont dépassé, en 2022, le seuil d'alerte officiel, fixé à un tiers de charges impayées, contre 75 000 l'année précédente.

La raison est connue : l'argent manque pour payer des dépenses qui se sont considérablement alourdis. En 2022, l'Association des responsables de copropriété (ARC) avait déjà pointé une augmentation de 4,8 % des charges des immeubles avec chauffage individuel, et une flambée de 19,5 % pour ceux qui sont équipés en chauffage collectif au gaz.

Pour 2023, cette tendance s'est amplifiée, puisque les charges ont augmenté à nouveau de 6,4 % pour les copropriétés sans chauffage collectif, et ont grimpé de manière folle pour celles qui ont un chauffage collectif au gaz, atteignant plus de 30 %. Certes, le prix du gaz a pris jusqu'à

Un certain nombre d'actions sont possibles rapidement.

700 %, mais les copropriétaires pâtissent d'autres hausses supérieures à 10 % comme celles liées à l'eau, à l'électricité, à l'ascenseur, à l'assurance et aux honoraires du cabinet.

Les retards de paiement s'accumulent et les pratiques des syndics n'arrangent rien puisqu'en cas d'impayés, les frais de relance font grimper la créance. Les copropriétaires débiteurs font ainsi l'objet de lettres de relance et de mise en demeure à plus de 50 € en moyenne selon l'ARC. Sans parler de l'augmen-

tion, parfois très importante, de la taxe foncière...

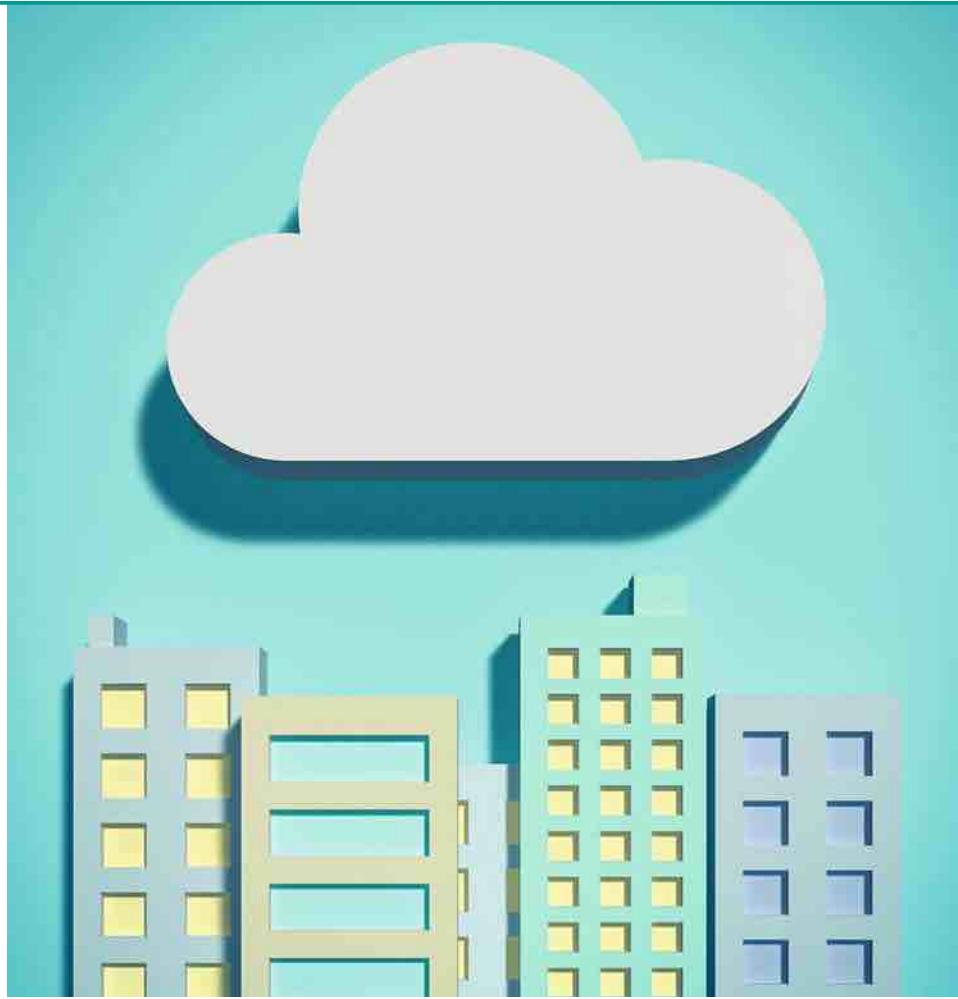
Pour limiter la casse financière, les copropriétaires doivent très vite reprendre en main la maîtrise des charges, via leurs élus au conseil syndical. Un certain nombre d'actions sont possibles rapidement, sans débourser un centime. Elles nécessitent un peu de disponibilité du conseil ou des copropriétaires soucieux de ne plus payer trop.

SUIVRE L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES

La première action consiste à identifier les postes de dépenses à la dérive. Tout doit être passé au crible par les membres du conseil syndical, ou un copropriétaire qui maîtrise l'exercice et souhaite donner un coup de main : consommation d'électricité des parties communes (éclairage des halls, couloirs, ascenseurs, parkings...), coût de leur entretien, coût des espaces verts, etc. Chaque copropriétaire a accès aux factures avant l'assemblée générale, selon les modalités pratiques fixées par le syndic et rappelées dans la convocation à l'AG.

BON À SAVOIR

Avec la loi Climat et résilience de 2021, plus de la moitié des copropriétaires devraient réaliser des travaux de rénovation dans les prochaines années. Un plan pluriannuel de travaux est obligatoire depuis 2023 pour les immeubles de plus de 200 lots, en 2024 de 50 à 200, et en 2025 pour les moins de 50 lots. Les copropriétés peuvent toucher des aides en fonction de leur situation. Infos : anah.gouv.fr.



Si le bâtiment dispose d'un chauffage central ou d'un système collectif de production d'eau chaude, étudiez les factures. Il est parfois possible de les faire baisser. Examinez aussi les frais d'entretien des parties communes et la gestion des sinistres s'il y en a eu. Vérifiez la consommation d'eau froide dans les parties communes. Si les compteurs individuels ne sont pas installés dans chaque lot de copropriété, proposez de mettre la résolution à l'ordre du jour de la prochaine AG : ils génèrent des économies d'environ 30 % puisque chacun paie sa consommation. Pour l'ascenseur, visez le contrat de maintenance, les réparations et le coût du contrôle technique. Certaines de ces dépenses peuvent parfois être réduites.

Avant chaque assemblée générale, le conseil syndical se réunit pour vérifier les éléments comptables fournis

Examinez les frais d'entretien des parties communes.

par le syndic. Interrogez le syndic dès que vous ne comprenez pas l'origine ou le motif d'une dépense, ce qui peut arriver... Rapprochez chaque facture du bilan comptable. Des erreurs peuvent exister, comme des remises sur facture non réintégrées, des indemnités d'assurance non comptabilisées, des factures imputées à la copropriété alors qu'elles sont dues par un seul copropriétaire, des factures comptées deux fois... N'hésitez pas à vous pencher sur les comptes de votre copropriété.

RENÉGOCIER LES CONTRATS

Deuxième phase à enclencher, sans coût supplémentaire : la révision de tous les contrats de l'immeuble.

Assurance, entretien, espaces verts... sans baisser la qualité de la prestation, on peut revoir les prestations pour tenter de les négocier à la baisse à l'échéance. Le mieux est de le faire soi-même mais cela demande du temps et parfois des compétences selon les prestations demandées.

Il est possible de sous-traiter cette tâche. « 80 % des devis en copropriété ne sont jamais négociés », affirme Benoît Robillard, cofondateur de Ma Négo. Cet intermédiaire vérifie gratuitement les contrats, mais aussi tous les devis à partir de 2 000 €. Prix des fournitures, temps de main-d'œuvre... « Si tout est cohérent, le service s'arrête là sans aucun frais pour la copropriété. Si le montant est incohérent, nous négocions entre professionnels avec le prestataire sélectionné par le conseil syndical ». Ce prestataire se rémunère en prenant 50 % de l'économie générée.

Autre intermédiaire qui chasse les coûts de l'immeuble, la société Hellio est davantage spécialisée dans les travaux, les contrats d'énergie et les assurances. Ces prestations peuvent être utiles avec un grand syndic, qui n'est pas forcément enclin à renégocier ses contrats d'assurance avec son courtier maison.

ÉVITER LE GASPILLAGE ÉNERGÉTIQUE

En matière de maîtrise des consommations énergétiques, de nombreuses initiatives peuvent être prises, sans envisager de grands travaux. S'assurer du bon entretien de la chaufferie collective, améliorer le réseau de chauffage en réalisant un désembouage et mieux le réguler... ces tâches peuvent permettre d'économiser pas mal d'argent.

On peut également revoir les températures de la chaufferie : pas plus de 19 °C en journée et 18 °C la nuit, par exemple. Il existe des sondes qui adaptent les consommations dans la chaufferie en fonction de la

rigueur de l'hiver. Pourquoi ne pas discuter d'un raccourcissement de la période de chauffe et renégocier bien à l'avance le contrat de fourniture de gaz ?

Éviter le gaspillage dans les parties communes : installer une minuterie pour la lumière, penser à bien fermer les portes en hiver, etc. Et sensibilisez votre voisinage, par exemple à l'aide d'un affichage courtois dans les parties communes, qui serait apposé par le conseil syndical ou le syndic.

Le syndic, parlons-en justement. L'apathie, l'immobilisme, le manque de réactivité,appelez-le comme vous voulez, mais c'est le reproche principal fait aux gestionnaires d'immeubles. Leur marotte consiste à facturer la moindre de leurs interventions au nombre d'heures passées, selon un tarif de vacances mentionné au contrat. Problème : il est quasiment impossible d'anticiper et de vérifier la réalité du temps passé.

La facture peut grimper rapidement, notamment en dehors des heures ouvrables. Tout ça coûte très cher à l'immeuble et à ses habitants.

ENVISAGER CARRÉMENT DE CHANGER DE SYNDIC

Parmi toutes les solutions, la plus radicale consiste à changer de cabinet pour voir si l'herbe est plus verte ailleurs. Cela nécessite de demander des devis, d'auditionner les candidats et d'enquêter, si possible, auprès des copropriétaires de certains immeubles gérés par leurs soins. Mais toutes ces démarches doivent être entreprises bien en amont de l'assemblée générale.

Pour vous faire gagner du temps, certains intermédiaires peuvent être mandatés pour trouver le futur cabinet. Il s'agit des courtiers en syndic, de plus en plus nombreux. Après visite de la résidence, ce profession-

nel lance un appel d'offres auprès des syndics qu'il a référencés et des noms éventuellement avancés par le conseil syndical. Un cahier des charges est établi afin de présélectionner les candidats. Un rapport permet de déterminer le ou les syndics les plus adaptés à la demande. Le coût de cette intermédiation est en principe réglé par le nouveau syndic après son élection. Certains courtiers s'engagent à relancer la démarche gratuitement si le nouveau cabinet ne donne pas satisfaction.

ACCOMPLIR CERTAINES TÂCHES SOI-MÊME

En période de forte inflation où le moindre euro compte, pourquoi ne pas envisager de confier certaines menues tâches aux résidents eux-mêmes ? Il est possible, par exemple, d'établir un planning où chacun s'engage à passer le balai et la serpillière dans la cage d'escalier à tour

de rôle, afin d'éviter la facture d'une société de nettoyage. On peut aussi rechercher et mobiliser un copropriétaire expert en chiffres pour la lecture des comptes, et faire appel aux bonnes volontés pour remplacer une ampoule par une LED, moins énergivore, ou repeindre le hall.

Pour limiter les hausses d'assurance de l'immeuble et garder les mêmes garanties, il n'est pas toujours judicieux de déclarer les petits sinistres, réparables par un professionnel (qui pourrait habiter dans la résidence !). Attention, toutefois, à ne pas engager des travaux qui risquent de remettre en cause la sécurité du ou des copropriétaires concernés.

Sachez que la débrouille et la solidarité génèrent actuellement de belles économies, sans avoir à verser la commission supplémentaire du syndic au passage !

LIONEL MAUGAIN

3 questions à



ÉMILE HAGÈGE
Directeur
de l'Association
des responsables
de copropriété (ARC)

Sur quoi peut-on agir rapidement pour limiter les charges ?

É. H. : Il faut d'abord se défaire des contrats inutiles ou redondants. Une copropriété peut ainsi être couverte par deux protections juridiques sans le savoir. La deuxième action porte sur les contrats en cours : sont-ils adaptés ? Par exemple, recourir à une société de nettoyage pour sortir les poubelles alors que l'immeuble est doté d'un gardien est-il indispensable ? Est-ce que la copro paie une société de conservation des archives, alors que c'est souvent le syndic qui s'en charge ? Troisième aspect : les prestations sont-elles correctement exécutées ? L'ascenseur est-il réellement entretenu ? L'entretien des espaces verts est-il fait dans les délais ? Le syndic réalise-t-il le nombre de visites prévu au contrat... ? Et enfin, la mise en concurrence. Elle permet de connaître un prix de marché et ainsi de savoir si le contrat actuel est pertinent.

En quoi votre association peut-elle aider les copropriétaires ?

É. H. : On peut d'abord « kärcheriser » la comptabilité. Il y a énormément de sommes dormantes. On trouve régulièrement des travaux votés et financés, avec un excédent non restitué. Nous disposons d'un observatoire, qui permet de déterminer les charges moyennes par poste, et qui sert de référent au conseil syndical. Notre coopérative a référencé un certain nombre d'entreprises de qualité, ce qui offre la possibilité au conseil d'obtenir des offres.

Combien coûte l'adhésion ?

É. H. : Elle n'a pas bougé depuis dix ans : 99 € de base + 4 € par lot, avec un plafond de 830 €.

Découvrez nos anciens numéros

Une mine d'informations utiles pour consommer juste et en parfaite connaissance de cause

4€80
le numéro



N° 598 (Janvier 2024)

NOS ESSAIS

- Couettes
- Pâtes à tarte
- Lave-vaisselle

N° 595 (Octobre 2023)

NOS ESSAIS

- Tampons, serviettes et protège-slips
- Lave-linge
- Pellets et bûches

N° 592 (Juin 2023)

NOS ESSAIS

- Peintures
- Huiles d'olive
- Matelas

N° 597 (Décembre 2023)

NOS ESSAIS

- Téléviseurs
- Champagnes, crémants, proseccos
- Salles de sport

N° 594 (Septembre 2023)

NOS ESSAIS

- Marques les plus fiables
- Vins français et étrangers
- Vélos cargos

N° 591 (Mai 2023)

NOS ESSAIS

- Pompes à chaleur
- Thon, cabillaud et saumon
- Terreaux
- Casques à conduction osseuse

N° 596 (Novembre 2023)

NOS ESSAIS

- La restauration en Ephad
- Tablettes de chocolat noir, au lait, aux noisettes
- Balais vapeur

N° 593 (Juillet-août 2023)

NOS ESSAIS

- Crèmes solaires
- Gâteaux apéritif
- Chaussures de randonnée

N° 590 (Avril 2023)

NOS ESSAIS

- Confitures
- Médicaments antiallergéniques
- Lessives spéciales noir, laine et couleurs

Découvrez nos hors-séries

6€90
le hors-série



HS 222
(Février-Mars 2024)



HS 221
(Janv.-Fév. 2024)



HS 1425
(Déc. 2023-Janv. 2024)



HS 220
(Oct.-Nov. 2023)

Retrouvez tous les numéros en scannant ce code



BON DE COMMANDE

À compléter et à renvoyer sous enveloppe sans l'affranchir à :

60 Millions de consommateurs – Service Abonnements – Libre réponse 96316 - 59789 Lille Cedex

Je coche les cases des numéros mensuels ou hors-séries que je souhaite recevoir :

Hors-séries	<input type="checkbox"/> HS 222 <input type="checkbox"/> HS 221 <input type="checkbox"/> HS 1425 <input type="checkbox"/> HS 220	PRIX UNITAIRE	6,90 €	QUANTITÉ		PRIXTOTAL
Mensuels	<input type="checkbox"/> N° 598 <input type="checkbox"/> N° 597 <input type="checkbox"/> N° 596 <input type="checkbox"/> N° 595 <input type="checkbox"/> N° 594 <input type="checkbox"/> N° 593 <input type="checkbox"/> N° 592 <input type="checkbox"/> N° 591 <input type="checkbox"/> N° 590	4,80 €				
Frais de port	1 €/produit					
TOTAL						

MES COORDONNÉES Mme M.

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Code postal Ville

Téléphone Ville

Email _____

MON RÈGLEMENT

Je choisis de régler par :

Chèque à l'ordre de 60 MILLIONS DE CONSOMMATEURS

Carte bancaire :

N° :

Expire fin :

Date & signature obligatoires

+ SIMPLE
+ PRATIQUE
+ RAPIDE

Passez votre commande en ligne sur
<https://www.60millions-mag.com>
ou sur l'appli 60 Millions

Offre valable pour la France métropolitaine jusqu'au 31/03/2024. La collecte et le traitement de vos données sont réalisés par notre prestataire de gestion des abonnements TBS Blue sous la responsabilité de l'institut national de la consommation (INC), éditeur de 60 Millions de consommateurs, situé au Polaris, 76, avenue Pierre Brossolette, CS 10037, 92240 Malakoff, à des fins de gestion de votre commande sur la base de la relation commerciale vous liant. Si vous ne fournissez pas l'ensemble des champs mentionnés ci-dessus (nom, téléphone et e-mail), notre prestataire ne pourra pas traiter votre commande. Vos données seront conservées pendant une durée de 3 ans à partir de votre dernier achat, sauf prescriptions légales. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité, d'opposition, d'éffacement de vos données et définir vos directives post-mortem à l'adresse dpp@inc60fr. À tout moment, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Cnil. Vos coordonnées (hormis téléphone et e-mail) pourront être envoyées à des organismes extérieurs (presse et recherche de dons). Si vous ne le souhaitez pas, cochez cette case. Pour l'achat d'anciens numéros, vous ne disposez pas d'un droit de rétractation.



E-commerce Temu : accrochez-vous pour la qualité !

Enquête

Un catalogue riche de millions d'articles en tout genre vendus à vil prix, c'est ce que propose cette place de marché chinoise aux techniques de vente bien affûtées dont la priorité n'est pas la qualité des produits.

Difficile de passer à côté, depuis quelques mois. Les résultats de recherche dans Google, les pages Facebook, les fils Instagram ou X(ex-Twitter), les sites d'information, sans parler des plateformes de vidéos YouTube ou TikTok, aucun espace publicitaire n'échappe aux réclames de Temu. Cette enseigne, encore inconnue il y a un an, n'est pourtant rien d'autre qu'un immense bazar en ligne. Temu (prononcez Timou) s'apparente ainsi à une gigan-

tesque place de marché où vendeurs et fabricants se côtoient pour proposer directement des centaines de milliers de produits de tout ordre.

TOUT Y EST BRADÉ À DES PRIX RIQUIQUI

Petits appareils high-tech, gadgets improbables pour la maison, ustensiles de cuisine, vêtements, outils de jardinage... tout y est bradé à des prix riquiqui. Le slogan « achetez comme un milliardaire » prend alors tout son sens puisque le but ici consiste

Inconnue il y a un an, 1^{re} des applis de shopping aujourd'hui.

à vous faire dépenser sans compter. Et cette campagne de communication envahissante semble bien fonctionner. En France, au troisième trimestre 2023,

l'application Temu pour smartphones occupait la première place des applis de shopping les plus téléchargées, selon l'étude menée par Data.ai, une entreprise spécialisée dans l'analyse des données du marché des applications mobiles.

PELUCHE D'HUMEUR RÉVERSIBLE

Elle résiste aux tensions

Prix barré : 5,79 €. Prix annoncé : 2,86 €.

Cette peluche pieuvre est censée aider les personnes atteintes de troubles psychiques à exprimer leurs émotions. Le marquage CE apparaît mais pas la composition du tissu externe et du rembourrage.

Le vendeur indique un âge minimum de 14 ans. Tirailée en tous sens, elle nous a paru résistante. Mieux vaut toutefois surveiller attentivement les coutures après les lavages.



ENCEINTE BLUETOOTH

Le son part à vau-l'eau

Prix barré : 30,59 €. Prix annoncé : 15,98 €.

Imitant grossièrement une JBL Clip (jusqu'au son émis au démarrage et à l'extinction), cette petite enceinte était censée pouvoir résister à un plongeon accidentel dans l'eau, comme le montre l'image sur le site de Temu. Las, dix secondes d'immersion l'ont rendue à jamais muette. Avant, le son, pratiquement sans basses, était toutefois assez médiocre.





Leur objectif consiste à vous faire dépenser sans compter.

Même si l'entreprise a officiellement été fondée à Boston aux États-Unis, elle est détenue par la Holding PDD, un géant du commerce en ligne chinois. Autrement dit, l'immense majorité des produits vendus sur Temu viennent de Chine. Chaussures de sport à 6,98 €, bracelet connecté à 2,20 €, peluche à 0,50 €, coque de smartphone à 0,56 €... Des tarifs aussi bas laissent peu de doutes sur la qualité finale des produits, comme nous en avons nous-mêmes fait l'expérience avec nos achats effectués sur la plateforme (lire l'encadré).

PARADOXALEMENT... ILS SONT SATISFAITS

Néanmoins, à en juger par les réponses obtenues après notre appel à témoins sur le site de «60», chacun semble faire ses emplettes en connaissance de cause. « Quand on achète des "merdouilles" à 1 ou 2 €, il ne faut pas non plus s'attendre à du haut de gamme », nous confie ainsi Nathalie. Même constat pour Syl-

vette qui, dès sa deuxième commande, relativise : « J'ai remarqué que la qualité laissait à désirer. En même temps, on ne peut pas avoir une Mercedes dernier cri au prix d'une 2CV. »

Paradoxalement, la satisfaction des clients semble donc être au rendez-vous. « Article conforme à la description », « Qualité très correcte », « Je suis très satisfaite », « Les produits sont les mêmes que dans les boutiques physiques, mais beaucoup moins chers », les témoignages de satisfaction que nous avons reçus sont nombreux, même si émaillés de quelques déceptions concernant les tailles pour les vêtements ou les dimensions de certains objets... quand ils existent.

NE PAS LES LAISSER PARTIR SANS ACHETER

Certains articles à petits prix ressemblent d'ailleurs étrangement à d'autres produits de grandes marques. De la contrefaçon ? « On parle plutôt de dupé ou d'inspiration plutôt que de contrefaçon, sourit Laëtitia Lamari, experte en e-commerce. Le design du produit est copié, il peut même s'agir d'une copie de copie, mais le nom de la marque est tronqué ou n'apparaît pas. »

Il suffit, en effet, de faire l'expérience en tapant dans le champ de recherche de la boutique des noms de marques connues comme Rolex ou Adidas, par exemple. Ils sont modifiés à la volée en Rolexe et Adidasse. Cela n'empêche pas de trouver des produits qui ressemblent à l'original, le logo en moins. Et en cas de pépin face à une vraie contrefaçon, Temu a la réponse : ils ne sont pas responsables. Faux, Temu pourrait être tenu responsable notamment s'il a déjà reçu des signalements de contrefaçon pour les

produits incriminés. L'application Temu exploite tous les leviers possibles afin de ne pas vous laisser partir sans rien acheter. Nous l'avons remarqué en faisant nos emplettes. Elle recourt sans vergogne à tous les « dark patterns » imaginables, comprenez les interfaces truquées. Il s'agit, par exemple, des prix barrés, de réductions extrêmes ou de créer un sentiment d'urgence en affichant un compte à rebours pour profiter d'une promotion exclusive, une vente flash ou encore de présenter l'état d'un stock qui diminue à vue d'œil.

DES PROMOS À FOISON, DES MAILS INCESSANTS...

« L'appli va jouer sur des codes visuels pour pousser le client à acheter, à ajouter des produits dans son panier et qu'il aille au bout du processus sans faire machine arrière », signale Adrien Naeem analyste et expert en e-commerce. Les autres techniques dites de réassurance comme les notes surévaluées, les commentaires flatteurs, le nombre d'exemplaires déjà vendus sont autant d'arguments destinés à vous conforter dans l'idée que vous faites le bon choix. À cela viennent s'ajouter d'autres éléments ludiques pour inciter à acheter toujours plus. Une roue de la fortune permettant de récupérer, par exemple, 100 € de coupons d'achat, surgit sitôt l'appli



Un aspirateur à données personnelles

Nom, adresse, mail... sont les informations souvent fournies aux sites d'e-commerce. Mais Temu serait un peu plus gourmande. C'est ce qui ressort d'un rapport publié en septembre dernier par Grizzly Research, une société américaine qui scrute régulièrement les activités des entreprises chinoises. Ses analystes ont décortiqué l'application Android de Temu et découvert qu'elle accédait

à bon nombre d'éléments du smartphone afin de collecter des données (historique de navigation, contenu des conversations, etc.). « L'appli Temu est clairement un outil d'espionnage, confirme Damien Bancal, expert en cybercriminalité. Elle s'octroie le droit d'explorer tout votre téléphone. Les données sont collectées pour le marketing, certes, mais étant donnés les liens obligatoires entre les entreprises chinoises

et leur gouvernement, difficile de savoir comment seront utilisées ces informations demain. » Réponse de Temu : « Les allégations contenues dans le rapport sont totalement infondées et émanent d'une petite société de vente à découvert dont les antécédents sont peu reluisants. Le rapport a été publié dans le but de créer la panique et de faire baisser les prix des actions. » Affaire à suivre.

ouverte alors même qu'aucun compte client n'a encore été créé. Et comme si ça ne suffisait pas, Temu propose des produits gratuits. Il suffit pour cela de parrainer des proches. Enfin, une fois l'appli en place, Temu se rappelle à votre bon souvenir à tra-

vers de nombreuses notifications (cinq par jour) et quantité de mails. Codes promo à foison, coupons de réduction surprise, offres exceptionnelles... Un vrai harcèlement. Autant de techniques qui sont pourtant dans le viseur de la Commis-

CHAUSSETTES DE SPORT

Sur un pied d'égalité

Prix barré : 8,49 €. Prix annoncé : 4,37 €.

La composition correspond à la description pour ce pack de cinq paires de chaussettes, toutes identiques. Si le lavage à 30 °C n'a eu que peu d'effet sur la taille, un unique passage au sèche-linge leur a fait perdre deux pointures. Mais cela vaut généralement pour les chaussettes d'entrée de gamme achetées en grandes surfaces. Elles n'en demeurent pas moins confortables et ne nous ont pas provoqué d'allergies ou de démangeaisons.



ÉCOUTEURS SANS FIL

De l'endurance sans robustesse

Prix barré : 13,99 €. Prix annoncé : 5,39 €.

La fragilité apparente du couvercle du boîtier de recharge ne laisse rien présager de bon sur sa capacité à traverser les épreuves du temps. Néanmoins, les écouteurs se connectent facilement au smartphone et procurent un son au moins acceptable. L'autonomie, avec quatre heures de musique en continu, est correcte.



sion européenne en vertu du Digital Service Act (DSA) auquel doit se soumettre Temu à partir du 17 février mais qui n'effraie pas la plateforme.

« S'il existe un consensus général selon lequel quelque chose n'est pas bon pour les consommateurs, nous sommes à 100 % en faveur d'un changement », nous indique l'un de ses porte-parole qui rajoute que Temu n'a pas besoin d'attendre une loi pour aller dans ce sens. Pourtant, se passer de ces méthodes pourrait bien entraver son expansion.

Pour séduire, Temu utilise aussi deux arguments de taille. D'abord, renvoyer un produit dans un délai de 90 jours ne coûte rien. Temu s'épargne même souvent cette peine et se contente de rembourser le client mécontent.

DES ARGUMENTS QUI FONT MOUCHE

« J'ai reçu un pantacourt qui n'avait rien à voir avec la photo, indique Aurélie. Je leur en ai fait part et ils m'ont remboursée immédiatement sans demander le retour du produit. » Petit bonus : si le prix du produit acheté baisse dans les trente jours suivant l'achat, Temu rembourse la différence. Difficile pour la concurrence de s'aligner avec ce service premium. Autre

point plébiscité par les lecteurs de «60» à travers leurs témoignages, et que nous avons constaté : la rapidité de la livraison.

Dix jours seulement après la commande, nous recevons notre colis. C'est plus rapide que les sites comparables tels AliExpress ou Wish avec lesquels il faut en général patienter trois semaines ou plus.

UN BONNET À 2 € QUI A PARCOURU 10 000 KM

Cependant, la qualité de l'emballage laisse à désirer. Notre commande est arrivée dans un sachet souple et les produits en ont beaucoup souffert. Si vous souhaitez acheter des cadeaux sur la plateforme, gardez ce détail à l'esprit.

Temu pourra-t-elle tenir ce rythme longtemps ? Pas sûr, car tous ces services offerts coûtent cher. Selon une enquête menée par le magazine américain Wired en mai 2023, avec ses prix planchers, ses services gratuits et ses remboursements à tout-va, Temu perdrat environ 30 dollars par commande effectuée sur le sol américain. Sans parler de l'aberration écologique que constitue l'expédition de ses produits à travers le monde. À l'heure où chaque geste pour l'environnement compte, acheter un

Trois conseils avant d'acheter sur le site

1. Lire le descriptif

Soyez attentif à la fiche du produit : poids, dimensions, coloris, composition, normes européennes, etc. Ne vous fiez pas uniquement aux photos. Conservez-la... (surtout pour des produits high tech, etc.).

2. Comparer les prix

Temu a beau pratiquer des prix extrêmement bas, il n'est pas toujours le moins cher. N'hésitez pas à comparer avec ses concurrents comme AliExpress en n'oubliant pas d'ajouter les éventuels frais de port.

3. Utiliser un compte PayPal

Le service gratuit PayPal fait office d'intermédiaire entre votre carte de paiement et votre compte bancaire. Il évite de laisser traîner vos données sensibles et de vous les faire dérober.

bonnet à 2 € pour lui faire parcourir 10 000 km en dix jours et le jeter au bout d'un mois car les coutures ont craqué est loin d'une attitude écoresponsable. Mais heureusement, Temu a encore la réponse : elle plante des arbres en Afrique subsaharienne. Nous voilà... rassurés. •

FABRICE BROCHAIN

POUDRE DENTIFRICE

Une dent contre la transparence

Prix barré : 8,49 €. Prix annoncé : 2,69 €. Le nom de cette poudre pour blanchir les dents, Bubchen, se rapproche de celui de la marque de cosmétique allemande Bübchen. Nos experts ont noté l'absence de marquage CE, illégal. La liste des ingrédients, sans les proportions, n'adopte pas non plus la dénomination internationale (liste INCI). Dans le doute, le mieux est d'appliquer le principe de précaution et de s'abstenir.



USTENSILES DE CUISINE

Un prix trompeur

Mauvaise surprise. La page d'accueil du produit mentionne un prix de 2,97 € pour cet ensemble. Mais au moment de choisir la couleur, on s'aperçoit que le prix correspond à un unique ustensile. La photo est donc vraiment trompeuse, puisque l'ensemble comprend 12 pièces et un pot est facturé bien plus cher. Décevant donc. Il n'empêche, l'article semble de qualité malgré une légère odeur chimique au déballage.



Chauffage Thermostats connectés : des aides pour s'équiper

Pratique

Régler automatiquement la température de ses radiateurs, pièce par pièce, sera obligatoire en 2027. Une aide du gouvernement, qui pourrait couvrir l'essentiel des coûts d'installation, vient de voir le jour.

Les bâtiments résidentiels concentrent près de 30 % de l'énergie finale consommée en France. Et le chauffage représente à lui seul, 66 % du coût énergétique. Or une part importante de cette consommation est dépensée en pure perte. En raison, d'abord, de la mauvaise isolation du domicile. C'est pour inciter les propriétaires à entreprendre des travaux de rénovation que le gouvernement a mis en place différentes mesures contraignantes.

À commencer par l'interdiction de location des « passoires thermiques » classées G, au 1^{er} janvier 2025, et classées F au 1^{er} janvier 2028. Mais le bâton ne vient pas sans la carotte, et des aides financières sont mises en place pour accompagner cette transition. Notamment MaPrimeRénov' et l'éco-prêt à taux zéro, accessibles à tous les propriétaires, qu'ils occupent ou louent leur logement. Ces deux dispositions peuvent être cumulées avec des mesures incitatives, mais limitées dans le temps.

Le Coup de pouce est cumulable avec l'éco-PTZ et MaPrimeRénov'

Notamment le Coup de pouce Pilotage connecté du chauffage pièce par pièce, mis en place du 1^{er} décembre 2023 au 31 décembre 2024.

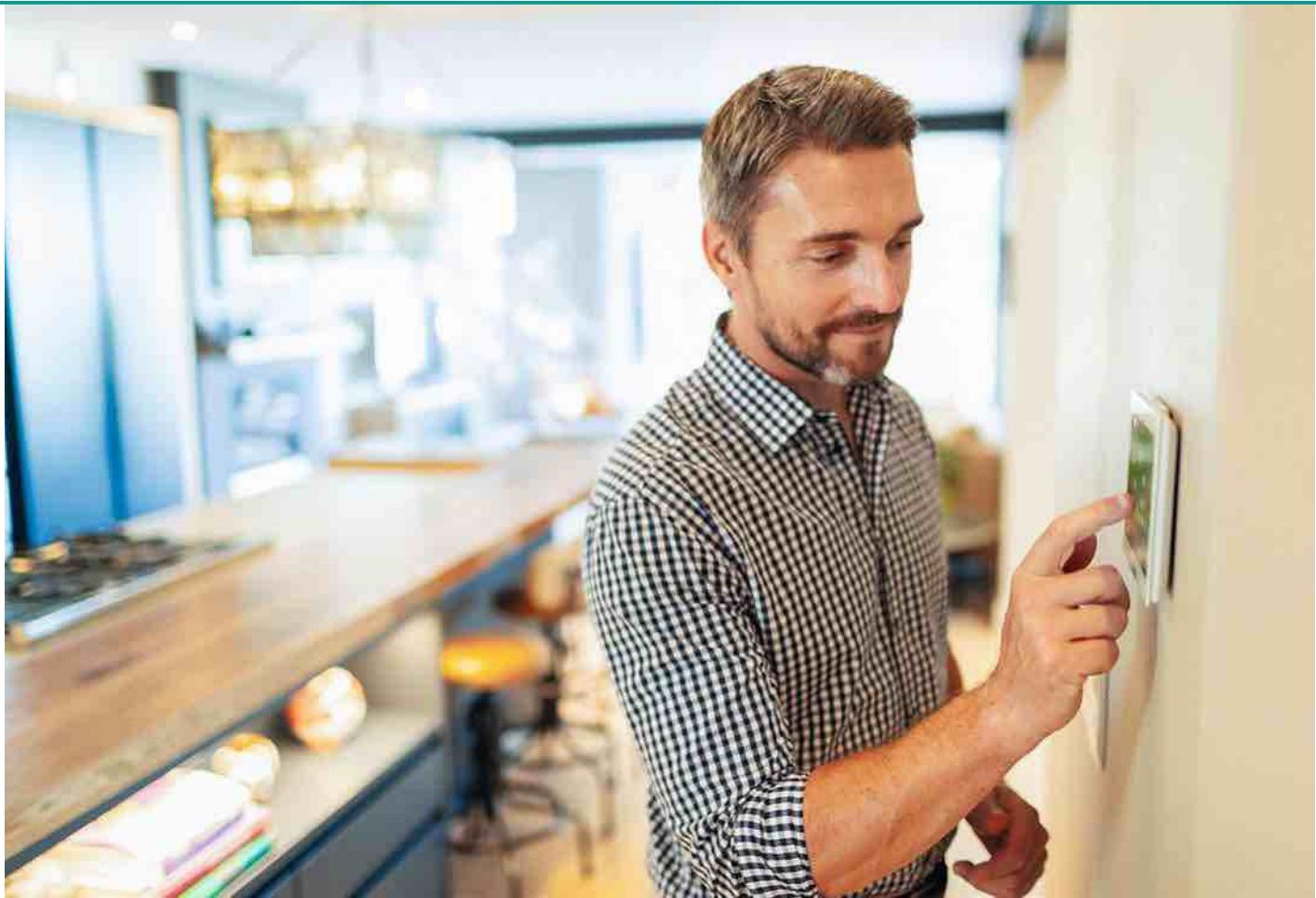
Cette initiative fait suite au décret du 7 juin 2023, qui impose, d'ici au 1^{er} janvier 2027, « une obligation d'installation d'un système de régulation automatique de la température de chauffage par pièce, selon un pas minimum horaire », pour tous les logements, individuels ou collectifs.

Comment trouver son installateur ?

Au 28 décembre 2023, 13 entreprises signataires de la charte Coup de pouce Pilotage connecté du chauffage pièce par pièce étaient recensées sur le site du ministère chargé de l'environnement. La liste devrait s'étoffer considérablement au fil de cette année. Tapez www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R66596 et, sur la page qui s'affiche, cliquez sur le bouton « Accéder à l'outil de recherche ». Ce sont ces signataires, vendeurs d'énergie pour la plupart, qui sont chargés de verser la prime. Veillez à vérifier avant engagement les modalités de ce versement (déduction sur facture, remboursement par chèque, bons d'achat, etc.). Attention, cette prime Coup de pouce Pilotage connecté du chauffage est cumulable avec la prime éco-PTZ et MaPrimeRénov', mais pas avec les autres primes Coup de pouce.

JUSQU'À 15 % D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

En effet, comme le souligne l'Ademe, un thermostat programmable connecté permet de réduire jusqu'à 15 % sa facture de chauffage. Notez que ce Coup de pouce ne concerne que les ménages, propriétaires comme locataires, disposant d'une installation de chauffage individuelle. Accordé sans conditions de ressources, le Coup de pouce oscille entre 260 € et 624 € en fonction de la surface du logement. D'après le



gouvernement, cette somme peut couvrir jusqu'à 80 % du coût des travaux. Selon nos calculs, elle est de 312 € pour 40 m², 416 € pour 75 m² ou 520 € pour 100 m². Pour en bénéficier, il convient d'installer, dans un logement achevé depuis plus de deux ans, un dispositif centralisé permettant de programmer la température intérieure des différentes pièces, ou zones dans le cas d'un chauffage par le sol. Autrement dit, de piloter de manière indépendante l'intégralité des émetteurs de chaleur du logement, avec un minimum de quatre niveaux de chauffage : confort, économie, hors gel et arrêt.

Cette aide bienvenue s'accompagne toutefois d'une contrainte importante. Les travaux doivent impérativement être réalisés par un professionnel mandaté par une entreprise signataire de la charte Coup de pouce (voir encadré ci-contre). Son interven-

BON À SAVOIR

La passerelle constitue le centre névralgique du réseau domotique. Elle fonctionne grâce à un ou plusieurs protocoles de communications (Zigbee, Z-Wave, Enocean...) développés pour le pilotage des objets connectés. Chaque nouvel objet ajouté, radiateur, interrupteur, alarme, etc. constitue un nouveau nœud du maillage global, relaie les communications et étend la portée du réseau. La passerelle est généralement connectée à la box Internet, notamment pour autoriser le pilotage à distance des objets, depuis un smartphone.

tion s'avère d'autant plus indispensable si l'installation électrique est ancienne ou si le logement est pourvu de vieux radiateurs électriques ou à eau chaude, ou encore s'il est équipé de planchers chauffants. Toutefois, vous pouvez réaliser vous-même les travaux. Dans ce cas, bien sûr, vous

ne bénéficierez pas du fameux Coup de pouce. Mais vous n'aurez à payer que pour les appareils que vous souhaitez installer. Afin de vous assurer que ce choix est le bon, n'hésitez pas à demander un devis d'intervention auprès de plusieurs installateurs agréés. Si le reste à charge, une fois la prime déduite, dépasse le montant total de vos achats, il peut être plus avantageux de sortir la boîte à outils. L'installation n'est pas si compliquée, surtout pour une personne qui a quelques notions de bricolage et qui ne craint pas de se jeter dans l'aventure.

LE DISPOSITIF DÉPEND DE VOTRE INSTALLATION

Le marché des thermostats connectés est en plein boom. De nombreuses entreprises, Google (Nest), Legrand (Bticino), Schneider (Wiser) ou encore Netatmo ou Tado proposent des

solutions spécifiques pour le contrôle du chauffage pièce par pièce, voire compatibles avec d'autres applications domotiques. Par exemple le pilotage des volets roulants, la vidéosurveillance ou la gestion de l'éclairage. Le choix est vaste, mais le dispositif que vous allez retenir va d'abord dépendre de votre installation existante.

LES ROBINETS STANDARD DOIVENT ÊTRE CHANGÉS

Premier cas de figure, vous disposez de radiateurs à eau chaude. Dans une habitation individuelle alimentée par une chaudière (gaz, fuel, bois) ou une pompe à chaleur, le chauffage est assuré en général par des radiateurs à eau chaude. Les modèles anciens sont équipés de robinets standard. Si c'est le cas dans votre logement, vous devrez faire appel à un plombier pour les remplacer par des robinets thermostatiques connectés. C'est en effet l'unique moyen de programmer la température pièce par pièce.

En revanche, si vos radiateurs sont déjà équipés d'un robinet thermostatique (reconnaissable à son cadran chiffré permettant le réglage d'une température précise), alors la manipulation est très simple et ne requiert pas de connaissances particulières. Pionnier de cette technologie, le

français Netatmo est désormais concurrencé par un nombre croissant de fabricants, comme Tado, Honeywell ou Wiser. Deux options s'offrent à vous.

UNE BOX SECONDAIRE DÉDIÉE À LA DOMOTIQUE

Première option, le robinet communique avec une passerelle (bridge en anglais) connectée à la box Internet (en wifi ou via un câble), et se pilote via une application pour smartphone. Voyez cette passerelle comme une box secondaire, uniquement destinée à la communication des objets d'une installation domotique. Ici, il s'agit des radiateurs, mais certains modèles peuvent aussi gérer la lumière, l'alarme, les volets roulants ou la porte d'entrée.

Deuxième option, plus simple, il n'y a pas de passerelle, et les robinets sont directement pilotés par l'application pour smartphone, via le wifi du réseau domestique. Le coût d'un kit de démarrage, comprenant un robinet et, le cas échéant, la passerelle, varie de 50 à 120 € environ, et chaque robinet supplémentaire coûte entre 30 et 60 €. Par exemple, il faudra débourser entre 170 et 360 € pour équiper les cinq radiateurs d'un logement de 70 m². Le robinet est toujours alimenté par piles. Il est



Planifiez en temps réel la température depuis une appli mobile.

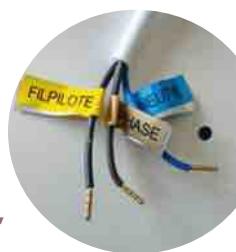
en général muni d'une sonde de température mais certains fabricants, comme Tado, proposent en option une sonde extérieure, qui peut être placée ailleurs dans la pièce. C'est très intéressant lorsqu'un seul radiateur chauffe un vaste volume.

L'avantage du robinet connecté, c'est qu'il autorise un réglage de la température au degré près. L'application pour smartphone permet de piloter chaque radiateur et de programmer des plages horaires. Par exemple, une baisse de trois degrés durant la nuit, ou en journée si la maison est vide. Ou encore le passage en mode hors gel si vous vous absentez plusieurs jours. Comme ces dispositifs communiquent via la box Internet, avec ou sans bridge, il est possible de les piloter à distance. Pratique pour remonter le chauffage à 19 °C avant le retour de vacances. L'application

Le fil pilote

C'est une invention française conçue dans les années 1970. Le fil pilote est déployé dans la plupart des logements neufs depuis 1995. Il relie chaque radiateur au thermostat central ou, en son absence, au tableau électrique. Reconnaissable à sa couleur noire, il est utilisé pour communiquer des instructions de chauffage. Tous les radiateurs

électriques vendus depuis une dizaine d'années en sont équipés, et peuvent recevoir quatre ordres distincts : confort, qui correspond à la température habituelle, par exemple 20 degrés ; économie qui baisse le chauffage de trois degrés



environ ; hors gel, soit entre sept et douze degrés, et arrêt. Les modèles plus récents disposent de deux modes supplémentaires souvent nommés Confort -1° et Confort -2°. Le fil pilote est indispensable à la communication entre le module de commande sans fil et le thermostat connecté.

offre souvent des fonctions annexes, telles que la détection d'une fenêtre ouverte, qui entraîne la coupure du radiateur, ou la compatibilité avec les assistants vocaux d'Amazon, d'Apple ou de Google.

Deuxième cas de figure, vous disposez de radiateurs électriques. Là encore, l'installation va dépendre de leur ancienneté. S'ils ont plus de dix ans, il y a de grandes chances pour qu'ils ne possèdent pas de fil pilote (voir encadré page ci-contre). Vous n'aurez d'autre choix que de les remplacer par des modèles plus récents. Dans le cas contraire, vérifiez que le thermostat peut piloter électriquement les radiateurs, pièce par pièce, aux quatre allures requises (confort, économie, hors gel et arrêt). Si c'est le cas, vous n'avez pas besoin d'en changer puisqu'il répond aux futures obligations du décret de 2023. En revanche, si votre thermostat se limite à allumer et éteindre et qu'il ne peut en aucun cas choisir de température, vous devrez le remplacer par un thermostat connecté. Notez que ce dernier peut aussi être placé sur une prise électrique murale.

UN DONNEUR D'ORDRES À VOTRE CHAUFFAGE

Si vos radiateurs électriques ont moins de dix ans, ils sont très probablement équipés du fil pilote, qui reçoit les instructions de programmation. C'est sur ce fil que se branchent les systèmes intelligents les plus simples, comme le Konyks eCosy ou le Heatzy. Ils sont alimentés par les mêmes fils que les radiateurs. Comme pour les robinets thermostatiques des radiateurs à eau, le module de commande est piloté à distance via le réseau wifi et l'application pour smartphone. Ici, seuls quatre modes de chauffe sont disponibles (confort, éco, hors gel et arrêt) mais il est possible de programmer

des plages horaires, de les piloter à distance et même à la voix pour le eCosy, grâce à sa compatibilité avec les assistants vocaux. Comptez de 30 à 50 € pour équiper un radiateur électrique. Soit 280 € environ pour connecter tous les appareils d'un logement de 100 m².

Les systèmes connectés plus complets se composent généralement d'une passerelle reliée à la box, en wifi ou par câble, et de modules à brancher sur l'alimentation et le fil pilote de chaque radiateur. L'ensemble est commandé par une application smartphone. Comptez environ 80 € pour le kit de démarrage comprenant la passerelle et un module sans fil, et de 50 à 80 € par module supplémentaire. Équiper un logement de 100 m² coûtera 450 € environ.

UN SYSTÈME AUTONOME ET INTELLIGENT

Un chauffage connecté est piloté par une application smartphone. Celle-ci propose souvent des options intéressantes. Par exemple la géolocalisation, utilisée pour récupérer en temps réel les données météo au plus proche du logement, de manière à adapter le chauffage aux variations de températures extérieures. Certains de ces systèmes sont exclusifs à un fabricant et ne fonctionnent qu'avec ses propres radiateurs. C'est

le cas des dispositifs Cozytouch de Sauter/Atlantic ou Intuitiv de Noirot. D'autres offrent davantage de polyvalence, comme

la box Enki. Développée par Leroy Merlin, cette passerelle établit le dialogue entre des appareils de marques différentes. Elle permet de piloter la plupart des installations domotiques via une application unique, depuis l'éclairage jusqu'aux prises intelligentes et systèmes audio et vidéo de votre logement. ●

PHILIPPE FONTAINE

3 questions à



SALVADOR CONTRERAS
Électricien
à Malakoff (92)

Quel est le dispositif le plus simple et le moins coûteux ?

S. C. : S'il s'agit de commander des radiateurs électriques munis de fil pilote, le mieux est d'installer un module sur chaque appareil pour permettre la transmission à distance des quatre ou six ordres de chauffe. Le montage est simple et le pilotage s'effectue via le smartphone. Pour les radiateurs à eau chaude, il suffit de remplacer le robinet thermostatique par un modèle connecté. Attention, ces appareils fonctionnent souvent en wifi 2.4 GHz. Il faut donc activer cette fréquence sur la box Internet via l'interface de communication, car ce n'est pas le cas par défaut.

Le montant des primes accordées dans le cadre du Coup de pouce vous semble-t-il suffisant pour couvrir la majorité des coûts d'installation ?

S. C. : Beaucoup d'installateurs domotique pratiquent des prix très élevés au regard de la prestation. Tout dépend des aménagements nécessaires. S'il s'agit d'installer un dispositif de pilotage du chauffage pièce par pièce à l'aide de fil pilote ou robinet thermostatique, alors la prime devrait couvrir au moins les deux tiers des travaux. Si le client souhaite réaliser des installations plus évoluées, le reste à charge sera forcément plus élevé.

Que gagne-t-on en passant au chauffage connecté ?

S. C. : Dès l'installation, la consommation baisse de 15 %, parfois davantage, cela dépend aussi d'autres facteurs, comme l'isolation. Mais les travaux sont en général amortis après 18 à 24 mois.

Prenez votre consommation en main

**ABONNEZ-VOUS
POUR 1 AN
et réalisez jusqu'à
23 % D'ÉCONOMIE**



LE MENSUEL

Des essais comparatifs de produits et de services, des enquêtes fouillées, des informations juridiques, des conseils pratiques...

+ LES HORS-SÉRIES THÉMATIQUES

Des guides pratiques complets autour de l'alimentation, la santé, l'environnement, l'argent, le logement...

+ Le hors-série Spécial Impôts
En version numérique

+ L'ACCÈS AUX SERVICES NUMÉRIQUES DE «60» (ORDINATEUR, TABLETTE ET SMARTPHONE)

- Accès illimité aux versions numériques des anciens numéros
- Accès aux versions numériques des mensuels et hors-séries compris dans votre abonnement
- Accès aux articles réservés aux abonnés
- Accès à la lettre d'info de la communauté de lecteurs : La Tribu 60



DÉCOUVREZ NOS FORMULES
100 % NUMÉRIQUES
SUR WWW.60MILLIONS-MAG.COM



BULLETIN D'ABONNEMENT

599

À compléter et à renvoyer sous enveloppe sans l'affranchir à : 60 Millions de consommateurs – Service Abonnements – Libre réponse 96316 – 59789 Lille Cedex 9

OUI, je m'abonne à *60 Millions de consommateurs*.

Je choisis l'abonnement suivant :

ABONNEMENT ÉCLAIRÉ 49 € au lieu de ~~59,70 €~~

soit **18 % d'économie** : « 1 an, soit 11 numéros mensuels + Hors-série Impôts en version numérique* + accès aux articles et aux versions numériques des mensuels sur le site 60millions-mag.com

ABONNEMENT EXPERT 83 € au lieu de ~~108 €~~

soit **23 % d'économie** : « 1 an, 11 numéros mensuels + Hors-série Impôts en version numérique* + 7 Hors-séries + accès aux articles et aux versions numériques des mensuels sur le site 60millions-mag.com.

MES COORDONNÉES

Mme M.

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Téléphone* _____

Email* _____

*Facultatif

MON RÈGLEMENT

Je choisis de régler par :

Chèque à l'ordre de **60 MILLIONS DE CONSOMMATEURS**

Carte bancaire :

N° : _____

Expire fin : _____

Date & signature obligatoires

Offre valable pour la France métropolitaine jusqu'au 31/03/2024. Vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à réception du 1^{er} numéro. La collecte et le traitement de vos données sont réalisés par notre prestataire de gestion des abonnements TBS Blue sous la responsabilité de l'Institut national de la consommation (INC), éditeur de *60 Millions de consommateurs*, situé au 76, avenue Pierre Broisselotte, CS10037, 92240 Malakoff, à des fins de gestion de votre commande sur la base de la relation commerciale vous liant. Si vous ne nous fournissons pas l'ensemble des champs mentionnés ci-dessous (hormis téléphone et e-mail), notre prestataire ne pourra pas traiter votre commande. Vos données seront conservées pendant une durée de 3 ans à partir de votre dernier achat. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité, d'opposition, d'effacement de vos données et définir vos directives post-mortem, à l'adresse suivante : dpo@inc60.fr. A tout moment, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Cnil. Nous réutiliserons vos données pour vous adresser des offres commerciales, sauf opposition en cochant cette case. Vos coordonnées (hormis téléphone et e-mail) pourront être envoyées à des organismes extérieurs (presse et recherche de dons). Si vous ne le souhaitez pas, cochez cette case. (Délays de livraison du 1^{er} numéro entre dix et trente jours, à réception de votre bulletin d'abonnement).

*Si vous souhaitez recevoir la version papier du hors-série Impôts (sans frais supplémentaires), veuillez cocher cette case



PAUL GENDROT

Observatoire de l'inflation La hausse des tarifs bancaires

En 2024, des tarifs bancaires prohibitifs vont s'appliquer sur des prestations qui touchent les clients les plus fragiles. La Banque postale est la plus virulente.

Sous la pression du ministre de l'Économie, les banques avaient limité l'augmentation de leurs tarifs à 2 % en 2023. Rien de tel cette année, où la plupart des prix ont grimpé en janvier. C'est le cas de ceux des cartes bancaires, dont la cotisation progresse de 2,5 % en moyenne. Mais surtout, les banques amplifient leur facturation à l'encontre des clients qui retirent des billets dans les distributeurs d'autres réseaux, en réduisant le nombre de retraits gratuits ou en rehaussant le prix des retraits au-delà de ce quota. Pour un usager qui effectue quatre retraits hors réseau par mois, la facture augmente de 10 % en moyenne selon le site MoneyVox.

FRAIS DE TENUE DE COMPTE : +21 %

Autre augmentation qui touche de très nombreux clients, les frais de tenue de compte. Prélevés directement ou via un package, ils coûtent 2,5 % plus cher en 2024, pour s'établir en moyenne à 28 € par an. Un coût particulièrement élevé pour une prestation dont on peine toujours à savoir en quoi elle consiste. Ces frais avaient été imposés par les banques pour se rémunérer quand nos dépôts ne

leur rapportaient pas grand-chose. Aujourd'hui, les taux d'intérêt dépassent 4 %. Mais pas question de supprimer ou même de réduire ces frais. Au contraire, ils ont, par exemple, augmenté de 21 % pour les 11 millions de clients de La Banque postale (LBP), atteignant 20,40 € par an.

FRAIS EN CAS D'ANOMALIE : +15 %

Autre inflation déplorable, celles des tarifs liés aux incidents de paiement. La nouvelle source de profit des banquiers s'appelle le « minimum forfaitaire d'agios ». Elle permet de surfacturer les petits découverts en prélevant, chaque trimestre, une somme fixe dès le premier centime dans le rouge. En 2024, 65 banques s'y adonnent, soit 5 de plus qu'en 2023. Et le forfait a pris 3,2 %, pour s'établir à 5,90 € par trimestre en moyenne, selon MoneyVox. Il va notamment passer de 1,50 à 3 € par trimestre à La Banque postale... Qui a décidé de durcir son traitement des clients en difficulté. La commission d'intervention en cas d'anomalie sur un compte est ainsi passée à 7,90 € le 1^{er} janvier (+15 %). Bravo, la « banque citoyenne » ! ● LIONEL MAUGAIN

Retrouvez la rubrique et la liste des produits de notre panier sur : www.60m.fr/panier

TROIS PRODUITS EN HAUSSE

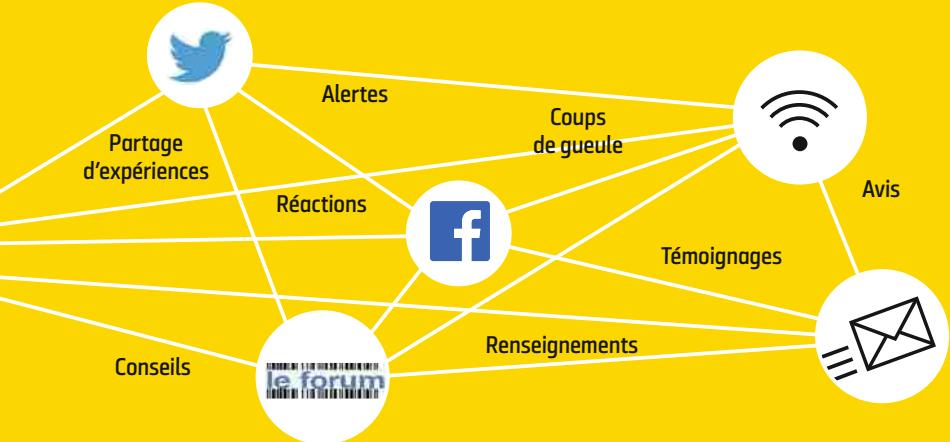
Sucre et édulcorants	+15,7 %
Jus de fruits	+11,2 %
Légumes en conserve	+9,6 %



Les chiffres du mois

En décembre 2023, seuls deux rayons sont restés à un niveau d'inflation supérieur à 10 % sur un an, le sucre et les jus de fruits. Les légumes en conserve grimpent sur le podium, car le rythme de hausse des marques de distributeur demeure plus élevé que celui des marques de fabricants, +10 %, contre +9,2 %. Même constat pour les biscuits sucrés ou les yaourts : les MDD et les premiers prix augmentent plus fortement que les grandes marques. Si l'inflation ralentit sur un an, ce n'est pas du tout le cas si on la mesure sur deux ans. Depuis décembre 2021, le rythme de hausse de notre panier dépasse 22 % avec le paquet de sucre MDD à +49 %, les œufs premiers prix à +39 % ou les steaks hachés surgelés à +37 %. Au-delà des 30 % de hausse, on trouve aussi les céréales premier prix, la boîte de haricots en conserve et le paquet de papier toilette de distributeur.

RÉSEAU 60



À 60 millions, on est plus forts !

Cette rubrique est composée de lettres choisies parmi les milliers de messages que nous recevons chaque mois par voie postale, électronique ou via les réseaux sociaux. Notre sélection reflète les problèmes les plus fréquents que vous rencontrez. Pour plus d'informations et de conseils, consultez notre site www.60millions-mag.com ou une association de consommateurs (adresses page 32).

Merci «60» !

Vincent Le Duc/23 Lizières

Victoire sur Tomtop !

J'ai commandé chez Tomtop un appareil de mesure... qui ne fonctionnait pas. Après de longs échanges par mail, je n'avais pu obtenir le remboursement que d'un peu moins de la moitié du prix. Peu après, j'ai lu, dans «60», une réponse à un lecteur mentionnant l'article L217-11 du code du commerce. J'avais développé, dès le début et clairement, le bon argumentaire, mais cela m'a redonné du courage et je suis revenu à la charge. De nouveaux échanges, longs, en anglais (de Hong Kong) du côté de la société, auxquels j'ai répondu systématiquement en français, sans jamais céder d'un pouce. J'ai notamment refusé d'avancer les frais de retour. Tomtop m'a enfin annoncé le complément du remboursement... en me remerciant de nos échanges. Cela aura tout de même duré cinq mois. Conclusion : ne pas céder, être précis et rester poli.

Abonnée jusqu'à la mort ! Florence R./92 Boulogne-Billancourt

Des pratiques commerciales immorales

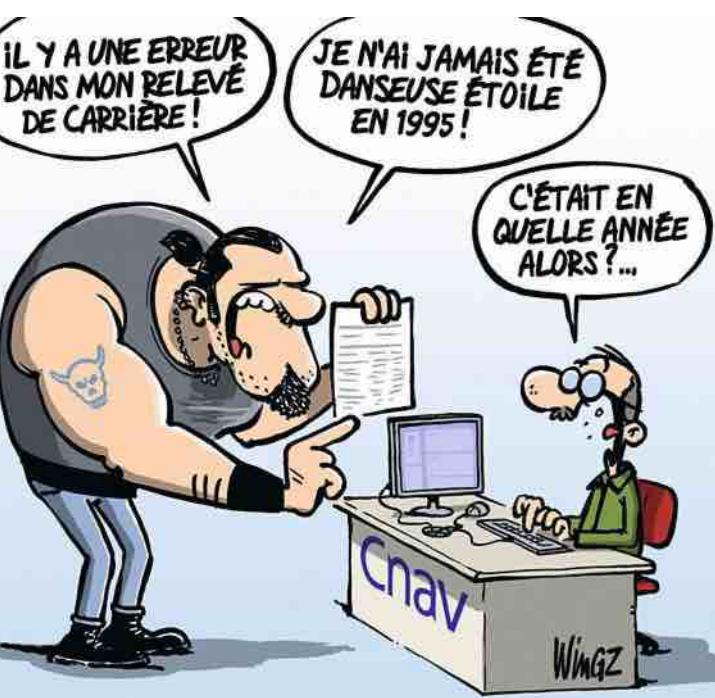
Ma maman, qui a payé un abonnement pour une durée d'un an au Figaro, d'une valeur de 489 €, est décédée. J'ai transféré l'acte de décès et demandé le remboursement au prorata des mois non honorés. Le quotidien a refusé, arguant que « tout abonnement commencé est dû » ! Et a cessé aussi d'envoyer les journaux. Est-il dans son droit ?



LA RÉPONSE DE LA JURISTE

Aucun article de loi ne stipule que le décès d'un client est un motif légitime de résiliation donnant lieu au remboursement de la période d'abonnement non honorée. *Le Figaro* précise : « Les abonnements, à durée déterminée, ne peuvent être résiliés avant leur terme sauf en cas de résiliation pour les motifs suivants : cécité, longue hospitalisation. » Mais, si le professionnel refuse la résiliation et cesse d'envoyer des journaux, il ne remplit plus ses obligations contractuelles envers son client. Ses ayants droit peuvent alors exiger le remboursement au prorata de la période non honorée de l'abonnement (art 1217 du code civil).





Y regarder à deux fois Isabelle R./75 Paris

La caisse de retraite assume son erreur

À la retraite depuis 2022, je me suis aperçue après avoir validé mon dossier qu'il y avait une erreur dans le calcul de ma pension de base : certaines entreprises n'apparaissent pas. La Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) reconnaît qu'il y a un problème, mais je n'ai aucune idée de combien il me manque, et personne ne me répond. Je perçois 821 € par mois, je ne sais plus quoi faire.



LA RÉPONSE DE 60

Vous n'êtes, hélas, pas un oiseau rare !

En 2022, un dossier retraite sur sept comportait une erreur financière, tançait la Cour des comptes dans un rapport alarmiste paru en 2023. Le plus souvent, au détriment des retraités. Trimestres non pris en compte (chômage, maladie, etc.), salaires de référence inexacts... « Les erreurs proviennent souvent des employeurs », souligne Pascale Gauthier, associée chez Novelvy Retraite, cabinet spécialisé dans les bilans de retraite. Seule solution si on s'en aperçoit après coup : faire appel au médiateur de la caisse de retraite (pour les seules retraites de base, pour les retraites complémentaires, s'adresser au médiateur Agirc-Arrco). Et s'armer de patience, car les délais sont longs. Le conseil ? Créer, dès 55 ans, son compte sur lassuranceretraite.fr et tout vérifier. L'organisme conseille de signaler toute période manquante ou incomplète au cours de sa carrière. Même chose pour les complémentaires. Un futur retraité averti en vaut deux.

Mauvais plan ! Claude L., par courriel

L'impossible réparation

J'ai une cabine de douche avec des panneaux de verre dont l'un est endommagé. Il m'est impossible d'obtenir une pièce de rechange chez Aurlane, le fabricant. Je décide de faire appel à un vitrier, qui a besoin d'un plan coté afin de pouvoir poser le verre de rechange à la bonne dimension. Je m'adresse à nouveau au service après-vente d'Aurlane, qui dit ne pas être en possession de ce plan ! Mais comment ont-ils fait avec le sous-traitant situé en Chine ? Lui non plus n'avait pas de plan ?

Cambriolage ? L'expert réfute !

Floriane B./51 Reims

Casse-tête juridique

Nous avons été cambriolés cet été et avons déposé plainte aussitôt. L'expert de la MAIF est passé un mois plus tard et l'assureur a décidé d'une déchéance de dossier, arguant que nous avions menti. Ils ont refusé de nous communiquer le rapport de l'expert. Nous avons répondu par lettre RAR que nous refusions et contestions leur conclusion. Ils nous conseillent de faire réparer nos serrures à nos frais. Nous ne savons que faire et sommes extrêmement déçus par la MAIF, notre assurance depuis quarante ans.



LA RÉPONSE DE 60

L'expert choisi par votre assureur n'a pas l'obligation légale de vous transmettre son rapport.

Néanmoins, si la MAIF se base sur le rapport d'expertise pour vous refuser l'indemnisation, vous pouvez demander à le consulter. Si elle refuse, vous pouvez saisir le tribunal judiciaire pour obliger l'assureur à communiquer le rapport. S'il ne vous satisfait pas, vous pouvez demander une contre-expertise, effectuée par un autre expert que vous pouvez choisir. Certains contrats prévoient la garantie « honoraires d'expert », qui rembourse les frais de contre-expertise, dans la limite prévue par le contrat.

Opération destruction Vincent T./77 Seine-Port

Coup de massue

Après commande d'un meuble en laiton aux 3 Suisses, je reçois une armoire de qualité médiocre et pleine de défauts. Je demande un bon retour et un enlèvement à leurs frais car le meuble est lourd. J'appelle plusieurs fois à mes frais le SAV qui me propose d'abord de garder l'article défectueux avec un remboursement de 50 % de son prix. Je refuse. Ils finissent par me demander de détruire le meuble et d'envoyer une photo prouvant sa destruction ! Je leur explique qu'il faudrait utiliser une masse, que l'on risque de se blesser, et qu'en plus ce serait à moi de l'emmener à la décharge, mais ils ne veulent rien entendre !



Boîte bridée Michèle S./75 Paris

Lunii fait des histoires

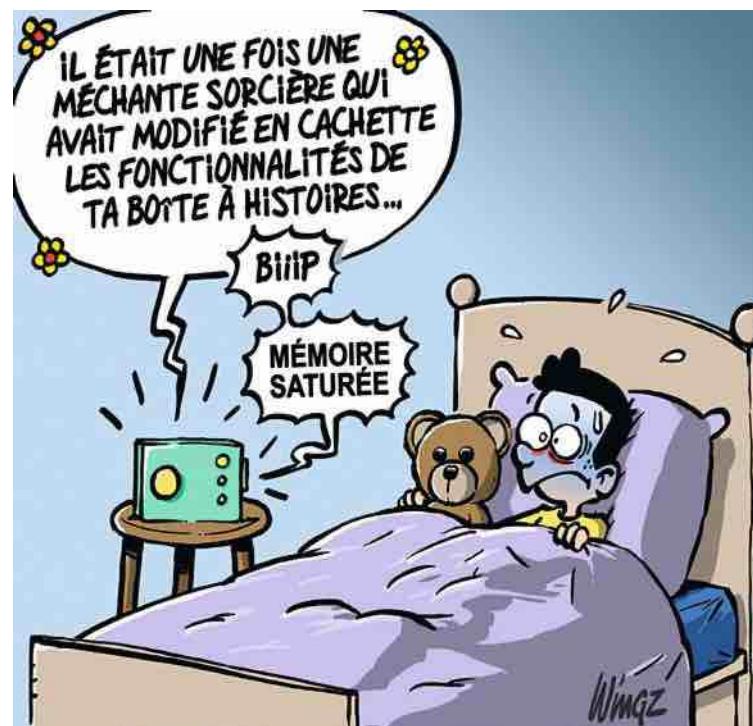
Il y a trois ans, j'ai offert une « boîte à histoires » Lunii à mon petit-fils. Mon achat était notamment motivé par la possibilité d'enregistrer sur cette boîte un nombre illimité de contes que j'ai créés. Étant gravement malade, mon petit-fils a énormément apprécié pouvoir écouter des histoires lues par sa mamie qui n'avait pas le droit d'aller le voir à l'hôpital. Récemment, la marque a changé le mode de fonctionnement de la boîte. Le temps total d'enregistrement est désormais limité à trente minutes, et si on veut ajouter de nouveaux contes, il faut effacer les précédents. Est-il légal de modifier les caractéristiques d'un objet acheté sur certains critères désormais retirés ?



LA RÉPONSE DE 60

Interrogée par « 60 », la société Lunii affirme avoir été « contrainte pour raisons fonctionnelles de faire évoluer [sa] boîte à histoires ». Elle nous renvoie à ses conditions générales de vente : « Le studio [la fonction d'enregistrement, NDLR] peut être modifié, voire supprimé par Lunii. » Cette décision est discutable au regard du code de la consommation. En effet, la clause qui permet de « réservier au professionnel le droit de modifier unilatéralement

les clauses du contrat relatives [...] aux caractéristiques du bien à livrer » est présumée irréfragablement abusive et donc interdite (article R.212-1, 3° du code de la consommation). En l'occurrence, vous n'avez pas donné votre accord pour cette modification ; cette clause ne peut donc pas vous être appliquée. Par ailleurs, il faut savoir que, pour les contrats comportant un contenu ou un service numérique, conclus à partir du 1^{er} janvier 2022, les consommateurs peuvent refuser les mises à jour non nécessaires à la conformité



du bien. Le consommateur doit être averti, au préalable, de la mise à jour, ainsi que de son droit à la refuser et, le cas échéant, à la désinstaller (article L.217-20 du code de la consommation). Le consommateur, en cas de refus,

peut demander la résolution du contrat. Votre achat étant antérieur au 1^{er} janvier 2022, vous ne pouvez, hélas, invoquer cette disposition. Ce qui ne vous empêche pas d'interroger Lunii sur une compensation commerciale...

Sacré calcul !

Marie-Laure B./68 Saint-Louis

L'obscur prix du papier toilette

Comme moi, vous êtes-vous sentis un jour bien seuls face au prix mystérieux du papier hygiénique ? Neuf rouleaux pour le prix de six, triple épaisseur... Trois lots pour le prix de deux, une seule feuille, etc. Il existe pourtant des prix au litre ou au kilo. Ne pourrait-on pas faire figurer sur le papier de toilette son poids ou son prix au mètre carré, comme pour le papier en rames ?



Droit de rétractation précoce Dominique N., par courriel

La date de prise de possession fait foi

J'ai passé commande, le 11 novembre, d'un article chez conrad.fr, livré en point relais le 18 et retiré par mon épouse le 24. Absent, je n'ai pu ouvrir le paquet que le 1^{er} décembre, huit jours après son retrait. L'article ne convenait pas, j'ai décidé de le rendre, le site conrad.fr stipulant que « l'utilisateur dispose d'un droit de rétractation de quatorze jours calendaires à compter de la date de réception ou de retrait de son colis ». Mais le service client m'indique qu'il est trop tard, car le délai débute à la date de la facture, et non pas à la date de retrait dans le point relais. Qu'en est-il exactement ? Le délai de quatorze jours commence-t-il à courir à partir de la facturation, de l'arrivée au point colis ou à partir de son retrait par le client ?



LA RÉPONSE DU JURISTE

L'article L.221-18 précise que le délai court à compter de la réception du bien par le consommateur ou un tiers désigné par ce dernier, autre que le transporteur. Que le colis soit retiré

à La Poste, dans un relais colis ou reçu au domicile ne change rien ; c'est la date de prise de possession qui sert de point de départ du délai de quatorze jours. Et plus précisément le lendemain, soit ici le 25 novembre.

Mieux vaut tard que jamais ! Bernard M, par courriel

Des arguments béton pour négocier

J'ai commandé une véranda à une entreprise qui m'avait promis de la monter en novembre 2022. Finalement, le chantier n'a commencé qu'en septembre 2023 et vient juste de se terminer. Bien sûr, la facture n'a pas traîné. Suis-je dans mon droit de les faire patienter un bon moment ou de régler une petite somme régulièrement ?



LA RÉPONSE DE 60

L'article L.114-1 du code de la consommation prévoit que dans tout contrat d'une prestation de service non immédiate, le professionnel doit indiquer la date limite à laquelle il s'engage à exécuter la prestation. Dans le cas où le devis ne mentionne pas de délai, l'entrepreneur doit s'exécuter dans un délai « raisonnable », apprécié par les tribunaux. L'article 1147 du code civil

stipule que la partie adverse pourra être condamnée au paiement de dommages et intérêts en raison du retard dans l'exécution de sa prestation. En revanche, vous ne pouvez pas retarder le paiement de la véranda, qui a été achevée, sans risquer une procédure de recouvrement de créances. Mais fort des droits énumérés ci-dessus, vous pouvez tout à fait demander à négocier un échelonnement du paiement.

« »

Helnner, par courriel
Le post du mois

Se tromper de numéro coûte cher !

C'est du grand n'importe quoi dans les numéros de téléphone spéciaux ! Le 3646 est le numéro gratuit de la CPAM, mais le 3636 est un numéro surtaxé de 3 €. Je les ai confondus. Même si j'ai raccroché immédiatement, j'ai été facturée. Alors, à quoi sert le message d'avertissement ?



La main dans le sac (plastique) D. Klavzer/59 Lille

Jamais de courses sans mon cabas

Je constate que sur un marché de nombreux commerçants utilisent encore les sacs en plastique de moins de 50 microns. Quel agent de l'État est habilité à contrôler, voire à verbaliser, ces commerçants ?



LA RÉPONSE DE L'INGÉNIEUR

Inscrite dans la loi sur la transition énergétique (loi n° 2015-992 du 17 août 2015), l'interdiction des sacs en plastique fins à usage unique, d'une épaisseur de moins de 50 microns, est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2016 pour les sacs donnés en caisse et le 1^{er} janvier 2017 pour les sacs d'emballage hors des caisses, par exemple pour les fruits et légumes. Désormais, pour emballer les denrées fraîches ou en vrac, seuls les sacs biosourcés et compostables sont autorisés. Mieux vaut vérifier que

le sac porte bien la mention de la référence NF T51-800 : 2015 (« spécifications pour les plastiques aptes au compostage domestique »). Et depuis le 1^{er} janvier 2023, il est interdit de faire figurer sur un produit ou un emballage les mentions « biodégradable », « respectueux de l'environnement » ou toute autre mention équivalente. En tant que particulier, vous pouvez signaler ce type de problème à la Répression des fraudes (DGCCRF) sur signal.conso.gouv.fr. Une autre manière d'agir est de refuser les sacs en plastique et d'utiliser un sac réutilisable.

« »

- Vous recherchez des conseils.
- Vous souhaitez réagir à un article.

- Vous avez subi un préjudice.
- Ça vous choque, ça vous agace.

- Vous êtes victime d'une arnaque.
- Vous voulez lancer une alerte.

60
millions
de consommateurs

Devenez consom'acteur : racontez-vous, écrivez-nous !

redactionweb@inc60.fr ou INC, 76, avenue Pierre-Brossolette, CS10037, 92240 Malakoff



LA FLÈCHE DE MADAME 60

Chaque mois, Madame 60 évoque sa vie, ses humeurs, pointe les situations absurdes et n'hésite pas à cibler les responsables de ses galères de consommatrice.

Le produit préféré du Français de l'année

Ça a estomaqué tous ceux qui ont galéré avec la nouvelle application de notre glorieuse Société nationale des chemins de fer. SNCF Connect a décroché le titre de Service client de l'année dans la catégorie « Réservation en ligne ». Heureusement, c'est pour l'année 2024, parce qu'en 2023, c'est plutôt le trophée de la plus belle grossièreté proférée durant son usage, ou alors le prix du rognage d'ongles et d'arrachage de cheveux le plus sanguinolent. Car elle fonctionne un peu comme elle veut, l'appli SNCF Connect, et elle ne veut pas très souvent.

Tentée de prolonger le moment, j'ai regardé les autres lauréats de ce fameux Service client de l'année, et y en a qui méritent d'être tout aussi distingués. Vous avez, par exemple, Korian dans la catégorie « Lieu de vie pour personnes âgées ». Est-ce pour les trente plaintes pour maltraitance qui ont été déposées par des familles contre le groupe d'Ehpad en 2022 ?

Vous avez aussi le Centre européen de formation (CEF), lauréat dans le secteur des organismes de formation à distance. C'est vrai que son service client a dû avoir, lui aussi, du boulot. Le CEF a survendu ses formations, en imposant même des crédits pour que les gens payent. Ils ont été condamnés pour ça au pénal, et il y a 120 victimes qui attendent encore un dédommagement au civil. Bon, ces condamnations ne sont pas définitives, mais ça vitalise le service après-vente !

On peut encore citer Pierre & Vacances, vainqueur dans le secteur du tourisme, dont les services se font pourtant massacrer par ses clients mécontents sur TrustPilot, avec un piteux 1,7/5.

Dans les logos qui impressionnent mais qui ne devraient pas, il existe aussi la « Meilleure chaîne de magasins de l'année ». Là, c'est encore plus simple, il suffit de demander à ses clients d'aller voter sur un site et hop, c'est gagné. Et comme Lidl a une grosse communauté de fans, et qu'en plus il y a des cadeaux à gagner pour les votants, c'est toujours eux qui triomphent depuis dix ans, y compris dans la catégorie « Agence de voyages en ligne » cette année ! Toutes ces récompenses ont un prix, et il faut que les marques l'acquittent pour participer.

Je propose, pour ma part, le trophée ultime, gratuit, inattaquable et super cool au niveau marketing, le « Produit préféré du Français de l'année ». Comme chacun le sait, Thomas Pesquet est notre personnalité préférée selon les sondages, Jean-Jacques Goldman semblant vouloir qu'on lui fiche la paix. Et il se trouve que notre impeccable astronaute a un petit faible, il se goinfre de chocolat en tablette Valrhona. Une autre façon de s'envoler en l'air pour lui. Je décrète donc le chocolat Valrhona « Produit préféré du Français de l'année ». En plus, c'est un produit français, messieurs-dames ! ●

Par courrier : 60 Millions de consommateurs, Madame 60, Le Polaris, 76 avenue Pierre Brossolette, CS10037, 92240 Malakoff. Par courriel : redactionweb@inc60.fr

60 SECONDES POUR RETENIR L'ESSENTIEL

L'entourloupe

Si acheter des écorecharges semble plus écologique, c'est loin d'être plus économique. Les industriels les vendent très souvent plus cher. p. 22

La déception

15 références de riz sur les 40 que nous avons analysées présentent des résidus de pesticides. Et si les riz thaï et de Camargue sont épargnés, c'est loin d'être le cas des basmati. p. 8



Le miroir aux alouettes

On trouve de tout et à prix serrés sur Temu, la plateforme chinoise. Mais il s'agit de produits bas de gamme, copiés et peu respectueux des normes européennes. p. 52



L'alerte

Les gouttières dentaires, qui promettent des dents bien alignées, font un tabac sur les réseaux sociaux. Sans suivi médical strict, leur adoption peut virer à la catastrophe. p. 18

60 SECONDES POUR RETENIR L'ESSENTIEL

La mention spéciale

16,5/20

Tractive DOG 4

Le traceur idéal pour suivre, en temps réel sur son smartphone, les pérégrinations de son animal de compagnie. Disponible pour 50 € en deux versions, pour chiens et pour chats. p. 39



La mauvaise surprise

Pour calculer la quantité journalière d'un additif qu'une personne peut absorber durant sa vie sans dommages pour sa santé, l'autorité européenne se base parfois sur... les tests des industriels. p. 26



La nouvelle aide

En 2027, tous les thermostats de nos radiateurs devront être pilotables à distance, notamment avec son smartphone. Une aide à l'installation a été instaurée. p. 56



Le chiffre marquant

29 %

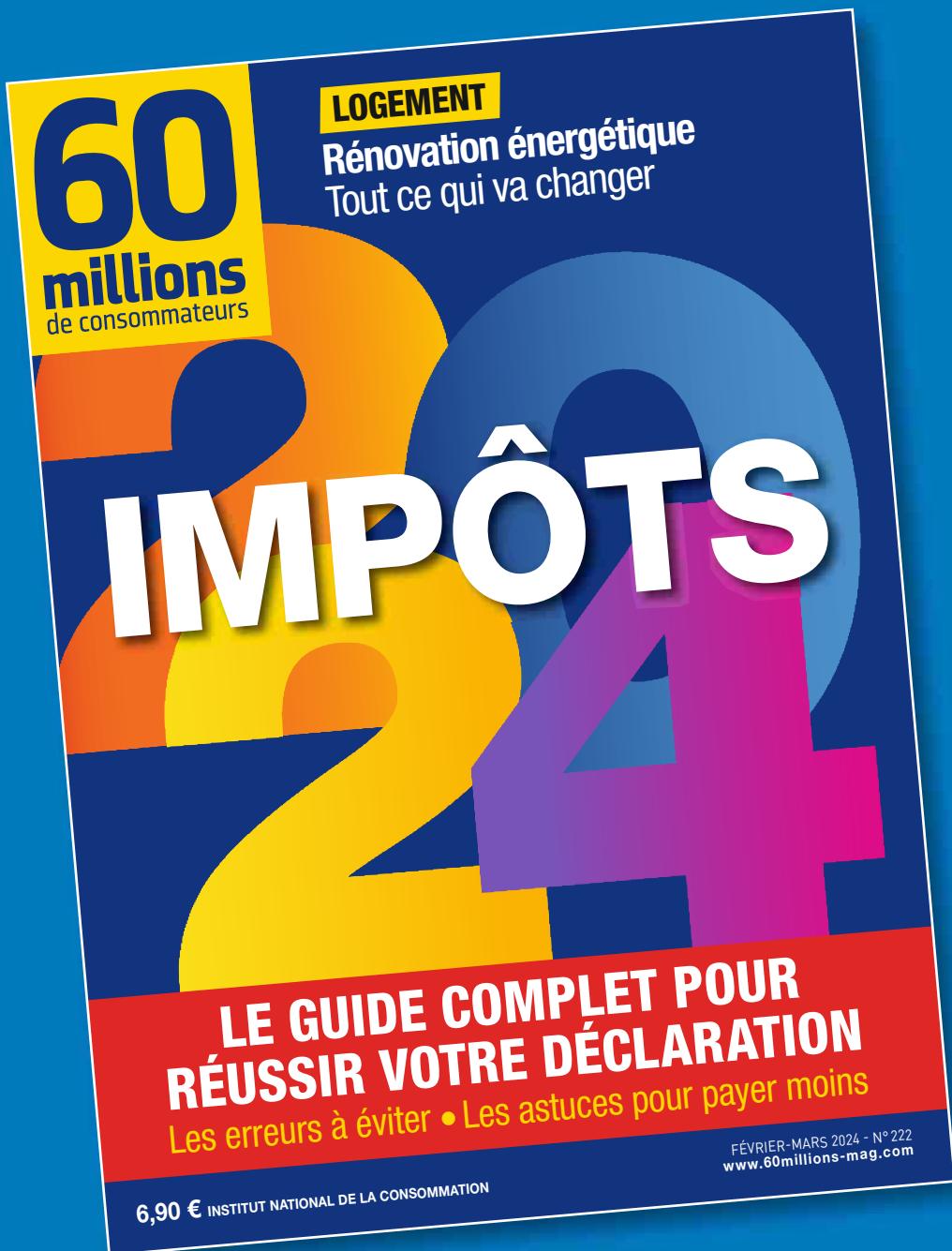
C'est le taux de problèmes qui surgissent sur un vélo après réparation chez l'enseigne Bike +, selon notre enquête. p. 33

Le conseil malin

Il existe des courtiers spécialisés qui offrent de mettre en concurrence des contrats de syndics. Et c'est totalement gratuit pour la copropriété ! p. 48

Prochain numéro le 29 février

Ne manquez pas notre hors-série



Actuellement en kiosque et en version numérique
sur <https://boutique.60millions-mag.com> et sur tablettes

